



Dossier : « **PENSER LA POLITIQUE ETRANGERE EN AFRIQUE** »

N° 08, Second semestre 2020

<http://www.capedassociation.org>

Efoulan. BP : 8704 Yaoundé 14 – Cameroun

Introduction :

Analyser la politique étrangère d'un Etat, ou d'un groupe d'Etats est une œuvre nécessairement complexe. Cela implique aussi bien la prise en compte d'une diversité d'instruments, l'intégration de dynamiques internes que la recherche d'invariants s'inscrivant dans un temps relativement long. Contrairement aux théories des relations internationales dont elle se distingue (J.F. Morin, 2013 :11), l'analyse de la politique étrangère s'intéresse au processus de fabrication des décisions de politique étrangère (Hudson : 1995 : 210-211). Elle se situe à cheval entre les théories des relations internationales et l'analyse des politiques publiques (J.F. Morin, 2013 :11). Cela implique que les actions, les réactions et les inactions de l'Etat, mieux la bureaucratie étatique, constituent les principales sources à la disposition du chercheur. Analyser la politique étrangère revient ainsi à s'intéresser, en particulier, à la conduite de l'Etat et aux sources de ses décisions (Alden et Aran, 2012 : 1). L'erreur ici serait de considérer la politique étrangère comme figée dans le temps et incapable de s'adapter à son environnement. Elle est, par définition, dynamique et exposée à des champs de force tant au niveau interne qu'à l'international.

Plusieurs auteurs se sont intéressés aux motivations de la politique étrangère. Bien qu'il n'existe aucun consensus sur la question, il nous semble utile d'en faire une recension, même minimale. Pour Hans Morgenthau, la politique étrangère est un instrument au service des intérêts vitaux de l'Etat (Morgenthau, 1948). La défense de l'intérêt national est ainsi au cœur des préoccupations des décideurs en matière de politique étrangère (Alden et Aran, 2012 :3) ; de même que la protection de la souveraineté nationale (S. Krasner, 1978). Il s'agit également pour l'Etat de garantir sa sécurité ou de maximiser sa puissance (Morgenthau, 1948). A côté des thèses qui expliquent la politique étrangère en considérant la rationalité du décideur politique, d'autres ont émergé dans l'objectif de relativiser le caractère inflexible et éclairé du processus de fabrication de la politique étrangère. Alden et Aran pensent ainsi que la politique étrangère d'un Etat peut être influencée par des considérations propres aux décideurs politiques (Alden et Aran, 2012 :23). Pour Mintz et DeRouen, il existe nécessairement des biais dans le processus de recherche de l'information utile à la fabrication de la politique étrangère (Mintz et DeRouen, 2010 :9). C'est à un constat identique qu'aboutit Legrand lorsqu'il considère que la prise en compte d'analogies non pertinentes peut conduire à des erreurs d'appréciation des situations réelles (Legrand, 2004 :83).

Il apparaît donc que l'analyse de la politique étrangère d'une autorité politique est plus complexe qu'elle n'y paraît. En tant que phénomène « se faisant » et, de ce fait, nécessairement dynamique, la politique étrangère ne saurait être considérée en dehors d'une vision holistique de son processus de fabrication. La difficulté dans le cas précis des Etats du continent africain serait de considérer l'attitude des autres Etats sur la scène internationale comme influencée uniquement par des inputs de coercition ou d'intervention. S'il est admis que l'Etat africain est caractérisé par un degré élevé

d'extraversion (A. Fogue, 2008) c'est bien parce qu'il existe une communauté d'intérêts entre le « dedans » et le « dehors ». La politique étrangère des pays africains est ainsi le fruit de « l'alliance hégémonique » entre les puissances étrangères et l'élite politique africaine (M. Kamto, 2010 : 61). Cette lecture de la politique étrangère à l'aune de la dialectique indépendance-influence apparaît utile à sa compréhension. Il est impossible de saisir l'attitude de l'Etat sur la scène internationale en considérant uniquement sa dépendance « au dehors ». Comme le reconnaissent Ferguson et Mansbach, la politique intérieure est essentielle à la compréhension de la politique étrangère (Ferguson et Mansbach, 1991 ; Kappen, 1993 ; Kaarbo, 2001). Politiques interne et étrangère sont ainsi indissociables car s'inscrivant dans un même projet social et politique (Braillard et Djalili, 1997 : 60). La thèse développée par Allison inscrit la politique étrangère dans les logiques de marchandage et d'affrontement. Pour lui, celle-ci est d'abord le résultat d'un compromis, d'un conflit entre officiels d'intérêts divers et d'influence inégale (Allison, 1971). Ainsi, il est indispensable, pour comprendre et expliquer une politique étrangère, d'étudier les processus de prise de décision et les dynamiques internes à l'État (Sprout et Sprout, 1965).

L'Afrique fait office de continent pivot pour nombre de puissances étrangères. C'est une position qu'il faut conquérir si on souhaite dominer le monde. Il est donc aisé de relever le caractère nécessairement intéressé de la politique étrangère des partenaires des Etats du continent que l'on considère la diplomatie des grandes puissances et des puissances moyennes, l'aide publique au développement, la coopération économique et militaire ou même l'assistance technique (S. Tchokonte, 2011 : 122 ; F. Noah Noah, 2017 ; M.C. Embiede Eballa, 2019). Ce qu'il importe d'interroger c'est l'attitude de l'Etat africain face au projet de puissance de ses partenaires. Considérant l'inscription de la politique étrangère dans un système d'interactions et de réactions ponctuelles ou répétées (Frankel, 1963 ; Stein, 1971), l'analyse de l'attitude de l'Etat africain sur la scène internationale révèle tout son intérêt. Il s'agit de voir comment celui-ci réagit face aux inputs de socialisation, de coercition et d'intervention au cœur de la politique étrangère de ses partenaires (J.F. Morin, 2013 : 35 et s.) et dans quelle mesure son action, son inaction ou sa réaction participe à la modification ou au maintien du *statu quo*.

Le numéro 8 de la revue *Dialectique des Intelligences* souhaite est le fruit d'une diversité d'opinions sur la question de l'attitude de l'Etat africain sur la scène internationale. Il s'intéresse à la question de la fabrication et de l'opérationnalisation de la politique étrangère pour mieux saisir la place de l'Afrique sur la scène internationale. L'objectif de la revue est alors de contribuer à une meilleure compréhension de la politique étrangère de l'Etat africain en tant qu'expression d'une certaine idée de l'intérêt national et illustration de la nécessaire imbrication entre politiques intérieure et internationale. Fabrice NOAH NOAH analyse les méandres de la diplomatie climatique de l'Afrique du Sud, « diplomacy of ubuntu », située dans « l'entre-deux ». Une diplomatie soucieuse de s'arrimer aux engagements internationaux de l'Afrique du Sud, mais incapable de se départir de la « realpolitik ». Yves-Patrick MBANGUE NKOMBA et Paul Edouard MESSANGA EBOGO étudient les mécanismes

qui concourent au processus de fabrication et de mise en œuvre d'une politique étrangère de défense collective à caractère communautaire contre le phénomène Boko Haram dans le bassin du lac Tchad. Ils affirment que la construction de la politique étrangère de sécurité commune est l'expression des perceptions sur la menace par les acteurs étatiques dont l'articulation repose sur une politique publique de sécurité intégrant la dimension locale et dont la mise en œuvre correspond à la logique du global. Serge Eric DZOU NTOLO quant à lui affirme que le rapport à l'international des pays membres de la CEMAC obéit à la structuration d'un cloisonnement géopolitique sous forme de parentalité délimitée par des bornes linguistique, monétaire et de découpage sous-régional. Sur cette lancée, pour Léopold NOUFFEUSSIE NGUEUTA, le réseau de politique étrangère BIYA-DÉBY propose un schéma d'interprétation des relations extérieures complémentaires Cameroun-Tchad qui met l'accent sur le caractère historico-sociologique, sécuritaire, géographique et économique, généré par un cadre institutionnel diplomatique. Les échanges et la combinaison des ressources de l'alliance de politique étrangère BONGO-SASSOU vont de la géographie à la sociologie en passant par l'histoire et les profonds liens personnels nés entre les classes dirigeantes des deux pays. Ces réseaux offrent la possibilité de réconcilier les dimensions économiques et sociales au sein du « *club d'États* ». Chantal EMBIEDE EBALA présente les incohérences politique, diplomatique et stratégique du président de la République comme les principaux déterminants de la politique d'impuissance du Cameroun en Afrique Centrale CEMAC.

Séverin TCHOKONTE, Rédacteur en chef.



La *Diplomacy of Ubuntu* à l'épreuve des engagements climatiques de l'Afrique du Sud

Noah Noah Fabrice, PhD.

Enseignant-Chercheur à l'Université de Maroua,
Chercheur Associé au Centre Africain d'Etudes
stratégiques pour la promotion de la Paix et du
Développement (CAPED)

Résumé :

La diplomatie de l'Afrique du Sud est parcourue par la logique de transformation de la scène internationale au cœur de sa politique étrangère¹. Encore appelée *Diplomacy of Ubuntu*², elle justifie le recours au multilatéralisme par l'interconnexion et l'interdépendance qui caractérisent le monde globalisé. C'est ce qui explique, sans doute, le caractère profondément volontariste de la diplomatie climatique sud-africaine. L'Afrique du Sud fait ainsi figure de « bon élève » sur le continent lorsqu'on s'intéresse aux réformes engagées « au-dedans » et à son activisme diplomatique dans l'après-Protocole de Kyoto. Elle reste, tout de même, travaillée par de nombreuses contradictions qui tiennent de son statut de nation dans « l'entre-deux ».

Mots clés : *Diplomacy of Ubuntu, Afrique du Sud, changements climatiques, diplomatie climatique.*

¹ Jean-Paul Marthoz, « The challenges and ambiguities of South Africa's foreign policy », *Noref Report*, September 2012, p.3.

² « La philosophie de l'Ubuntu » est à l'origine de la conceptualisation par les autorités politiques sud-africaine de la « *Diplomacy of Ubuntu* ». Elle signifie « humanité » et s'exprime à travers l'affirmation de l'humanité [de l'Afrique du Sud] qui passe nécessairement par l'affirmation de l'humanité des autres. Le concept *Ubuntu* est autant à la base de la construction de la conscience nationale sud-africaine qu'au cœur de la politique étrangère dont la préférence pour le multilatéralisme est avérée. Il informe l'approche particulière de l'Afrique du Sud en matière de diplomatie et précise sa volonté d'œuvrer à la construction d'un système international meilleur pour tous. Cf. *Building a better world: the diplomacy of Ubuntu. White paper on South Africa's foreign policy*, Final draft, 13 May 2011, 36 p.

Abstract :

South Africa's diplomacy is driven by the desire to shape the international order which is central in its foreign policy. Called *Diplomacy of Ubuntu*, it justifies the interest for multilateralism by the interconnection and interdependence that characterize the globalized world. This undoubtedly explains the deeply proactive nature of South Africa's climate diplomacy. The country has a good record in terms of reforms undertaken and it is contributing to the building of a dynamic international climate change regime in the post-Kyoto Protocol era. However, realpolitik considerations still have a decisive influence on South Africa's positions on climate negotiations.

Key words : *Diplomacy of Ubuntu, South Africa, climate change, climate diplomacy.*

Introduction :

Il est difficile de s'intéresser à la politique étrangère de l'Afrique du Sud sans faire référence à la césure qu'a constitué l'arrivée au pouvoir de Nelson Mandela et de l'*African National Congress* (ANC) en 1994. Jadis considéré comme un Etat paria sur la scène internationale, l'Afrique du Sud a su réformer en profondeur son engagement « au dehors » qui consistait essentiellement, durant l'Apartheid, à défendre le pouvoir de la minorité blanche³. Il s'est agi, pour les nouvelles autorités du pays d'abandonner la politique de domination menée par le régime de Pieter Willem Botha (1978-1989)⁴; mais surtout d'engager une coopération décomplexée avec le reste du continent africain et de réintégrer les fora multilatéraux desquels la politique agressive du régime ségrégationniste avait éloigné le pays⁵. La nouvelle politique étrangère de l'Afrique du Sud est alors résolument « panafricaniste » et en faveur du renforcement de la coopération Sud-Sud⁶.

³ *Idem.*, p.2.

⁴ Pfister, Roger (2001) "South Africa's Post-Apartheid Foreign Policy Towards Africa," *Electronic Journal of Africana Bibliography*, Vol. 6, p.1.

⁵ Pfister Roger, *Op.cit.*, Jean-Paul Marthoz, *Op.cit.*

⁶ *Building a better world : the diplomacy of Ubuntu. White paper on South Africa's foreign policy*, Final draft, *Op.cit.*

La *Diplomacy of Ubuntu* marque par son approche multilatérale axée sur la recherche de solutions innovantes aux problématiques globales⁷. Elle privilégie une démarche concertée dans la gestion des externalités de la globalisation et une redistribution [équitable] des ressources et de la puissance⁸. L'engagement « au dehors » de l'Afrique du Sud est largement influencé par le principe de « *BathoPele* » - mettre l'homme à la première place⁹ qui l'oblige à prioriser les problématiques de développement, de pauvreté et d'inégalité. La politique étrangère sud-africaine accorde ainsi un intérêt particulier aux notions de paix, d'équité, de dialogue et de justice économique. Il est même considéré que la sécurité nationale de l'Afrique du Sud est tributaire de la sécurité humaine considérée comme un objectif global¹⁰. La *Diplomacy of Ubuntu* est ainsi une ode au multilatéralisme, une « diplomatie des idées » qui privilégie l'usage de mécanismes de socialisation¹¹ afin d'aboutir à une transformation *soft* du système international. L'efficacité de la « politique étrangère de transformation » dont parle Chris Landsberg¹² s'apprécie, indéniablement, dans la capacité des croyances, des valeurs et des idées sud-africaines à s'internationaliser¹³.

La diplomatie climatique est un domaine qui permet de voir s'opérationnaliser ce qui peut être appelé le *Ubuntu way*¹⁴. L'urgence de la construction d'un système international plus équitable ne peut ignorer les enjeux liés à la lutte contre les changements climatiques. Cela est d'autant plus vrai que l'Afrique du Sud est soumise à un « stress hydrique » qui est, dans une certaine mesure, une conséquence du réchauffement climatique. On peut alors imaginer que l'évocation des changements climatiques comme une menace à la globalisation, dans le Livre blanc de la politique étrangère de l'Afrique du Sud, implique le déploiement d'une diplomatie climatique volontariste. Cela serait d'ailleurs cohérent avec l'attitude du pays qui a ratifié la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC) en 1997 et le Protocole de Kyoto en 2002.

⁷ *Idem*, p.19.

⁸ Chris Landsberg cité par Jean-Paul Marthoz, *Op.cit.*

⁹ *Building a better world : the diplomacy of Ubuntu. White paper on South Africa's foreign policy, Final draft, Op.cit.*, p.4.

¹⁰ *Idem*.

¹¹ Lire à ce propos J.F. Morin, (2013), *La politique étrangère. Théories, méthodes et références*, Armand Colin, p.34 et s.

¹² Jean-Paul Marthoz, *Op.cit.*, p.3.

¹³ Schimmelfennig F., (2000), "International Socialization in the New Europe: Rational Action in an Institutional Environment", *European Journal of International Relations*, vol. 6(1), p. 109-139 ; Alderson K., (2001), "Making Sense of State Socialization", *Review of International Studies*, vol. 27(3), p. 415-433.

¹⁴ Littéralement la méthode *Ubuntu* en anglais.

S'il reste possible de questionner la volonté de l'Afrique du Sud de tenir son rang en matière de diplomatie climatique, force est de reconnaître que les autorités politiques postapartheid ont œuvré, à des degrés divers, à la construction d'une stratégie nationale d'adaptation ou de la *mitigation* des conséquences des changements climatiques. L'adoption d'engagements nationaux pertinents et le plaidoyer en faveur du système de « responsabilités communes mais différenciées »¹⁵, à la base des régimes environnementaux internationaux, témoignent d'une volonté politique certaine. Il peut également être fait mention de l'activisme diplomatique de l'Afrique du Sud au sein des instances multilatérales dans l'après-Protocole de Kyoto.

La « bonne disposition » des autorités politiques de l'Afrique du Sud postapartheid n'exclut pourtant pas une approche pragmatique et réaliste des problématiques globales, y compris celles liées aux changements climatiques. L'attitude du pays face aux préoccupations climatiques témoigne d'une tension constante entre les priorités en matière de politique interne et étrangère, d'une part, et entre les intérêts rivaux de ses partenaires clés d'autre part¹⁶. Il apparaît donc que la *Diplomacy of Ubuntu* ne s'oppose qu'en apparence à la conception classique de la politique étrangère qui tient en priorité la défense des intérêts vitaux de l'Etat¹⁷ et s'encombre peu des valeurs et autres principes philosophiques. La diplomatie climatique de l'Afrique du Sud est ainsi fille de son temps et profondément influencée par un système international post-Guerre froide exposé à des bourrasques politiques et géopolitiques constantes.

L'objectif de cet article est d'analyser, à partir du cas sud-africain, les heurts et les malheurs de la diplomatie climatique qui peine encore à susciter une responsabilité commune irréversible au niveau mondial. Nous interrogeons la capacité de la *Diplomacy of Ubuntu* à défendre l'intérêt national de l'Afrique du Sud, dans le cas précis des négociations climatiques, tout en revendiquant son attachement au multilatéralisme absolu. L'hypothèse que nous formulons est que la diplomatie climatique sud-africaine, bien qu'inspirée de principes idéalistes, demeure profondément influencée par la *realpolitik*. Loin de constituer une exception, l'Afrique du Sud est un concentré de contradictions apparentes qui témoigne de la marche difficile de la

¹⁵ Le « système de responsabilités communes mais différenciées » permet, à la fois, de souligner la nécessité pour tous les pays de prendre des engagements forts en matière climatique et de considérer la responsabilité des pays développés dans la situation actuelle tout en requérant des efforts supplémentaires de leur part.

¹⁶ Aaron Atteridge, « Multiple identities : behind the South Africa's approach to climate diplomacy », *Stockholm Environment Institute Policy Brief*, 2011, p.2.

¹⁷ Morgenthau H., (2005) [1948], *Politics among Nations*, 7e édition révisée par Thompson K. W. et Clinton D. W., New York, McGraw- Hill ; Alden Chris, and ARAN Amnon (2012). *Foreign Policy Analysis. New Approaches*, London and New York, Routledge.

diplomatie climatique en général. Si la conséquence en est l'atteinte improbable des objectifs de développement durable, notre contribution souhaite souligner l'atteinte, encore plus improbable, d'un consensus sur le climat en dehors de tout mécanisme de contrainte juridique. Nous mobilisons les théories mondialiste et réaliste des relations internationales afin de souligner les tensions permanentes et multiples auxquelles sont soumis les Etats dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre de leurs engagements dans l'après-Protocole de Kyoto. Ainsi, le cas de l'Afrique du Sud laisse apparaître une diplomatie climatique volontariste et innovante (I) mais soumise à des contraintes qui l'obligent à des engagements inspirés par la défense de l'intérêt national (II).

I. Afrique du Sud : une diplomatie climatique de présence et d'actions

La diplomatie climatique de l'Afrique du Sud puise son dynamisme de la politique d'ouverture menée par les autorités postapartheid. En tant qu'expression de l'idée de transformation au cœur de la *Diplomacy of Ubuntu*, celle-ci ne saurait faire l'économie d'initiatives d'envergure. Elle se décline ainsi en pratiques et processus¹⁸ éco-politiques qui témoignent de son statut de nation dans « l'entre-deux » (A) et structurent les politiques à l'intérieur (B).

A. L'Afrique du Sud dans « l'entre-deux » : analyse d'une diplomatie climatique « Janusienne »

L'activisme de l'Afrique du Sud au sein des instances multinationales sur le climat est nécessairement influencé par son statut de nation dans « l'entre-deux ». Sur le plan économique, d'abord, où sa place de pays africain le dispute avec sa qualité de membre du club des pays émergents (BRICS, BASIC¹⁹). L'Afrique du Sud peut ainsi défendre, dans le cadre du *Climate Vulnerable Forum*(CVF)²⁰, les intérêts des pays les plus vulnérables aux changements climatiques tout en se mobilisant contre l'adoption de mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) légales et contraignantes pour les pays émergents et en développement²¹. Sur le plan géopolitique, ensuite, en jouant de son statut de « pays vulnérable » afin d'obtenir l'essentiel des financements internationaux pour la *mitigation* des

¹⁸ Nick Mabey, Liz Gallagher, Camilla Born, (2013), « Understanding climate diplomacy. Building diplomacy capacity and system to avoid dangerous climate change », E3G, p.6.

¹⁹ Le BRICS est un club regroupant le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud dont le principal objectif est de proposer une alternative au modèle économique et financier dominé par les Etats-Unis et l'Europe. Le Basic regroupe, quant à lui, le Brésil, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud.

²⁰ Le CVF est une plateforme de coopération sud-sud qui défend les intérêts des pays les plus vulnérables aux changements climatiques. Elle compte 48 pays représentant 1,2 milliards d'habitants.

²¹ Fabien Tondel, Hanne Knaepen, Lesley-Ann van Wyk, « Africa and Europe combatting climate change. Toward a common Agenda in 2015 », *ECPDM Discussion paper*, n°177, May 2015, p. viii.

effets des changements climatiques, en direction de l’Afrique²², tout en assumant la position de contre-poids en matière de négociations climatiques que lui confère son statut de pays émergent. Comme l’affirme Aaron Atteridge, l’Afrique du Sud joue le rôle de « *bridge builder*²³ » entre les pays vulnérables et ceux responsables de l’essentiel des émissions de GES ; ce qui l’oblige à un certain équilibre entre des positions nécessairement contraires.

La défense des intérêts des pays vulnérables, africains en particulier, est un aspect essentiel de la diplomatie climatique de l’Afrique du Sud. Elle est en cohérence avec le sentiment de « loyauté » envers l’Afrique qui transparaît des premiers discours postapartheid de Nelson Mandela et de Thabo Mbeki²⁴ ; et qui inspire la nouvelle diplomatie sud-africaine. L’Afrique du Sud est membre du Groupe des négociateurs africains née dès la COP 1²⁵ en 1995 et dont le rôle est de faire valoir la position des 54 pays membres de l’Union Africaine dans les négociations climatiques. Elle a été un soutien important à l’Agenda des négociateurs africains dans le cadre de l’Accord de Paris et a occupé une position clé dans les débats de la COP 22 au Maroc²⁶. Le statut de porte-parole des intérêts de l’Afrique qu’endosse l’Afrique du Sud explique également sa défense du principe de « responsabilité commune mais différenciée » dans le cadre des négociations climatiques. Cet engagement pour davantage d’équité a abouti à la création du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban ayant contribué au lancement du Fonds vert pour le climat.

L’Afrique du Sud s’est également faite le porte-voix des pays en développement (G77+ la Chine) pour lesquels l’apport d’une aide financière et le transfert de technologie est « une question de vie ou de mort »²⁷. Au-delà de la logique de plaidoyer qui transparaît de cette

²² L’Afrique du Sud est, avec le Maroc, le pays ayant reçu l’essentiel des financements en vue de la *mitigation* des effets des changements climatiques. Depuis 2003, le pays a obtenu plus du quart (1/4) des financements climatiques en direction de l’Afrique subsaharienne. Voir à ce propos : Barnard S., N. Nakooda, A. Cavani et L. Schalatek, (2014), « Climate finance regional briefing : Sub-Saharan Africa », *Climatefunds update, Climatefundamentals 7*, Heinrich Boll Foundation, ODA.

²³ Littéralement « Constructeur de pont » en anglais. Cette expression décrit la position nécessairement transitoire de l’Afrique du Sud entre le CVF, le Groupe Afrique, les BRICS et le Basic.

²⁴ MANDELA, Nelson (1993), « South Africa’s Future Foreign Policy », *Foreign Affairs* 72(5), p.89f ; MBEKI, Thabo (1991), « South Africa’s International Relations: Today and Tomorrow », *South Africa International*, 29(4), p.234 ; MBEKI, Thabo (1994), « Foreign Policy in a New Democratic South Africa », *International Perspectives : Extracts from Addresses by Thabo Mbeki, Salim Ahmed Salim, J.D. Barroso, Lord Carrington*, Johannesburg : South African Institute of International Affairs, p.1 (Occasional Paper).

²⁵ La Conférence des parties.

²⁶ Agathe Maupin, « La COP 22 en Afrique. Le groupe des négociateurs africains est-il au diapason ? *Editoriaux de l’IFRI*, 17 novembre 2016, p.5.

²⁷ Propos tenus par Nozipho Mxakato Diseko, Ambassadrice de l’Afrique du Sud aux Nations Unies et représentante du G77+ la Chine à la COP 21 lors d’une interview disponible sur www.rfi.fr.

position, on peut y lire une sorte de chantage à l'adaptation aux changements climatiques. L'Afrique du sud considère, en effet, que le niveau des engagements climatiques des pays en développement est fonction du soutien qu'ils obtiennent des pays développés. Lorsqu'on est avisé du caractère nécessairement hypothétique du transfert de technologie²⁸, on comprend qu'il s'agit pour l'Afrique du Sud de gagner du temps. C'est d'ailleurs ce que pense Lesley Masters en affirmant que l'Afrique du Sud a toujours été lente à articuler une position claire sur les changements climatiques²⁹. Par ailleurs, la proximité du pays avec la Chine et l'Inde, autant que son niveau d'émission des GES³⁰, affectent considérablement sa capacité à tenir le rythme de ses engagements internationaux. L'Afrique du Sud avance ainsi vers l'échéance de l'Agenda 2030 lestée du poids des contradictions inhérentes à la nature duale de son engagement dans les négociations climatiques.

B. « Du dehors » au « dedans » ou comment les engagements internationaux de l'Afrique du Sud inspirent les pratiques internes

L'approche « transitoire » privilégiée par l'Afrique du Sud dans les négociations climatiques n'est pas incompatible avec des prises de positions éco-responsables. Si l'on se réfère à la diplomatie climatique des autres pays en développement, il devient possible d'admettre le caractère volontariste de la stratégie sud-africaine. En 2010, le pays a été parmi les premières économies émergentes et en développement à présenter un plan de réduction volontaire des émissions de GES pour 2020 dans le cadre de l'Accord de Copenhague³¹. Il a également pris l'engagement de réduire ses émissions comparées au *Business as usual* (BAU) de 42% d'ici 2025³². Cela permet de rappeler que l'Afrique du Sud a ratifié le Protocole de Kyoto en juillet 2002 alors qu'il était Etat-partie à la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques depuis 1997. Associé à l'activisme diplomatique qui lui a permis d'abriter le Sommet de la terre à Johannesburg en 2002 et la COP 17 à Durban en 2011, il devient difficile

²⁸ Voir Severin TchetchouaTchokonte, *Le projet géostratégique de la Chine en Afrique : contribution à l'étude de la nouvelle politique africaine de la Chine et de la dynamique des grandes puissances en Afrique depuis la fin de la Guerre froide*, Thèse de doctorat, soutenu à l'Université de Yaoundé II-Soa, 2014, p.370 et s.

²⁹ Lesley Masters, « The road to Copenhagen : climate change, energy and South Africa's foreign policy », SAlIA, *Occasional paper*, n°47, EU-Africa Project, octobre 2009, p.5.

³⁰ L'Afrique du Sud a une production de GES par habitant largement supérieure à la moyenne du continent. Celle-ci provient essentiellement de la production d'énergie. Voir Aaron Atteridge, *Op.cit.*, p.1 ; Agathe Maupin, *Op.cit.*, p.12.

³¹ Alina Averchenkova, Kate Elisabeth Gannon, Patrick Curran, « Governance of climate change policy : a case study of South Africa », London Graham Research Institute on climate change and the environment and Centre for climate change economics and policy, London School of Economics and Political science, June 2009, p.8.

³² *Idem*, p.9.

de ne point apprécier la contribution décisive de l’Afrique du Sud au renforcement du multilatéralisme climatique.

La bonne volonté dont fait preuve l’Afrique du Sud sur les fora du multilatéralisme climatique transforme les structures politiques et institutionnelles de l’intérieur. Il se crée une interdépendance complexe entre le « dedans » et le « dehors » ; l’un ne pouvant véritablement être compris sans l’autre. Comme le reconnaissent Braillard et Djalili, politiques interne et étrangère sont indissociables car s’inscrivant dans un même projet social et politique³³. L’étude de la diplomatie climatique sudafricaine permet d’apprécier l’influence réciproque des deux niveaux de la politique. Le *Department of Environmental Affairs*(DEA) joue, à cet effet, le rôle de pivot en ce sens qu’il participe autant à la structuration de la politique climatique de l’Afrique du Sud qu’à la défense de la position du pays dans les négociations climatiques³⁴. A côté du DEA figurent d’autres structures, multi-acteurs cette fois, telles que le *National Committee on Climate Change*(NCCC) et le *National Economic Development and Labour Council*(NEDLAC) qui jouent essentiellement un rôle consultatif dans le système de réponse aux changements climatiques de l’Afrique du Sud³⁵.

L’Afrique du Sud dispose également d’un réseau complexe de stratégies, de lois et de règlements lui permettant d’arrimer sa politique intérieure à ses engagements internationaux. Le *National Climate Change Response Policy*(NCCRP), adopté en 2011, peut être considéré comme la lueur qui éclaire la stratégie sud-africaine en matière de climat. Sa prise en compte par le Plan national de développement (NDP) de 2012 témoigne des efforts consentis par les autorités politiques afin d’opérationnaliser le développement durable. Le NDP dispose, en effet, d’un chapitre consacré à la question d’une transition vers une économie éco-responsable. Il comprend, à la fois, des stratégies d’adaptation et d’atténuation des effets du changement climatique³⁶. La stratégie sudafricaine d’adaptation et d’atténuation informe également la gouvernance locale à travers l’initiative « *Let’s Respond* » initiée en 2012 qui aide les municipalités à intégrer le changement climatique dans leur plan de développement intégré³⁷.

³³Braillard P., et M.-R.Djalili (1988), *Les relations internationales*, 5e édition corrigée : 1997, Paris, Presses Universitaires de France, p.60.

³⁴ Aaron Atteridge, *Op.cit.*, p.2 ; Agathe Maupin, *Op.cit.*, p.5.

³⁵ Le *National Committee on climate Change* est composé d’agences gouvernementales, d’organisations de la société civile, d’entreprises d’Etat et du secteur privé. *National Economic Development and Labour Council*, comprend, quant à lui, la société civile, les entreprises d’Etat et du secteur privé ainsi que les syndicats.

³⁶Kudzai Makombe (éd.), (2013), *Gouvernance climatique en Afrique. Un manuel pour journalistes*, Heinrich Boll Stiftung, IPSA Africa, p.17.

³⁷*Idem*.

Le dispositif juridique et stratégique sudafricain sur le climat est complété par le *Draft National Climate Change Bill* initié en juin 2018 et dont l'objectif est de traduire en des dispositions juridiques les initiatives gouvernementales³⁸.

L'engagement des autorités politiques de l'Afrique du Sud en faveur d'un développement éco-responsable s'exprime, également, à travers un ensemble d'initiatives de gouvernance. Le pays est ainsi le premier sur le continent à avoir introduit une taxe carbone en mai 2019. Cela le place dans le cercle fermé constitué d'une vingtaine de pays, dont 17 européens, ayant mis en place un dispositif fiscal contre les émissions de carbone³⁹. Le mécanisme de réduction des émissions de GES sud-africain comprend également un Système national d'atténuation du changement climatique⁴⁰ développé par le DEA et approuvé en 2015. Celui-ci est constitué d'un Plan de prévention de la pollution et d'un Système national de *reporting* des émissions de GES⁴¹.

L'Afrique du Sud fait ainsi figure de pionnière en matière de diplomatie climatique sur le continent. Les engagements qu'elle a pris sur la scène internationale se traduisent, pour l'essentiel, en des dispositifs de gouvernance pertinents. Il ne fait point de doute de la bonne disposition des autorités politiques sud-africaines quant à l'arrimage des stratégies de développement aux exigences de l'éco-responsabilité. Il faut d'ailleurs souligner que le régime de Cyril Ramaphosa, arrivé au pouvoir en 2018, semble vouloir faire oublier l'absence de volonté politique qui a souvent caractérisé les années Zuma⁴². L'Afrique du Sud se retrouve ainsi engagée dans le sprint contre les changements climatiques avec l'ambition de jouer les premiers rôles. Il n'en demeure pas moins que le pays est traversé par des tensions, à la fois, géopolitiques et économiques qui impactent sa diplomatie climatique. On ne peut alors manquer de s'interroger sur la pertinence de la *Diplomacy of Ubuntu* quand on considère, avec Stephen Krasner que la politique étrangère vise d'abord à protéger la souveraineté nationale⁴³ et que

³⁸La Loi sudafricaine sur le changement climatique initiée en juin 2018.

³⁹ Thomas Jacquot, *Op.cit.*, p.4.

⁴⁰*National Climate Change Mitigation System*.

⁴¹ Alina Averchenkova, Kate Elisabeth Gannon, Patrick Curran, *Op.cit.*

⁴² Le régime de Jacob Zuma a souvent été accusé d'importantes complicités avec les acteurs de l'industrie opposés à l'application de réformes climatiques fortes. C'est ce qui explique que les « années Zuma » ont eu une influence sur la mise en œuvre de nombre de politiques climatiques. Si le projet de taxe carbone avait été annoncé en 2010, il a été repoussé par trois fois sous l'administration Zuma pour être finalement adopté par son successeur neuf ans plus tard. Cf. Thomas Jacquot, *Op.cit.*, p.4 ; Alina Averchenkova, Kate Elisabeth Gannon, Patrick Curran, *Op.cit.*, pp.8-9.

⁴³Krasner S., (1978), *Defending the National Interest : Raw Materials Investments and US Foreign Policy*, Princeton, Princeton University Press, p. 329

l'ingérence climatique constitue, dans une certaine mesure, une « menace » à ladite souveraineté⁴⁴.

II. Le *Ubuntu way* : une diplomatie rattrapée par la *realpolitik* ?

L'engagement de l'Afrique du Sud en faveur d'une meilleure justice environnementale résiste difficilement à la réalité de ses ambitions économiques et géopolitiques. Ainsi, les problématiques économiques et de développement influencent la position de l'Afrique du Sud dans les négociations sur le climat⁴⁵. Il s'en suit une véritable dialectique entre objectifs de développement et responsabilité climatique (A) ; ce que vient davantage aggraver le positionnement géopolitique de l'Afrique du Sud (B).

A. Développement ou responsabilité climatique : le paradoxe du modèle sud-africain

Pour comprendre les contradictions au cœur du modèle climatique de l'Afrique du Sud il faut nécessairement s'intéresser à la métaphore du jeu à deux niveaux de Robert Putnam. Celle-ci souligne les différents terrains de jeu sur lesquels négociateurs et décideurs politiques devraient jouer. Le niveau national (*Level II*), où les groupes défendent leurs intérêts en mettant la pression sur le gouvernement afin que celui-ci adopte des politiques qui leur sont favorables. De leur côté, les hommes politiques renforcent leur pouvoir en construisant des coalitions entre les différents groupes. Le niveau international (*Level I*), dans lequel les gouvernements cherchent à maximiser leurs capacités à satisfaire les pressions domestiques tout en minimisant les éventuelles conséquences internationales défavorables⁴⁶. Cette modélisation du processus de fabrication de la décision politique a le mérite de souligner l'influence de la politique intérieure sur la politique étrangère. Elle permet, par ailleurs, de considérer la dimension conflictuelle, de compromis, dans l'action ou l'inaction de l'Afrique du Sud en faveur du climat.

L'attitude de l'industrie, énergétique en particulier, peut être considérée comme la principale inconnue de l'équation de la politique sudafricaine en matière de climat. En effet, 70% de

⁴⁴ Lire à ce propos : Nigel Purvis and Andrew Stevenson, (2010), *Rethinking Climate Diplomacy. New ideas for transatlantic cooperation post-Copenhagen*, Brussels Forum, Paper Series, The German Marshall Fund of the United States, p.10.

⁴⁵ Lesley Masters, *Op.cit.*, p.12.

⁴⁶ Putnam R. D, « Diplomacy and domestic politics : The logic of the two-level game », *International Organization*, vol. 42, n°3, p. 434.

l'approvisionnement de l'Afrique du Sud en énergie primaire provient du charbon⁴⁷. La production d'électricité du pays résulte à 93% de la transformation du charbon dont l'impact en matière d'émissions de Co2 est avéré. Celle-ci est alors utilisée prioritairement par l'industrie (68%), ensuite par la consommation résidentielle (17%) et le commerce (10%)⁴⁸. Cela permet de comprendre l'influence de SASOL et de ESKOM, respectivement principal producteur et distributeur d'électricité, sur les politiques climatiques. Certains considèrent d'ailleurs que les deux compagnies ont plus d'influence sur la politique énergétique de l'Afrique du Sud que le DEA du fait, notamment, de leur proximité avec le gouvernement⁴⁹. Cette affirmation se vérifie avec la métaphore de Putnam si l'on considère l'opposition de l'Afrique du Sud au multilatéralisme climatique de type *top-down (Level I)* comme le résultat de la pression des divers groupes domestiques (*Level II*).

La politique de *Black Economic Empowerment (BEE)* dont l'objectif est de régler l'injustice économique et sociale causée par l'Apartheid, a également un impact sur la politique climatique de l'Afrique du Sud. Pour Jean-Paul Marthoz, la mise en place de ce système de discrimination positive a provoqué un *turnover* au sein de nombreuses entreprises consacrant l'arrivée de travailleurs souvent moins qualifiés ; ce qui peut avoir un impact sur les délais de la mise en œuvre de la transition énergétique⁵⁰. Il apparaît ainsi que la volonté des autorités politiques d'aboutir à une équité de représentation au sein des entreprises est préjudiciable à l'avancement de l'agenda du développement durable. Si cette thèse est tenable, elle reste peu pertinente au regard des enjeux de la transition énergétique en Afrique du Sud. Ce qu'il importe de considérer ici, c'est ce que l'Afrique du Sud perdrait si elle décide de réformer entièrement son modèle économique. Pour Lesley Masters, si le pays s'engage à réduire considérablement ses émissions de GES, cela se fera nécessairement au détriment de sa compétitivité économique et de son importante industrie du charbon⁵¹. Le problème du BEE est alors qu'il reste un système de remplacement numérique des populations européennes par celles non blanches. En cela, il ne règle qu'une partie de l'injustice socioéconomique en ne privilégiant que l'accès des populations non blanches à l'indépendance économique. Pourtant la prise en compte des changements climatiques permettrait de s'intéresser à des questions plus structurelles telles que

⁴⁷ Lesley Masters, *Op.cit.*, p.8.

⁴⁸ Lesley Masters, *Op.cit.*

⁴⁹ Aaron Atteridge, *Op.cit.*, p.2.

⁵⁰ *Op.cit.*, p.8.

⁵¹ *Op.cit.*, p.9.

l'accès à l'eau, à l'éducation ou même de renforcer les « investissements noirs » dans la filière des énergies renouvelables.

La volonté des autorités politiques de préserver la compétitivité économique de l'Afrique du Sud limite leur détermination à modifier en profondeur le modèle économique du pays. L'énergie relativement moins chère qu'il produit permet d'attirer des investissements internationaux tout en renforçant la compétitivité de l'industrie locale. L'Afrique du Sud fait ainsi figure de destination privilégiée pour la production d'acier et d'aluminium. On affirme qu'au cours des pannes d'électricité du début de 2008 des compagnies étrangères telles que BHP Billiton Bayside, Hillside et Mozal ont continué de bénéficier d'un approvisionnement régulier alors que des commerces locaux, des écoles ou des hôpitaux étaient contraint d'utiliser des groupes électrogènes⁵². Cela démontre qu'au-delà des déclarations de principe des autorités sudafricaines sur le climat, l'objectif du pays reste de jouer le rôle de plateforme économique et industrielle de l'Afrique, et plus particulièrement de l'Afrique australe.

Il apparaît alors que la défense des intérêts économiques de l'Afrique du Sud est perçue comme incompatible avec une diplomatie climatique trop ambitieuse. Le pays se retrouverait nécessairement face à ses contradictions s'il décidait de plaider en faveur d'objectifs de réduction des émissions de GES trop contraignants. C'est ce qui explique qu'il a fait le pari d'une diplomatie climatique de présence et d'actions tout en restant dans une attitude prudente. L'absence d'ambitions qui est souvent reprochée au modèle sud-africain n'est, en réalité, que l'expression de la volonté de l'Afrique du Sud de défendre ce qu'il est convenu d'appeler son intérêt national. Le caractère « pragmatique » et « réaliste » de la diplomatie climatique de l'Afrique du Sud s'explique par la prise en considération des nécessités économiques et des intérêts en matière de développement.

B. Les engagements climatiques à l'épreuve des ambitions géopolitiques de l'Afrique du Sud

La diplomatie climatique de l'Afrique du Sud est considérablement influencée par son positionnement en tant que pays émergent. L'appartenance du pays au cercle des BRICS/BASIC, bien que dictée par son niveau économique et ses émissions de GES⁵³, est d'abord un choix géopolitique. Il s'agit, pour l'Afrique du Sud, de renforcer son statut de

⁵²*Idem.*

⁵³ Nigel Purvis and Andrew Stevenson, *Op.cit.*, p.3.

puissance régionale mais également d'apparaître comme un contrepoids à « l'agenda climatique » des puissances occidentales ; européennes en particulier. Cette posture lui permet d'influencer le rythme des négociations et de bloquer toute initiative qui serait défavorable à la défense de son intérêt national. Cela s'est particulièrement vérifié à Copenhague où le refus d'objectifs globaux d'atténuation par les pays émergents a abouti un accord « politiquement contraignant » plutôt que légalement. Il est d'ailleurs notable que ledit accord a été renégocié par les Etats-Unis et le groupe des BASIC⁵⁴. Le club des pays émergents offre ainsi à l'Afrique du Sud une tribune utile à l'affirmation de son statut de puissance économique régionale ; ce qui implique, dans une certaine mesure, de limiter l'ingérence climatique. Il apparaît donc plus favorable à l'Afrique du Sud d'aller à rebours d'une gouvernance globale du climat *top-down*, néfaste à son intérêt national et à son affirmation internationale, plutôt que de s'aligner sur les positions européennes.

La position de l'Afrique du Sud lors des négociations climatiques de Copenhague a démontré que son engagement est dicté par la *realpolitik*. On est loin des discours sur le bien-être commun inspirés par une vision idéaliste du commerce entre les nations. L'opinion sur la trahison des intérêts africains par la position sudafricaine⁵⁵ souffre d'une certaine naïveté en ce sens qu'elle semble admettre qu'il existerait un intérêt national africain. Il en est de même des peurs liées au renforcement des relations politiques et économiques entre l'Afrique du Sud et la Chine qui serait susceptible de « compromettre les intérêts de ses voisins »⁵⁶. L'expérience des négociations sur le climat démontre pourtant que l'appartenance à un groupe d'Etats sert d'abord à défendre l'intérêt national des pays pris individuellement. L'Afrique du Sud peut ainsi bénéficier de soutiens technologiques et financiers en activant le levier du « *Weak power* »⁵⁷, auquel son appartenance au Groupe des négociateurs africains lui donne accès, tout en s'opposant à l'adoption de mécanismes d'atténuation contraignants dans le cadre des BRICS/BASIC.

⁵⁴*Idem.*

⁵⁵ Lesley Masters, *Op.cit.*, p.15.

⁵⁶ Aaron Atteridge, *Op.cit.* ; Fabien Tondel, HanneKnaepen and Lesley-Anne van Wyk, *Op.cit.*, p.15.

⁵⁷La notion de « weak power » développée par Alice Baillat dans sa thèse de doctorat (« Le weak power en action : la diplomatie climatique du Bangladesh ») renvoie ainsi à la capacité d'un pays à transformer sa faiblesse ou sa vulnérabilité aux aléas climatiques, en levier d'action publique et en avantage comparatif pour défendre ses intérêts dans une négociation internationale marquée par des rapports de force asymétriques qui lui sont a priori défavorables. Voir : Alice Baillat, « La diplomatie climatique du Bangladesh : le Weak Power en action », Iris-France, disponible sur : <http://www.iris.org>. Consulté le 17/05/2018.

L’Afrique du Sud est une puissance régionale dont l’influence internationale s’explique également par le dynamisme de son secteur minier. Le pays est un des leaders mondiaux en termes d’exportation de charbon. Il exporte en moyenne 72 millions de tonnes de charbon par an ; principalement en direction de l’Europe, de l’Inde et de la Chine. Il dispose d’abondantes réserves de ressources naturelles dont l’exploitation constitue une part non négligeable de ses relations avec le reste du monde ; les BRICS en particulier⁵⁸. Le pays dispose ainsi de leviers pouvant lui permettre de renforcer son influence sur le marché international des ressources. L’importance du charbon dans la production de l’électricité contribue à affermir le rôle de l’Afrique du Sud dans la disponibilité d’une énergie bon marché. Ce statut de pivot minier est un facteur de puissance supplémentaire pour le pays en ce sens qu’il élargit son cercle de partenaires tout en lui fournissant des moyens de pression supplémentaires dans le cadre des négociations sur le climat.

La quête d’affirmation internationale oblige l’Afrique du Sud à privilégier une diplomatie climatique prudente. Même s’il cette attitude est perçue par certains comme une absence de positionnement clair face aux problématiques climatiques⁵⁹, elle reste cohérente avec la défense des intérêts du pays. Ce qui se joue lors des négociations climatiques c’est autant la compétitivité de la filière énergétique sud-africaine que le statut de puissance régionale et émergente. Il devient alors difficile de juger de la crédibilité de l’Afrique du Sud sur la scène internationale⁶⁰ en considérant son positionnement dans « l’entre-deux ». Ce qu’il importe d’interroger, par contre, c’est la capacité du pays à anticiper les bouleversements géopolitiques que causerait, par exemple, une chute brutale et durable des cours du charbon ou une catastrophe de style Fukushima qui remettrait en question la durabilité et la sécurité de l’énergie issue de la transformation du charbon.

⁵⁸ Voir : <https://www.iol.co.za/saturday-star/news/top-environmentalists-question-brics-climate-change-inaction16350305>.

⁵⁹ Lesley Masters, *Op.cit.*, p.5.

⁶⁰ Thomas Jacquot, *Op.cit.*, p.13.

Conclusion :

La *Diplomacy of Ubuntu* est entraînée par des courants contraires qui la déplacent entre des principes idéalistes, fondés sur l'humanité commune, et des logiques réalistes qui l'obligent à privilégier la défense de l'intérêt national. Cela est particulièrement visible à travers la position de l'Afrique du Sud dans les négociations sur le climat. La métaphore de R. Putnam permet de comprendre comment, dans le cadre spécifique des négociations internationales, le « dehors » est influencé par le « dedans » ; renforçant ainsi l'interconnectivité entre politique intérieure et étrangère. Ainsi, l'analyse de l'arène politique sud-africaine est nécessaire à la compréhension de sa stratégie sur les changements climatiques. Contrairement à ce qui est généralement admis, l'Afrique du Sud est un acteur rationnel qui avance ses pions sur l'échiquier climatique international en veillant à la préservation de ses intérêts. Il devient alors difficile d'accorder une quelconque pertinence à des déclarations de principe sur la vocation humaniste de sa diplomatie ou sur l'existence d'un intérêt national africain qu'elle serait engagée à préserver.

Les engagements de l'Afrique du Sud en matière de climat s'inspirent de ses ambitions géopolitiques. C'est un fait qu'il est aisé d'apprécier à partir de son positionnement dans les négociations sur le climat. Le pays choisi de faire front commun avec les autres pays émergents dans le but de bloquer toute réforme de type *top-down* et de s'opposer, par le fait même, à toute ingérence climatique. Il est ainsi assuré de préserver son statut de puissance minière régionale et de faire contrepoids aux positions contraires à ses intérêts. La diplomatie climatique de l'Afrique du Sud marque par sa situation dans « l'entre-deux » ; ce qui lui donne une marge de manœuvre importante dans les négociations climatiques. C'est un alignement qui lui réussit au regard des bénéfices économiques, financiers, technologiques et géopolitiques qu'il a engrangés. Il s'agit, à présent, de voir la capacité des autorités politiques de défendre, sur le long terme, le droit de l'Afrique du Sud à faire valoir son « l'hybridité ».

L'Afrique du Sud a réussi à mettre le multilatéralisme au service de son affirmation internationale. Cela lui a permis, comme le souligne Aditi Lalbahadur, de diluer sa propre puissance en faveur d'une gestion plus consensuelle des réformes globales⁶¹. Il devient possible à l'Afrique du Sud de défendre son agenda politique et économique sous le couvert de positions présentées comme communes. Elle évite ainsi d'arborer, à l'image de la Chine ou des Etats-

⁶¹AditiLalbahadur, (2015), « South Africa's forcing policy : tempering dominance throughintegration », SAIIA, *Occasional Paper*, n°213, p.7.

Unis, les attributs menaçants d'un « *game changer* » climatique. Cette capacité d'assurer l'équilibre entre ambitions nationales et postures communes est le fruit d'une habileté diplomatique qu'il importe d'apprécier. Tout de même, il reste utile à l'Afrique du Sud d'adopter une stratégie climatique qui prend davantage en compte son statut de territoire aride et semi-aride, soumis à un « stress hydrique », au risque de voir les périls sécuritaires et politiques sous fond d'accès à l'eau ou aux terres arables se multiplier.

Bibliographie :

Adriázola, P., Carius, A., Griestop, L., Ruthner, L., Tänzler, D., Thwaites, J., Wolters, S., (2014), « New paths for climate diplomacy », Foreign Diplomacy, Adelphi, Federal Foreign Office.

Anthony, R., Tembe P., and Gull O., (2015), « South Africa's changing foreign policy in a multipolar world. The influence of China and other emerging powers », Centre for Chinese Studies, Stellenbosch University.

Aron, R. (1962), *Paix et Guerre entre les nations*, Calmann-Levy, Paris.

Atteridge, A., (2011), « Multiple Identities: Behind South Africa's Approach to Climate Diplomacy », Policy Brief, Stockholm Environment Institute.

Averchenkova, A., Gannon, K. E., and Curran P., (2019), « Governance of climate change policy: A case study of South Africa », *Policy Report*, London: Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment and Centre for Climate Change Economics and Policy, LSE.

Battistella, D. (2012), *Théories des relations internationales* (4e édition), Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques.

Bertrand, F., Rocher, L., (2011), « L'intégration du changement climatique dans l'action publique locale, facteur de renouvellement du développement urbain durable? », in Béal Vincent, Gauthier Mario, Pinson Gilles. *Le développement durable changera-t-il la ville? Le regard des sciences sociales*, Presse universitaires de Saint Etienne.

Braillard, Philippe, et Mohammad-Reza Djalili (1988). *Les relations internationales*, 5e édition corrigée : 1997, Paris, Presses Universitaires de France.

Building a Better World: The Diplomacy of Ubuntu. White Paper On South Africa's Foreign Policy, Final Draft, 13 May 2011.

Carius, A., Ivleva, D., Pohl, B., Rüttinger, L., Schaller, S., Sharp, H., Tänzler, D., Wolters, S., (2017), « Climate Diplomacy. Foreign Policy Responses to Climate Change », Climate Diplomacy, Adelphi.

Carpenter, C., (2012), « Le point sur la Conférence de Durban : les principaux résultats et le chemin restant à parcourir », PNUD.

Centre d'Analyse Stratégique, « De Kyoto à Durban : l'invention d'une nouvelle coopération climatique », *Note d'analyse*, n°213, février 2011.

DeCanio, S. J., Fremstad, A., (2010), « Game Theory and Climate Diplomacy », *Economic for Equity and Environment*.

Department of Environmental Affairs and Tourism, (2004), « A National Climate Change Response Strategy For South Africa ».

Drexhage, J., Murphy, D., Brown, O., Cosbey, A., Dickey, P., Parry, Jo-E., Van Ham, J., Tarasofsky, R., et Darkin, B., (2007), « Les changements climatiques et la politique étrangère Exploration des options de meilleure intégration », IIDD.

Jacquot, T., (2019), « Diplomatie Climatique : les limites du modèle Sud-Africain », *Analyse* n°13, IRIS.

Krasner, S., (1978), *Defending the National Interest : Raw Materials Investments and US Foreign Policy*, Princeton, Princeton University Press.

Lalbahadur, A., (2015), « South Africa's Foreign Policy: Tempering Dominance Through Integration », SAIIA, Occasional Paper, n°213.

Lisinge-Fotabong, E., Diakhité, M., Ababio, K., and N'dongo C. T., (2016), « Climate Diplomacy in Africa », *Climate Diplomacy Policy Brief*.

- Mabey, N., Gallagher, L., and Born, C., (2013), « Understanding Climate Diplomacy. Building diplomatic capacity and systems to avoid dangerous climate change », E3G.
- Makombe, K., (éd.), (2013), « Gouvernance Climatique en Afrique: Un Manuel pour Journalistes », Heinrich Boll Stiftung Southern Africa.
- Mandela, Nelson (1993). South Africa's Future Foreign Policy, *Foreign Affairs* 72(5), pp. 86-94.
- Marthoz, J.-P., (2012), « The challenges and ambiguities of South Africa's foreign policy », Noref Report, Norwegian Peacebuilding Resource Centre.
- Masters, L., (2009), « The Road to Copenhagen: Climate Change, Energy and South Africa's Foreign Policy », SAIIA, Occasional Paper, n°47, EU-Africa Project.
- Maupin, A., (2016), « La Cop 22 en Afrique. Le groupe des négociateurs africains est-il au diapason ? », *Editoriaux de l'IFRI, L'Afrique en Question*, n°29, IFRI.
- Mbeki, Thabo (1991). South Africa's International Relations : Today and Tomorrow, *South Africa International* 29(4), pp. 231-235.
- Mbeki, Thabo (1994). Foreign Policy in a New Democratic South Africa, in: *International Perspectives: Extracts from Addresses by Thabo Mbeki, Salim Ahmed Salim, J.D. Barroso, Lord Carrington*, Johannesburg : South African Institute of International Affairs, pp.1-3. (Occasional Paper).
- Morgenthau, Hans J., (1948), *Politics among Nations: The Struggle for Power and Peace*, New York, NY, Alfred A. Knopf.
- Morin, J-F, (2013), *La politique étrangère. Théories, méthodes et références*, Paris, Armand Colin.
- Ogheneruonah Eghweree, C., And Imuetinyan F. O., (2019), « Africa and the Climate Change Diplomacy », *Journal of Sustainable Development*; Vol. 12, n°2.
- Pfister, R., (2001), « South Africa's Post-Apartheid Foreign Policy Towards Africa », *Electronic Journal of Africana Bibliography*: Vol. 6, Article 1.

Purvis, N.,Stevenson, A., (2010), « Rethinkingclimatediplomacy. New ideas for transatlanticcooperation post-Copenhagen », *Brussels Forum Paper Series*, The German Marshall Fund of the United States.

Putnam R. D, « Diplomacy and domesticpolitics: The logic of the two-levelgame », *International Organization*, vol. 42, n°3.

Tondel, F., Knaepen,H., and van Wyk, L.-A., (2015), « Africa and Europe CombattingClimate Change Towardsa Common Agenda in 2015 », ECPDM Discussion Paper.

Waltz, Kenneth (1979),*The Theory of International Politics*. Reading, MA: AddisonWesley.



La politique étrangère de sécurité dans le Bassin du Lac Tchad : analyse discursive d'une action publique communautaire de lutte contre le phénomène Boko Haram

Yves-Patrick MbangueNkomba

Enseignant-Chercheur, Science Politique
Université de Yaoundé II, mbanguos@gmail.com

Paul Edouard MessangaEbogo

Doctorant, Science Politique - CERDAP
Université de Yaoundé II-paulmessanga@yahoo.fr

Résumé

Les Etats du Bassin du Lac Tchad sont confrontés depuis près d'une décennie au phénomène d'extrémisme violent incarné par le groupe djihadiste Boko Haram. L'extension des activités de cette organisation et les conséquences humaines et matérielles au sein de cet espace en crise ont conduit les Etats riverains au lac Tchad à élaborer une politique étrangère de défense collective à caractère communautaire. Si cette dernière se définit d'abord comme une politique publique, elle se traduit ainsi par la mise en visibilité de la politique sécuritaire commune. Dès lors, il est question de s'interroger sur les mécanismes qui concourent au processus de fabrication et de mise en œuvre de cette politique étrangère de sécurité commune des Etats du BLT contre le phénomène Boko Haram. Il ressort de cette analyse que la construction de la politique étrangère de sécurité commune est l'expression des perceptions sur la menace par les acteurs étatiques dont l'articulation repose sur une politique publique de sécurité intégrant la dimension locale et dont la mise en œuvre correspond à la logique du global. L'explication par les mailles de l'approche par les idées permet ici de saisir non seulement le poids des acteurs étatiques sur les comportements, mais également les logiques de légitimation et les représentations des acteurs transnationaux sur les mécanismes de décision de l'action publique. Constitutive de cadres cognitifs et normatifs, la présente réflexion s'est fondée sur l'observation du champ d'étude, de la triangulation, du traçage des données.

Mots clés : Politique étrangère, sécurité commune, idées, BLT, Boko Haram, extrémisme violent.

Abstract:

The States of the Lake Chad Basin have been confronted for nearly a decade with the phenomenon of violent extremism embodied by the jihadist group Boko Haram. The extension of the activities of this organization and the human and material consequences within this space in crisis have led the riparian states to Lake Chad to develop a collective foreign defense policy. If the latter is defined first and foremost as a public policy, it thus translates into the visibility of the common security policy. Therefore, it is a question of questioning the mechanisms that contribute to the process of making and implementing this common foreign security policy of the BLT states against the Boko Haram phenomenon. It emerges from this analysis that the construction of the common foreign security policy is the expression of perceptions of the threat

by state actors whose articulation is based on a public security policy integrating the local dimension and whose implementation corresponds to the logic of the global. The explanation by the meshes of the approach by ideas makes it possible here to grasp not only the weight of state actors on behavior, but also the logics of legitimacy and the representations of transnational actors on the decision-making mechanisms of public action. Constituting cognitive and normative frameworks, this reflection is based on observation of the field of study, triangulation, and data tracing.

Keywords: Foreign policy, common security, ideas, BLT, Boko Haram, violent extremism

Introduction:

Le 1^{er} juillet 2015, des villages entiers, des lieux de cultes et de nombreuses localités de l'Etat de Borno au Nigéria sont brûlés par des membres du groupe de l'Etat islamiste en Afrique de l'Ouest, faction de l'organisation djihadiste Boko Haram, causant la mort de 150 personnes (Higazi,2015). Quelques mois auparavant, précisément dans la nuit du 26 décembre 2014, un village dans l'Extrême-Nord du Cameroun est pris d'assaut par une centaine de personnes armées, dont plusieurs enfants d'environ 12 ans appartenant au groupe terroriste Boko Haram, scandant « Allahu Akbar »⁶². Après avoir encerclés le village, ils pillent les maisons en emportant les chèvres et les moutons avant de mettre feu et tuant tous les hommes en repartant vers le Nigéria (Seignobos, 2014 : 149-169). Si ces actes terroristes se sont déroulés au courant des années 2014 et 2015 à l'Extrême-Nord du Cameroun et au Nord-Est du Nigéria, il n'en demeure pas moins que ce phénomène terroriste remonte bien avant ces années⁶³ (Isaa, 2006 : 119-146) et ne se circonscrit pas à ces seuls pays, mais bien au-delà⁶⁴.

Il s'agit d'un ensemble d'actes de violence comme mode d'action à caractère terroriste de type islamiste (Baillet, 2002 : 53-72), procédant à l'origine des dynamiques sociopolitiques internes au Nigéria, qui a progressivement fait sa mue, prenant de l'influence et de l'extension dans le Bassin du Lac Tchad (Corentin, 2015 : 75-92), en profitant de la continuité socioculturelle des régions limitrophes, telles les langues, les coutumes et les pratiques

⁶² Cette expression arabe qui se traduit de manière générale par « Dieu est [le] plus grand » est une formule sous l'appelle le « takbîr » c'est-à-dire la « magnification » de Dieu.

⁶³ Les premières attaques de Boko Haram datent de 2009 (attaques armées de la prison de Bauchi, le 14 septembre 2009, 700 prisonniers libérés dont 150 adeptes). Mais bien avant 2009, on note déjà des attaques sporadiques comme en 2004 où le village Koza, proche de Mokolo à l'Extrême Nord du Cameroun subit une attaque des Mbororos venus du Nigéria voisin, qui égorgent et tuent à coup de machettes 9 personnes.

⁶⁴ Le Nigéria, le Cameroun, le Niger et le Tchad font principalement face à des attaques terroristes, des attentats-suicides, des attentats à la bombe, des enlèvements et assassinats.

religieuses (GRIP, 2015). Ce phénomène se présente comme une tactique qui sous-tend l'utilisation de moyens violents contre des non-combattants (Gayraud, 2002), à des fins politiques qui transforme de manière significative le « paysage » sécuritaire des Etats, la stabilité sociale, les pratiques socioreligieuses et sociopolitiques dans les territoires en crise. C'est fort d'ailleurs de ce constat que le Bassin du Lac Tchad fait face à ce phénomène ayant une emprise sur la société.

Si l'accent est mis avec tant d'acuité sur le phénomène terroriste dans le Bassin du Lac Tchad, c'est au regard du rythme et des désastres causés par ce phénomène (Mandjem, 2020), mettant en branle la sécurité et la stabilité des Etats ainsi que la sérénité des populations, leurs habitudes et attitudes. Cette menace participe à la déstructuration du développement socio-économique des peuples et alimente par ailleurs le ralliement des individus aux groupes terroristes radicaux et extrémistes, notamment Boko Haram, qui constitue le groupe terroriste islamiste à l'œuvre de nombreuses exactions, précisément des violations des droits de l'homme, des meurtres, des prises d'otages, des sabotages, des destructions d'infrastructures, des mariages précoces et forcés, des viols, d'esclavage sexuel de filles et de femmes pour des attentats-suicides, comme messagères, espionnes, passeuses, recruteuses et pourvoyeuses de fonds, depuis 2009. Face à ce problème sécuritaire, les différents pays mettent en place des stratégies individuelles visant à contrer la montée du phénomène terroriste au niveau de leurs territoires respectifs. Ces mesures de la lutte contre Boko Haram se heurtent à de nombreux obstacles, notamment le droit de poursuite entre le Nigéria et ses voisins, les égoïsmes nationaux, qui ne permettent pas d'endiguer cette menace.

C'est à l'épreuve de ces échecs que se justifie la présence des Chefs d'État du Nigeria, du Cameroun, du Tchad, du Niger et du Bénin confrontés à la menace terroriste islamiste le 17 mai 2014 au Sommet de Paris pour la sécurité au Nigéria. Un plan d'action communautaire⁶⁵ contre le groupe terroriste Boko Haram est adopté⁶⁶. Les Chefs d'Etat se mobilisent pour mettre sur pied une politique de sécurité collective adossée sur un ensemble de mesures et de dispositifs sécuritaires dans l'espace communautaire en crise (Battistella, 2009 : 691 ; Rapport

⁶⁵ Face à une menace transfrontalière comme Boko Haram, un Etat ne peut à lui seul garantir non seulement sa propre sécurité mais également ni fonder uniquement celle-ci sur sa seule puissance militaire. Il devient alors tout à fait évident que la défense et la sécurité ne peuvent être assurées que de manière collective et coopérative.

⁶⁶ Les différentes déclarations des Chefs d'Etat, notamment celle du Président de la République du Cameroun Paul BIYA lors de la Conférence de presse conjointe au palais de l'Elysée à l'issue du Sommet de Paris sur la Sécurité au Nigeria le 17 mai 2014 laisse présager à une action publique commune qui traduit la conception d'une sécurité collective.

Panyarachun, 2004 : 109). La pertinence de cette mobilisation permet de s'interroger sur la façon dont l'enjeu terroriste vient à être considéré en tant que enjeu de sécurité collective au sein du BLT. Elle peut également faire l'objet d'une lecture des stratégies des acteurs influencées par des instances communautaires et des formes organisationnelles qui structurent les rapports de force avec d'autres groupes (March & Olsen, 1989). Il se dégage, ici, une problématique sociale comme fait porteur de danger pour les populations des territoires en crise. Dans ce sens, la collaboration sécuritaire des Etats du BLT constitue une dimension intégrative de l'approche multilatérale (Saidou, 2005. Bagayoko-Penone, 2019) qui vise à défendre les intérêts communs. Celle-ci se structure autour d'objectifs propres défendus par les acteurs étatiques, qui composent ce regroupement, en développant des réponses multiples ou en développant des capacités pour mener plusieurs opérations simultanément (Magrin & Perouse De Montclos, 2017).

De la sorte, la vive mobilisation communautaire des Présidents Muhammadu Buhari du Nigeria, Paul Biya du Cameroun, Idriss Deby Itno du Tchad et Mahamadou Issoufou du Niger en tant que principaux acteurs engagés (Schmitt, Jongman, 1988) dans la lutte contre Boko Haram configurent la politique étrangère commune traduit comme une sécurité collective qui permet de garantir la défense et la sécurité de l'ensemble des territoires en crise de ces pays face au terrorisme islamiste à l'échelle communautaire (Saidou, 2005 : 33).

Ainsi, il s'agit d'une action publique antiterroriste structurée par l'idée de la paix et de la sécurité humaine au sein de la société victime d'attaques. Dans ce sens, la politique étrangère de sécurité collective des Etats du BLT se définit d'abord comme une politique publique (Durand, 1999 : 32) qui se traduit ainsi par la mise en visibilité de la politique sécuritaire commune. Si cette dernière semble proche de la politique étrangère de « guerre contre le terrorisme »⁶⁷ américaine mettant en visibilité le caractère prépondérant des forces de défenses et de sécurité, celle mise en œuvre par les décideurs politiques du BLT, est fonction du contexte dans lequel le phénomène Boko Haram veut imposer une vision d'un Etat islamique fondé sur la Charia, sur les territoires conquis comme une alternative politique à la vision occidentale de

⁶⁷ L'expression « guerre contre le terrorisme » renvoie encore à « War on terror », « Global war on terror (GWOT) », « guerre contre la terreur » ou « guerre contre l'axe du mal ». Il s'agit de notions forgées par l'administration américaine George Walker Bush visant l'usage préventif de la force et la volonté de lutte contre le terrorisme et la dissémination d'armes de destruction massive depuis 2001. Cependant, cette notion de « guerre totale contre le terrorisme » est utilisée pour la première fois par le Président Roosevelt en janvier 1943 dans une approche dissuasive contre le Japon. ANDREANI, G. & HASSNER, P. (dir). *Justifier la guerre ? De l'humanisme au contre-terrorisme*, Paris, Presses de Sciences Po, 2^e éd ? 2013, p. 211-251. MONGIN, D. *Crises et conflits au XXe siècle*, Paris, Armand Colin, 2014, p. 33 et 86.

l'Etat importé (Nchare Nom, 2017 : 91-128)⁶⁸. D'où la mobilisation de ces Etats pour contrer cette menace dans l'espace communautaire en crise. Dès lors, quels sont les mécanismes qui concourent au processus de fabrication et d'opérationnalisation de cette politique étrangère de sécurité collective des Etats du BLT face au phénomène Boko Haram ? Si les travaux sur l'approche multilatérale (Schwarz, 1970, Jeffery, 1997; Buchet, 2005; Deschaux-Dutard, 2012) participent à montrer à partir des logiques circonstanciées dans lesquelles les Etats formulent et mettent en action leur politique étrangère, qui sont le plus souvent collective, ils ne dévoilent pas pour autant les idées et les logiques qui prévalent à leur accord dans une perspective de mise ensemble dans le domaine sécuritaire. Pourtant la vulnérabilité des Etats face à ce genre de phénomène est fonction des « *policy design* » en politique étrangère de manière générale et des politiques de sécurité et de défense en particulier.

De ce fait, la construction de la politique étrangère de défense commune est l'expression des perceptions de la menace par les acteurs étatiques dont l'articulation conduit à inventorier, interroger les évolutions des discours, des récits et prises de parole produits dans le cadre de l'action publique communautaire de lutte contre le phénomène Boko Haram, permettant ainsi de faire ressortir les contextes, les enjeux propres et les visées géopolitiques (I). Par ailleurs, la poursuite de cette réflexion nécessite de voir comment les Etats affectés par les affres de Boko Haram opérationnalisent la politique de sécurité collective au niveau des différents territoires en crise (II).

I- Les orientations discursives de la politique étrangère de sécurité commune des Etats du BLT contre Boko Haram

Les idées portées par les acteurs politico-administratifs à l'échelle nationale sont produites à partir de discours pluriels, des récits et des prises de parole à propension guerrière. Ceux-ci convergent vers une riposte sécurito-militaire engagée dans la lutte contre Boko Haram.

⁶⁸ Il importe de souligner que les enjeux de cette lutte vont bien au delà pour s'inscrire dans une géostratégie des territoires désertiques. Ainsi, l'islamisme radical a muté en terrorisme islamiste en prenant de l'extension dans les zones désertiques du proche et du moyen Orient. D'où la conquête de la bande Sahélo-saharienne comme l'aboutissement d'un objectif ou d'un plan bien affiné.

A- Les communications plurielles mobilisatrices de la politique étrangère de sécurité commune des Etats du BLT contre le terrorisme islamiste

La politique étrangère de sécurité commune des Etats du BLT est l'expression des idées construites par les représentations, les perceptions fondées sur des valeurs, les enjeux et les contextes partagés par les acteurs politiques (Fouilleux, 2015 : 293) au sein de leurs territoires respectifs. Celle-ci se traduit par une forme narrative de la guerre contre Boko Haram au Nigéria, au Cameroun, au Tchad et au Niger qui laisse observer depuis 2014 une importante activité discursive conduite par les autorités gouvernementales de ces pays. Elle met en scène les discours politiques comme des « nerfs du gouvernement » (Deutsch, 1966). Concrètement, la politique étrangère de sécurité commune adossée et conduite par les communications plurielles s'affirme comme une forme de riposte des acteurs en charge de la lutte contre un phénomène fondé sur une référence religieuse qui prône le recours à la violence extrême et au martyr (Kepel, 2003 : 288). C'est d'ailleurs l'alerte laissée par le Président du Niger Mahamadou Issoufou :

L'Afrique fait en effet face depuis quelques années à une menace d'un genre nouveau plus dévastatrice et plus pernicieuse que toutes celles qu'elle a déjà connues par le passé : Il s'agit du terrorisme issu du radicalisme religieux qui sème la violence de façon non distinctive. [...] Je fonde l'espoir que la communauté internationale accompagnera nos efforts car la sécurité est un bien public mondial. (Issoufou Mahamadou, lors de la cérémonie d'ouverture du sommet continental africain sur la Paix, la Sécurité et le Développement, 29 novembre 2019).

Si les exactions menées par les membres du groupe terroriste Boko Haram se justifient par ces derniers comme un acte sacré ou un devoir divin, exécuté comme réponse à une exigence théologique et par les Saintes Ecritures⁶⁹, il importe de souligner que les formes de communications plurielles mobilisatrices de la politique étrangère de sécurité commune de lutte contre le groupe djihadiste Boko Haram sont liées au passage de la dimension idéologique des prêches de cette organisation terroriste aux déclarations guerrières⁷⁰ et directes d'Abubakar Shekau (L'Heuillet, 2009 : 346), ayant pour objectif la remise en cause de valeurs et intérêts

⁶⁹ Mohammed Yusuf, en tant leader, insuffle à la fois la peur de Dieu, la crainte du jugement dernier et s'en sert pour définir le djihad comme une injonction divine à laquelle le croyant ne peut déroger, en affirmant « lorsque vous voyez des hommes mourir en faisant le djihad, il ne faut pas penser qu'ils sont morts. Ils ne sont pas morts. Allah a dit qu'ils ne sont pas morts, ils sont là-bas, dans les mains d'Allah, ils mangent bien et boivent bien ». Extrait d'un prêche de Mohammed YUSUF lors du mois de Ramadan, Maiduguri, septembre 2008.

⁷⁰ Cette réalité se caractérise par l'imposition d'un islam fondamentaliste et rigoriste, mais et surtout restaurer un Califat. De la sorte, cette brutalité est fédératrice d'une idéologie qui « décline toutes les variantes du meurtre et de la violence : se tuer, se faire tuer, tuer, tuer en se tuant ou en se faisant tuer » (L'Heuillet, 2009 : 346).

des pays attaqués⁷¹. Il s'agit notamment de la mise en péril du maintien de la paix à leurs frontières, de la sauvegarde de l'économie transfrontalière ou de la protection de l'intégrité territoriale, des personnes et ainsi que des biens. Il faut ajouter à ces enjeux, les pressions de la communauté internationale tout comme la peur de la perte de pouvoir par un renversement militaire. Par ailleurs, les discours constituent une forme de réponse à l'électorat telle qu'on peut le constater lors des différentes élections présidentielles au Nigéria depuis près d'une décennie.

Depuis mon accession au pouvoir [...], nous avons réorganisé les forces armées du Nigeria. Nous les avons repositionnées pour qu'elles puissent affronter efficacement les terroristes de Boko Haram. [...] Tous les secteurs qui étaient naguère sous le contrôle de Boko Haram dans les États d'Adamawa, de Borno et de Yobe, dans le nord-est du Nigeria, sont à nouveau sous notre contrôle. Les déplacés reviennent progressivement chez eux. (Muhammadu Buhari, allocution prononcée devant le parlement européen réuni à Strasbourg)

A ce titre, la létalité du terrorisme islamiste qui conduit à une mobilisation de la sécurité collective comme la politique étrangère commune de guerre contre ce phénomène par les Etats du BLT s'explique selon Bruce Hoffman « du fait de systèmes de valeurs radicalement différents, de mécanismes de légitimation et de justification, de concepts moraux et de visions du monde manichéennes qui influencent directement les motivations des terroristes sacrés » (Hoffman, 1999 : 145). La grande source de motivation de ce mode opératoire est ainsi d'ordre religieux, en sanctionnant l'emploi à grande échelle de la violence à l'encontre d'une catégorie d'opposants toujours plus nombreux, notamment toutes les personnes qui ne pratiquent pas la même religion ou n'appartiennent pas à la même communauté que celle des terroristes religieux⁷². Ces pratiques sont alors dénoncées sous différents angles qui convergent vers une rhétorique guerrière face aux conceptions et à la montée de ce mouvement islamiste. C'est dans cette volonté de porter appui à ses voisins dans la lutte antiterroriste que l'Assemblée nationale tchadienne adopte une résolution autorisant l'armée à s'engager aux côtés du Cameroun et du Nigeria dans la guerre contre le groupe terroriste Boko Haram. D'où l'appel du Président Tchadien Idriss Déby à une large coalition internationale pour combattre ce phénomène.

⁷¹ Pour les islamistes, cette réalité se conjugue au fait que l'islam est menacé dans sa survie, sur son propre sol et n'aurait pas d'autre choix que de se défendre par la violence la plus extrême.

⁷² Il s'agit là d'une réalité marquée dans l'évolution du discours et de la pensée religieuse de Shekau dans la transformation de l'organisation, qui s'illustre dorénavant par la violence armée et le désir d'instaurer un « Sultanat de Dieu ».

Nous ne pouvons pas dire que nous sommes indifférents à ce qui se passe, parce que nous sommes concernés directement et parce que nous estimons que le Cameroun ne doit pas faire face seul à cette nébuleuse. J'ai lancé aussi un appel aux pays de la CAC [Communauté de l'Afrique centrale] et à tous les pays du continent africain afin qu'ils viennent avec nous pour former une large coalition pour faire face à cette nébuleuse Boko Haram. (Idriss Déby, 2015).

Ces propos du Chef de l'Etat Tchadien traduisent la volonté de s'unir au Cameroun et au Nigéria afin de mener de concert une guerre contre l'expansion du terrorisme islamiste dans le BLT. D'ailleurs, cet engagement se manifeste notamment par le déplacement de celui-ci jusqu'à la frontière camerounaise pour encourager les 2 000 hommes en partance pour le front. Au Cameroun, la perception de la lutte contre le terrorisme islamiste menée sous l'étiquette de la guerre contre Boko Haram est identifiable dans la prise de position des pouvoirs publics. Ainsi, l'on peut consentir sans peine à la thèse de la prérogative étatique de la guerre (Pfanner, 2005), de même que les techniques bureaucratiques et de contrôle qui structurent la vie politique camerounaise participent dans cette logique théoriquement et méthodologiquement à l'investiture de catégories intermédiaires pour appréhender les stratégies de popularisation du combat guerrier (Batchom, 2016) contre un ennemi préalablement qualifié par le discours gouvernemental (Foucault, 1973). D'où le rôle essentiel des forces de défense dans cette lutte érigé en devoir ou d'un mandat clairement réaffirmé le 21 avril 2017 par le président de la République, Paul Biya, à l'occasion de la Cérémonie de Triomphe de la 35^{ème} promotion de l'Ecole Militaire Interarmées (EMIA) baptisée « Paix et Emergence » :

Jeunes Officiers, Je me dois toutefois de vous rappeler que notre pays est en guerre. Une guerre que nous mène un ennemi obscurantiste et barbare. Vous êtes désormais appelés à prendre part à un grand et noble combat, celui de la défense de l'intégrité territoriale, de l'unité nationale et des institutions républicaines. Il s'agit là du devoir sacré et de la mission première de nos forces armées. C'est votre mission (Paul Biya, 2017).

Si ce discours officiel prend alors la tournure de déclaration de guerre, tel qu'il est clairement évoqué par le discours du président de la République du Cameroun, Paul Biya, au sommet sur la paix et la sécurité au Nigéria organisé à Paris, il permet d'illustrer clairement la perception de la manifestation de ce phénomène s'agissant de la construction de la politique étrangère de sécurité commune lorsqu'il affirme : « Nous sommes ici pour déclarer la guerre au Boko Haram » (Paul Biya, 2014). Ces déclarations du président camerounais Paul Biya permettent ainsi de souligner non seulement les idées, les valeurs, les intérêts et le contexte qui

orientent la politique étrangère de sécurité commune des Etats du BLT dans la lutte contre Boko Haram, mais également donne la mesure, le ton et surtout indique le sens de cette politique étrangère de la guerre contre le terrorisme au sein de l'espace public camerounais⁷³ (Bacot, 2016 : 200).

Maïduguri, Kolofata, Fotokol... que de morts sans nom, sans visage. [...] Le Cameroun et les pays voisins font face à cette secte qui, chaque jour, renouvèle ses méthodes et ses tactiques. Nous apprécions le soutien de nos partenaires dans le combat contre cette barbarie. La lutte contre Boko Haram, cette secte jihadiste, appelle à une mobilisation générale accrue, si nous voulons réellement en finir avec ce danger. Il est mortel pour nos peuples, pour nos populations, pour notre indépendance et notre démocratie. Il est mortel pour la paix. (Discours du Président camerounais Paul Biya lors de la 72^{ème} session ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies, septembre 2017).

L'énonciation du sens de la politique étrangère de sécurité commune contre Boko Haram dans les différentes prises de parole fait du politique une activité langagière (Bourdieu, 1991) et donne tout son sens à cette politique publique. Celle-ci intègre aussi la dimension empathique de ces communications gouvernementales dans lesquelles les émotions sont dites (Le Bart, 2018) et la vision déterminée des acteurs gouvernementaux d'informer, de convoquer les populations par les émotions, les chiffres, et les faits, comme le souligne ces propos du Président nigérian Muhammadu Buhari.

Je peux vous assurer que Boko Haram va vite mesurer la force de notre volonté collective et de notre engagement à débarrasser la nation de la terreur et pour ramener la paix [...]. Aucun effort ne sera épargné pour vaincre le terrorisme. (Muhammadu Buhari, 2015).

De ce fait, les communications plurielles mobilisatrices de la politique étrangère de sécurité commune des Etats du BLT contre le groupe terroriste Boko Haram constituent des supports des idées qui participent à la mise en visibilité de la défense d'un certain nombre d'enjeux et contribuent de ce fait à la construction de cette politique en dévoilant la dimension d'un ennemi symétrique de type militaire. Ceci confère à la politique étrangère de sécurité collective un caractère exceptionnel et pousse ainsi les Etats à recourir à des stratégies

⁷³Ce dernier relève que « le travail politique est tout entier tourné vers une certaine représentation de la conflictualité et vers la recherche de la légitimation et la mobilisation ».

d'exception (Hannon, 2018) qui se manifestent en termes de puissance, d'organisation, de moyens, de valeurs voire de temps (Metz, 2003) selon les contextes.

B- La convergence des récits vers une riposte militaire globale contre le phénomène Boko Haram

La construction de la politique étrangère de sécurité commune laisse entrevoir la fabrique (Manga Edimo, 2019) collective de récits convergents du problème sécuritaire comme le référentiel d'action qui oriente la politique étrangère (Morin, 2013) de sécurité commune de lutte contre le terrorisme islamiste dans l'espace BLT. La prépondérance du problème sécuritaire évoquée dans les différents récits des décideurs politiques des pays riverains du BLT contribue à la croisée d'une vision transnationale adossée sur un système d'idées partagées par ces acteurs dans la construction de la politique étrangère de sécurité commune de lutte contre le groupe terroriste Boko Haram. De la sorte, Boko Haram, plus qu'une simple menace est perçu par ces acteurs politiques comme un phénomène nocif, meurtrier⁷⁴ mettant en péril la sécurité des Etats et la sérénité des populations de l'espace BLT. C'est au regard de ces nombreuses exactions causées au Nigéria, au Cameroun, au Tchad, et au Niger que les discours des politiques objectifs sur cette question laissent entrevoir une convergence vers une rhétorique guerrière qui concourt à l'évocation prépondérante de la riposte militaire (La Carte, 2002). La narration de la notion de « guerre » (Walzer, 2004) collective dans cette recherche s'inscrit alors dans la logique de la prise en compte de la dimension militaire dans la politique étrangère de sécurité commune de la lutte contre Boko Haram par les principaux acteurs étatiques dans leurs prises de parole (Manga Edimo, 2019) au sein de l'espace BLT.

A ce titre, les dirigeants politiques énoncent une rhétorique d'assimilation du phénomène Boko Haram à la guerre contre la barbarie, contre la terreur, contre le mal et contre l'obscurantisme. D'ailleurs, cette narration prend, sur le plan discursif, la forme d'un vocabulaire belliciste et d'appels à la mobilisation communautaire et, sur le plan politique, elle s'illustre par une valorisation du recours permanent à l'armée :

Nous sommes ici pour affirmer notre solidarité et notre détermination à lutter vigoureusement contre Boko Haram [...] Le problème Boko Haram a donc cessé d'être uniquement un problème nigérian, il est devenu un

⁷⁴Il importe de mentionner que l'Institute for Economics and Peace qualifie le groupe Boko Haram en 2014 comme l'organisation terroriste la plus meurtrière du monde, ayant causé la mort de six mille six cent quarante-quatre personnes, soit une augmentation de 317 % par rapport à l'année précédente. Voir Rapport Institute for Economics and Peace (IEP). *Global Terrorism Index*. November 2015.

problème régional, sinon continental. [...] je veux dire que nous avons mis en place désormais des moyens, des unités de combat. (Paul Biya, 2015).

Au regard de sa nature propre que par les moyens utilisés pour s'en prémunir, les actes terroristes de Boko Haram conduisent dès lors dans le cadre de la construction de la politique étrangère de sécurité commune de lutte contre ce fléau à un registre lexical guerrier. Cette représentation collective martiale de la menace qui met en visibilité le mot « guerre » pour représenter la lutte contre le terrorisme islamiste dans l'espace BLT constitue une référence qui marque une inflexion politique importante. La configuration de cette politique étrangère de sécurité commune par les décideurs politiques fait du phénomène Boko Haram un « crime qui dispose des moyens de guerre » et par conséquent faisant « partie intégrante de la défense » (Mauroy, 1982).

La dramatisation du phénomène de Boko Haram et son élévation au rang de guerre conduisent les acteurs politiques du Cameroun, Nigéria, Tchad, et Niger à user du registre de la fermeté comme socle à la construction de la politique étrangère de sécurité commune dans le BLT. Elle se traduit dans ce sens par un vocabulaire militaire conventionnel illustré notamment par des expressions telles « guerre », « combat », « forces de défense », « armes et munitions », « ennemi » ou « stratégies et dispositifs de riposte ». L'énonciation partagée de ces discours et récits de guerre conduit à une mobilisation générale. Le discours inscrit ainsi le pouvoir étatique au sein d'une relation symbolique avec les groupes terroristes dans laquelle les acteurs en charge de la lutte contre ce phénomène cherche à prendre l'ascendant en inversant la diffusion de la peur (Bigo, 1984). Par ailleurs, ces propos orientent les actions des Chefs d'Etats actions dans la politique étrangère de sécurité commune de lutte contre le terrorisme (Pasqua, 2007).

C'est une organisation extrêmement dangereuse, qui a eu le temps de s'organiser, de recruter des jeunes [avec] des liens très étroits avec Daech et avec AQMI. Boko Haram a décidé d'asphyxier le Tchad en coupant l'axe unique qui nous rattachait au port de Douala, au Cameroun, menaçant ainsi nos intérêts vitaux. C'est un danger potentiel pour toute la sous-région. [Notre objectif] c'est de détruire Boko Haram par tous les moyens. (Idriss Deby Itno).

C'est dans cette logique que le président nigérien Mahamadou Issoufou voyant les exactions causées par ce groupe terroriste au Cameroun et au Nigéria, déclare en septembre 2014 devant l'Assemblée générale des Nations Unies :

[Boko Haram] y fait montre d'une agressivité et d'une barbarie jamais observées auparavant. [...] Avec ses récentes incursions au Cameroun et

l'occupation de territoires de plus en plus importants allant jusqu'à menacer Maiduguri, la capitale de l'Etat de Borno, la preuve est clairement faite que ce groupe terroriste nourrit des desseins plus larges qu'on ne le pensait. (Jeune Afrique Economie, 2014 : 261).

Ces déclarations, qui mettent en visibilité le référentiel sécuritaire de la lutte contre le terrorisme islamiste par des initiatives de riposte militaire contre ce phénomène, rejoignent ainsi les valeurs partagées dans les différents discours des autorités et responsables politiques des pays du Bassin du Lac Tchad. C'est l'idée d'un ennemi non civilisé, barbare, d'une force nuisible et hostile qui est contenue dans les perceptions du terrorisme islamiste. Il s'agit d'une vision transnationale dont la principale approche est fondée sur l'intervention des forces de défense et sécurité dans la lutte contre cette menace transfrontalière.

C'est dans cette perspective que les Chefs d'Etat et de gouvernement du Cameroun, du Niger, du Nigéria, du Tchad, pays membres de la Commission du Bassin du lac Tchad, plus celui du Bénin, se réuniront à Niamey, [...] pour mutualiser les efforts de lutte contre cette grave menace (Mahamadou Issoufou, 2014).

Ainsi, l'usage de l'armée comme marqueur d'intensité de la volonté du Nigéria, du Cameroun, du Tchad, du Niger et le Bénin est clairement illustré comme une formulation prioritaire d'un référentiel sécuritaire de la lutte contre Boko Haram. Par la dramatisation et de fermeté, les dirigeants politiques pérennisent l'emploi des forces de défense et de sécurité dans la politique de lutte contre le terrorisme islamiste dans le Bassin du Lac Tchad. A cet effet, les locuteurs justifient leur détermination à mener ce combat à partir d'une énonciation allocutive qui met en scène leur autorité.

II- Les orientations tactiques et opérationnelles de la politique étrangère de sécurité commune des Etats du BLT contre Boko Haram

La politique étrangère de sécurité commune des Etats du BLT laisse entrevoir un dispositif collectif d'action militaire dont la mise en œuvre s'articule autour des programmes d'action institutionnel pour le développement socio-économique.

A- Un dispositif collectif d'action militaire

La politique étrangère de sécurité commune des Etats du BLT est traduite en action à travers la mobilisation d'un dispositif d'action militaire collectif et l'initiative d'opérations conjointes entre les forces de défense nationales. L'intensification des attaques de Boko Haram et la récurrence des attentats de l'État Islamique en Afrique de l'Ouest ont conduit au

déploiement et à l'opérationnalisation de nombreuses missions des forces de défense nationales. Cette situation a abouti à l'effectivité de la Force Multinationale Mixte (FMM), avant même que les contours de son opérationnalisation ne soient définis. Face à l'urgence d'une riposte globale, les États de l'espace BLT sont entrés en « guerre » avant même d'avoir finalisé le cadre juridique et institutionnel de leur intervention. Ceci se justifie par la visite à N'Djamena du président nigérian Muhammadu Buhari venu à la rencontre de son homologue, le Président Idriss Déby Itno. Ils expriment leur volonté de collaborer à tous les niveaux pour rendre plus efficace le combat commun contre le groupe terroriste Boko Haram et de ramener ainsi la paix et la sécurité indispensables au développement de l'espace communautaire (Communiqué de presse de la Présidence Tchadienne, juin 2015). Cette démarche s'inscrit dans le renforcement conjoint de la lutte contre ce fléau selon les déclarations du Président Mahamadou Issoufou lors du sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO sur le terrorisme le 14 septembre 2019 à Ouagadougou :

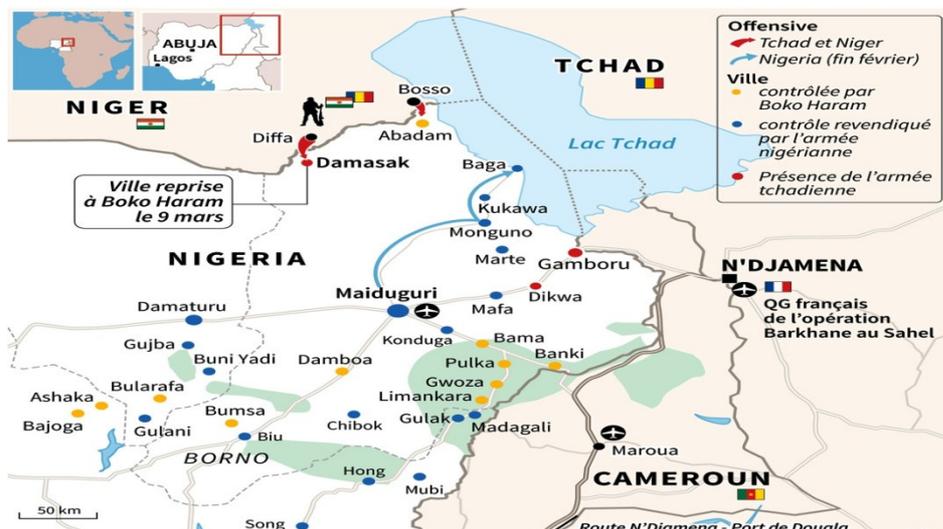
Malgré ce dispositif, force est d'admettre que les terroristes font preuve d'une résilience étonnante : leur menace se fait de plus en plus persistante et inquiétante et s'étend dans l'espace. Faut-il trouver un substitut au dispositif actuel ou faut-il le renforcer ? La réponse à cette question, quelle qu'elle soit, doit tenir compte de l'urgence de la situation. Le renforcement des capacités nationales et conjointes me semble mieux répondre à cet impératif. [...] Cela signifie que nous devons renforcer les capacités opérationnelles et de renseignement des forces de défense et de sécurité au niveau national. Cela signifie également la mise en place d'une coordination efficace entre les différents acteurs engagés dans la lutte contre le terrorisme. (Mahamadou Issoufou, 2019).

En outre, en marge du sommet de l'Union Africaine à Addis Abeba, les présidents tchadien et nigérian se rencontrent pour convenir des opérations militaires conjointes contre le groupe terroriste islamiste. Les deux pays signent avec le Nigeria des accords bilatéraux de défense les autorisant à intervenir sur le territoire nigérian en cas de force majeure. C'est dans cette optique que le ministre nigérian des Affaires étrangères, Mohamed Bazoum, relève que la Force Multinationale Mixte n'est pas tributaire des Nations unies pour sécuriser le BLT, car pour ce dernier le Tchad s'engage déjà davantage dans cette lutte en ayant envoyé des groupes dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, et dans la possibilité où le Nigeria est consentant à la coopération à ce combat.

Les actions entreprises par les Etats du BLT permettent de saisir comment la politique étrangère de sécurité commune de ces Etats contre Boko Haram est de manière progressive

mise en œuvre. C'est d'ailleurs dans ce sillage qu'on peut relever au crédit de la FMM quelques opérations militaires (Rapport de l'International Security Study, août 2016), en l'occurrence l'intervention dans la ville nigériane de Ngoshe du 11 au 14 février 2016, baptisée *Opération Arrow Five* ; l'intervention dans la ville de Kumshe au Nigéria le 24 février 2016 près de la frontière camerounaise, considérée comme une base arrière de Boko Haram ; l'intervention du 16 mars 2016 dans les localités camerounaise et nigériane de Djibrili et de Zamga, baptisée *Opération Tentacule* ; de même que l'intervention du 10 au 16 mai 2016 dans la forêt de Madawya au Nigéria, dirigée conjointement par des éléments du secteur n° 1 de la FMM, des soldats de l'opération camerounaise Émergence 4 appuyés par l'armée nigériane. Il s'agit d'un ensemble d'opérations mené sur plusieurs axes, notamment à la frontière nigéro-nigériane et autour du lac Tchad. Dans cette optique, l'entrée de soldats nigériens en territoire nigérien dès juillet 2016 permet de libérer des villes frontalières à partir desquelles des troupes de Boko Haram lançaient des attaques, particulièrement la ville de Damasak. De ce fait, ces actions militaires conjointes illustrent l'opérationnalisation de la politique étrangère de sécurité commune à partir des différences forces de défense nationales qui participent à la lutte pour l'éradication du terrorisme islamiste dans le BLT.

Carte 1 : Offensive des forces tchadiennes et nigériennes contre les islamistes de Boko Haram depuis la frontière du Niger



Source : *Autorités nigériennes, tchadiennes, nigérianes et stratfort.*

En raison de ces exigences et objectifs politiques orientées par le référentiel sécuritaire que les experts militaires et juridiques de ces pays et ainsi que de l'Union Africaine, réunis à Yaoundé du 5 au 7 février 2015, revoient à la hausse leurs ambitions. A l'issue de trois jours de

discussions, les experts s'accordent sur le principe d'une force de 8 700 hommes⁷⁵. C'est à ce juste titre qu'en « Rappelant la nature intégrée et multidimensionnelle de la force, ils ont convenu que ces contributions représentent les différents corps des armées et spécialistes civils nécessaires pour mettre en œuvre efficacement le mandat de la force » (Communiqué des experts militaires et juridiques de la CBLT, 7 février 2015, Yaoundé). Déjà, dans son discours d'ouverture de cette rencontre de Yaoundé, le ministre camerounais de la défense, Edgard Alain Mebe Ngo'o déclare à propos :

Je voudrais le dire avec force, Boko Haram n'est pas une fatalité. Il faut vouloir et pouvoir éradiquer ce fléau. La volonté politique existe. A vous les experts de relever le défi de donner à la Force mixte multinationale de la CBLT les moyens de sa mission [...] L'Afrique, autant que la communauté internationale dont l'attachement viscéral à la paix et à la sécurité internationale n'est plus à démontrer, attendent de vous des résolutions pertinentes, innovantes devant permettre d'éradiquer durablement la menace Boko Haram.

Il s'agit donc de créer un environnement sûr et sécurisé dans les régions affectées par les activités de l'organisation terroriste Boko Haram et d'autres groupes extrémistes, afin de réduire considérablement les exactions, la violence contre les civils, y compris la violence sexuelle et sexiste, conformément au droit international, notamment le droit international humanitaire et la politique de diligence que prône les Nations unies en matière de droits de l'homme. A ce titre, les mesures sécuritaires prises par les États riverains au lac Tchad permettent de voir comment les idées et les valeurs portées par les acteurs étatiques s'inscrivent dans la mise en œuvre de la politique étrangère de sécurité commune dans une logique d'action globale pour faire face aux problèmes socioéconomiques dans l'espace BLT.

B- Des programmes d'action institutionnel pour le développement socio-économique

La politique étrangère de sécurité commune est mise en visibilité à partir du couplage subsidiaire du référentiel socioéconomique dont la prise en charge de la lutte contre le terrorisme islamiste par les décideurs étatiques se traduit par l'aménagement institutionnel de dispositifs de développement socioéconomique⁷⁶. Outre le dispositif d'action militaire qui

⁷⁵ Les experts présents à Yaoundé optent pour une solution régionale en réactivant la force embryonnaire placée sous l'égide de la Commission du bassin du lac Tchad, à laquelle vient s'ajouter le Bénin.

⁷⁶ Lors de la réunion de mars 2020 sur le renforcement de l'appui accordé à l'Afrique dans la lutte antiterroriste, le Conseil de sécurité souligne l'importance d'une approche globale pour combattre le terrorisme et l'extrémisme violent dans le respect des dispositions applicables du droit international, et d'efforts tenant compte des aspects du

participe à l'implémentation de cette politique publique dans ce secteur, on relève un ensemble de décisions qui se matérialisent par une mise en œuvre des programmes économiques et sociaux visant au renforcement et au progrès social des conditions de vie des populations des territoires affectés par les exactions terroristes. Ces mesures de développement constituent une condition de stabilité, d'épanouissement, d'éradication de la pauvreté et surtout d'appui aux régions victimes des attaques terroristes au détriment des idéologies passéistes.

S'il s'agit de politiques publiques sectorielles propres à chaque Etat, il demeure important de ne pas perdre de vue que celles-ci s'inscrivent dans le cadre de la politique étrangère de sécurité commune visant à éradiquer la menace terroriste sur le long terme en s'attaquant aux racines qui génèrent et alimentent ce phénomène dans le BLT (Cilliers, 2004). De manière générale, les conditions précaires de vie des populations sont des éléments favorables à l'extrémisme violent et par conséquent au terrorisme. Le sous-développement et la pauvreté caractérisent les régions touchées par les affres du groupe terroriste Boko Haram. Face au manque d'emplois, à l'accès aux produits de première nécessité, à la répartition inéquitable des ressources naturelles, au sentiment d'abandon des populations par les institutions étatiques et à la réclamation de la sécurité pour tous dans les régions à hauts risques⁷⁷, les extrémistes religieux de Boko Haram prônent l'islamisme⁷⁸ en faisant adopter des mesures radicales, notamment avec la charia comme loi fondamentale dans ces territoires majoritairement musulmans, où l'absence de l'autorité étatique se fait constater. Cette radicalisation de l'islam (Borum, 2011) ajoutée aux frustrations des jeunes vis-à-vis des valeurs occidentales, a fait naître ainsi un sentiment d'injustice et d'antagonisme au sein des populations.

Face à cette réalité liée aux causes profondes de l'expansion du terrorisme islamiste dans cet espace communautaire⁷⁹, les gouvernements de l'espace BLT ont pris un train de mesures visant à combattre la montée de ce phénomène au niveau de leurs différents territoires respectifs

problème liés à la gouvernance, à la sécurité, aux droits humains et au développement ainsi qu'à ses dimensions humanitaires et socio-économiques, notamment l'emploi des jeunes et l'élimination de la pauvreté.

⁷⁷ Il s'agit principalement des régions du Nord-Est du Nigéria, de l'Extrême-Nord du Cameroun, du Sud-Est du Niger ou de l'Ouest du Tchad.

⁷⁸ Il importe de rappeler que l'islamisme désigne « une certaine interprétation politique »⁷⁸ de l'islam. Cette expression, selon Abderrahim Lamchichi, renvoie à un « un ensemble de courant politique religieux de contestation, nés dans des contextes de crise socio-économique et de malaise identitaire, qui présentent de l'islam une lecture éminemment idéologique »⁷⁸. C'est donc une lecture politique et radicale du Coran, par une critique sociale et politique des échecs d'un modèle de développement. Voir BAILLET, D. « Islam.. ». *Art. cit.* LAMCHICHI, A. *L'islamisme... Op. cit.*

⁷⁹ La porosité et l'absence de véritable politique socioéconomique dans les régions limitrophes entre pays de la région du lac Tchad permettent et facilitent la libre circulation des mouvements terroristes où ceux-ci se fondent parfois dans la population ou se réfugient de territoire en territoire.

(Baudoui, 2009). Il s'agit pour ces Etats de la mise en œuvre effective des programmes de développement ou des plans d'urgence dont les objectifs concernent la promotion des activités socioéconomiques de relèvement rapide et d'investissement à long terme dans des services vitaux comme les soins de santé et l'éducation, l'agriculture, les infrastructures telles que les axes d'échanges sécurisés et les moyens de subsistance, la cohésion sociale, la bonne gouvernance et l'état de droit, afin de faciliter le relèvement dans la durée et de renforcer la résilience des populations, en particulier dans les zones ayant le plus besoin (Communiqué du Conseil de sécurité de l'ONU du 31 mars 2017)

Nos pays ont besoin de paix et de stabilité, afin que les stratégies, programmes et projets de développement que nous avons conçus pour la prospérité de nos populations puissent être mis effectivement en œuvre et qu'ils produisent les effets escomptés. [...] Nous faisons beaucoup d'efforts pour prendre notre sécurité en mains. Des ressources budgétaires importantes y sont consacrées. [...] car la sécurité est un bien public mondial. (Issoufou Mahamadou, 29 novembre 2019).

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'implémentation progressive des programmes sectoriels visant à lutter de manière plus efficace, à consolider et pérenniser la paix et la stabilité en s'attaquant aux causes profondes de la crise. Il s'agit ainsi pour le Nigéria du « Plan Buhari », le Programme « Renaissance » en ce qui concerne le Niger, le Cameroun avec la « Feuille de route pour le relèvement » et le « Plan d'urgence triennal (PLANUT) » pour l'accélération de la croissance économique et, au Tchad la « Vision 2030: le Tchad que nous voulons ». Il est essentiel de souligner par ailleurs dans ce processus, l'établissement par la Commission du Bassin du Lac Tchad du Plan de développement et d'adaptation au changement climatique du lac Tchad. Ces programmes socioéconomiques nationaux constituent un « système de sens » (Muller, 2000) permettant d'appréhender les logiques de construction qui guident la politique étrangère de sécurité commune des Etats du BLT dans la lutte contre le terrorisme islamiste, portées principalement par les décideurs politiques dont l'orientation découle du référentiel socioéconomique.

Avec le « Plan Buhari », le Nigéria connaît des réformes depuis quelques années qui, de manière progressive permettent de mettre en visibilité les politiques sectorielles menées dans le cadre de la politique étrangère de sécurité commune de lutte contre le terrorisme islamiste et d'y entrevoir des perspectives plus ou moins efficaces. S'il est à relever comme points

marquants le programme engagé de la lutte contre la corruption⁸⁰, ainsi que la réalisation de véritables prouesses sur le plan agricole à partir de la diversification de l'économie nigériane comme enjeux de grande importance pour ce pays⁸¹, force est également de souligner dans le « Plan Buhari » des initiatives de lutte contre les inégalités à l'origine des causes profondes et du climat insécuritaire dans les territoires affectés par les exactions terroristes du groupe Boko Haram. Aux inégalités verticales produites par un système de prédation des élites, viennent s'ajouter les inégalités horizontales construites sur les griefs portés par certains groupes ethno-régionaux, qui menacent constamment la forme de l'Etat fédéral du pays. D'où la pleine mesure du Président Muhammadu Buhari (Ndiaye, 2019) à soutenir une gouvernance redistributive à travers la mise en œuvre du Programme national d'investissements sociaux (NSIP), permettant de reconstruire le fédéralisme sur la base d'une plus grande justice sociale⁸².

Dans ce sillage, le Tchad, à partir de son plan directeur « Vision 2030, le Tchad que nous voulons », traduit la volonté et la décision des plus hautes autorités nationales à combattre les racines qui alimentent la montée du terrorisme islamiste, tout en répondant aux aspirations légitimes des populations locales. Guidée par le référentiel socioéconomique, ce plan de développement reflète la volonté et l'engagement du Gouvernement à bâtir une croissance et un cadre d'épanouissement des populations sur le long terme. S'il s'agit d'impulser un processus de développement du Tchad visant son émergence à l'horizon 2030 à travers ses trois Plans Nationaux de Développement (PND)⁸³, ceux-ci sont mis en œuvre dans le but d'accélérer la transformation structurelle dans les secteurs du social, de la gouvernance et de l'État de droit, de l'économie et de l'environnement. Ainsi, il s'agit précisément de consolider les bases de la bonne gouvernance, tout en renforçant la cohésion nationale et créer les conditions d'un développement durable. Ces objectifs s'articulent sur quatre points stratégiques, notamment le renforcement de l'unité nationale du pays⁸⁴, le renforcement de la bonne gouvernance et de

⁸⁰ Une plus grande transparence dans la gestion des fonds publics, comme le Compte de trésor unifié (Treasury Single Account, TSA).

⁸¹ Car pour le président nigérian, Mahammadu Buhari, le Nigéria doit agir comme s'il n'avait pas de pétrole. Ainsi, la baisse des cours du brut et, par conséquent, celle des revenus du gouvernement fédéral, a constitué une occasion pour le pays de prendre le virage post-pétrolier voulu depuis sans s'y lancer faute de volonté politique.

⁸² Près de 10,5 millions de Nigériens en profitent aujourd'hui, mais, là encore, des efforts considérables restent à faire, notamment pour que le pays puisse faire face aux menaces sécuritaires qui persistent dans ses extrémités nord et sud, et de plus en plus dans sa région centre.

⁸³ Il s'agit du Plan National de Développement 2017-2021, du Plan National de Développement 2022-2026 et du Plan National de Développement 2027-2030.

⁸⁴ Ce pilier repose sur la promotion d'une culture de paix et de cohésion nationale et la promotion des valeurs culturelles et le redimensionnement du rôle de la culture comme levier de développement inclusif.

l'Etat de droit⁸⁵, le développement d'une économie diversifiée et compétitive⁸⁶, et l'amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne⁸⁷

Au Cameroun, le Président Paul Biya instruit en juin 2014⁸⁸ la mise en œuvre d'un plan d'urgence spécifique pour développer la partie septentrionale du pays qui comprend trois régions, dont l'Adamaoua, le Nord et l'Extrême-Nord (L'Œil du Sahel, 24 juillet 2014). Il s'agit d'un plan d'urgence triennal qui s'inscrit dans le cadre de l'accélération de la croissance économique (PLANUT) sous la coordination du ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (MINEPAT, février 2016) lancé à l'échelle nationale en 2014. Ce plan d'urgence est doté de 78,8 milliards de francs CFA (135 millions de dollars), même s'il est très inférieur aux besoins de développement de la zone (International Crisis Group, 25 octobre 2017) évalués jusqu'au moins à 1600 milliards de francs par l'élite nordiste (L'œil du Sahel, 20 décembre 2014). Par ailleurs, en mars 2015, le Gouvernement annonce un plan d'urgence de 5,3 milliards de francs CFA (9 millions de dollars) pour la construction d'écoles et d'hôpitaux à l'Extrême-Nord. Dès avril 2016, le ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation annonce un projet à impact rapide de 4,5 milliards de francs CFA (Actu Cameroun, 28 avril 2017) pour l'Extrême-Nord⁸⁹. Toutes ces mesures répondent à l'initiative du Président Paul Biya, telle qu'exprimée lors du 9 janvier 2020, en réponse aux vœux du Corps diplomatique à Yaoundé.

Au cours de l'année qui vient de s'achever, le Cameroun a, pour sa part, poursuivi, en amplifiant, ses efforts pour que règnent la paix et la sécurité [...]. Au plan économique, le Cameroun entend bien poursuivre résolument sa marche vers l'émergence, malgré les difficultés et les écueils.

⁸⁵ Ce point passe par la mise en œuvre de la promotion de la performance et de la motivation dans l'administration publique, la promotion de la bonne gouvernance économique, le renforcement d'une véritable culture démocratique comme mode de gouvernance et le renforcement de la sécurité comme facteur de développement.

⁸⁶ Ce volet s'appuie sur une économie diversifiée et en forte croissance, un financement de l'économie assuré majoritairement par l'épargne intérieure et des capitaux privés étrangers et des infrastructures comme levier du développement durable.

⁸⁷ Ce pan se structure autour d'un environnement sain avec des ressources naturelles préservées et un cadre propice à l'épanouissement du bien-être des Tchadiens.

⁸⁸ Après cette annonce pour tenter de faire face, le président de la République Paul Biya a créé le 14 août 2014, une nouvelle région militaire à Maroua, dotée d'un commandement autonome et d'une gendarmerie.

⁸⁹ le Plan d'urgence triennal pour l'accélération de la croissance économique du MINEPAT, lancé en 2014 à l'échelle nationale, n'a pas non plus réussi à mettre en œuvre les projets d'aménagement prévus pour l'Adamaoua, l'Extrême-Nord et le Nord, notamment la construction de grands marchés de ravitaillement et le développement de 120 000 ha de périmètres hydro-agricoles. Dans ce Plan d'urgence triennal comme dans le budget d'investissement public (BIP), les parts dédiées à l'Extrême-Nord demeurent parmi les plus faibles du territoire. Outre l'insuffisance des fonds alloués, certains projets auraient fait l'objet de détournements de fonds

Sa Stratégie Nationale de Développement pour la période 2020-2030 est orientée en ce sens. (Paul Biya, 9 janvier 2020).

S'agissant du Niger, le pays est confronté à plusieurs défis sécuritaires majeurs qui freinent son progrès et réduisent ainsi considérablement les effets de ses actions mises en œuvre pour promouvoir son développement. Boko Haram représente une grave menace pour le président nigérien Mahamadou Issoufou qui précisait que « L'État islamique est à nos portes »⁹⁰. Si le pays accueille des réunions régionales des ministres des Affaires étrangères, de la défense et des chefs d'état-major des Etats membres du Bassin du Lac Tchad sur la lutte contre Boko Haram, dans le cadre de sa politique de lutte interne contre cette menace terroriste au Niger, l'accent est mis sur le plan national de développement, le Programme « Renaissance » (Ministère du Plan, mars 2017). Ce programme intègre le Plan de Développement Economique et Social (PDES)⁹¹ qui s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger 2035, adoptée le 9 mai 2017. Il s'agit d'une initiative qui repose sur l'éradication de la pauvreté et des inégalités à partir de la transformation qualitative à tous les niveaux. Si le PDES permet une modernisation de l'économie nigérienne dominée par le secteur primaire rural en une économie où les secteurs secondaire et tertiaire deviennent prépondérants, il vise par ailleurs une croissance économique permettant de générer des emplois décents, notamment pour les jeunes, apportant de ce fait des réponses appropriées non seulement aux causes profondes dont repose la menace terroriste Boko Haram mais également aux défis majeurs qui entravent le développement économique et social du Niger.

⁹⁰ La ville de Damask au Nigeria située à moins de 50 km des frontières du Niger fait suite à un raid meurtrier de du groupe terroriste Boko Haram dans ce village. Le bilan fait état des dizaines de morts et la fuite de 3.000 habitants vers le Niger.

⁹¹ S'il faut déjà relever la mise en œuvre du Programme de Développement Economique et Social (PDES) 2011-2015, le Plan de Développement Economique et Social 2017-2021 est le premier plan quinquennal de l'opérationnalisation de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger 2035.

Conclusion

En définitive, la réflexion portée sur la violence et les exactions de l'organisation terroriste Boko Haram était un moyen pour analyser de la politique étrangère de sécurité commune des Etats du BLT. Il ressort de cette étude que cette politique étrangère a permis de mettre en exergue, les idées institutionnelles comme révélateurs des enjeux de la lutte pour la protection de l'intégrité territoriale, des personnes et ainsi que des biens, le maintien de la paix à leurs frontières, la sauvegarde de l'économie transfrontalière, etc. Ainsi, les discours, les récits et les prises de parole sont des logiques de légitimation et le poids des représentations des acteurs étatiques sur les comportements qui prévalent à la mise en œuvre de la politique étrangère de sécurité collective des Etats du BLT dans la lutte contre le terrorisme islamiste. Il s'agit dès lors d'appréhender les discours comme les mécanismes de la décision publique (Surel, 1998), et par essence la politique étrangère de sécurité commune. Celles-ci étant portées par ces décideurs politiques, face au mode opératoire de la menace terroriste, constituent dès lors le référentiel sécuritaire qui configure et oriente la politique étrangère de sécurité commune en tant que « système de sens » (Muller, 1995) dans la lutte contre Boko Haram au sein de l'espace communautaire en crise.

Références bibliographiques

- ACTU CAMEROUN, « Extrême-Nord : 4,5 milliards pour des projets à impact rapide », 28 avril
- AUSTIN, J L. *Quand dire c'est faire*, Seuil, Paris ,1979.
- BACOT, P. *Guide de sociologie politique*, Paris, Ellipses, 2016, p. 200.
- BATCHOM, P E. « La guerre du peuple : de la popularisation de la guerre contre Boko Haram au Cameroun », *Revue Études internationales*, volume XLVII, no 2-3, juin-septembre 2016.
- BIGO, D. HERMANT, D « La relation terroriste », *Études Polémologiques*, n ° 30-31,1984.
- BIGO, D. HERMANT, D « La relation terroriste », *Études Polémologiques*, n° 47, 1984.
- BORUM, R. « Radicalization into Violent Extremism I: A Review of Social Science Theories », *Journal of Strategic Security*, vol. 4, n° 4, 2011, p. 7-36.
- BOURDIEU, P. *Choses dites*, Paris, Les Editions de minuit, 1991.
- BOURDIEU, P. *Langage et pouvoir et symbolique*, Paris, Seuil, 1987, 2001. BOURDIEU, P. *Choses dites*, Paris, Les Editions de minuit, 1991.
- BOURDIEU, P. *Langage et pouvoir et symbolique*, Paris, Seuil, 2001.
- CHABROL, C. RADU, M. *Psychologie de la communication et de la persuasion. Théories et applications*, Paris, De Boeck, 2008.
- CHARAUDEAU, P. *Le discours politique*, Vuibert, Paris, 2005.
- CILLIERS, J. « L'Afrique et le terrorisme », *Afrique contemporaine*, n° 209, 2004, p. 81-100.
- Communiqué de presse, *Le Tchad et le Nigéria vont rendre plus efficace la lutte contre Boko Haram*, Tchad, 08 juin 2015.
- Communiqué des experts militaires et juridiques de la CBLT, 7 février 2015, Yaoundé
- Communiqué final des experts militaires et juridiques de la CBLT du 5 au 7 février 2015 à Yaoundé
- Communiqué final du Conseil de sécurité de l'ONU du 31 mars 2017. Le Conseil de sécurité s'engage aux côtés des pays du bassin du lac Tchad face à la menace posée par Boko Haram, CS/12773
- CREPS (dir.), *Terrorisme et piraterie. De nouveaux défis sécuritaires en Afrique centrale*, Yaoundé, Presses Universitaires d'Afrique Centrale, 2010, 240 p.
- DEUTSCH, K. *The Nerves of Government. Models of Political Communication and Control*, New-York, The Free Press, 1966.
- DEUTSCH, K. *The Nerves of Government. Models of Political Communication and Control*, New-York, The Free Press, 1966.

- EUDELIN H. *Les dossiers noirs du terrorisme*, Paris, Esprit du temps, 2014, p. 280.
- FOUCAULT, M. *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1973.
- FOUILLEUX, E. « Chapitre 12/Au-delà des Etats en action... La fabrique des politiques publiques globales », in BOUSSAGUET, L. *Une French touch dans l'analyse des politiques publiques ?* Presses de Sciences po, 2015, p. 293.
- GERSTLE, J. *La communication politique*, Paris, A. Colin, 2004.
- GERSTLE, J. *La communication politique*, Que-sais-je ?, Paris, PUF, 1992.
- GRINGRAS, A-M. *La communication politique*, Sainte-foy, Presses de l'Université de Québec, 2003.
- GUIBBAUD, P. *Boko Haram. Histoire d'un islamisme sahélien*, Paris : l'Harmattan. 2014.
- GWODA A. A. et Wassouni F. (dir), *Dynamiques dérivées du phénomène Boko Haram au Cameroun*, Bruxelles, Peter Lang. 2017.
- HANNON, J-P. « Militaires et lutte antiterroriste », *Cultures & Conflits*, 2004
- HOFFMAN, B. « Les terrorismes et la réponse américaine », in Gérard Chaliand, dir., *Les stratégies du terrorisme*, Paris, Desclée de Brouwer, 1999, p. 145.
- *Jeune Afrique Economie*. « Niger : Mahamadou Issoufou célèbre l'Afrique du XXIe siècle », n°397, octobre –novembre, 2014, p 261.
- KEPEL C. *La revanche de Dieu : chrétiens, juifs et musulmans à la reconquête du monde*, Paris, Seuil, 2003, P. 288.
- KOUNGOU, L. *Boko Haram. Le Cameroun à l'épreuve des menaces*, Paris : L'Harmattan. 2014.
- L'HEUILLET, H. *Aux sources du terrorisme – De la petite guerre aux attentats-suicides*, Paris, Fayard, 2009, p. 346.
- LA CARTE, D A. « La guerre asymétrique et l'utilisation de forces spéciales dans l'application de lois en Amérique du nord », *Revue Militaire Canadienne*, Hiver 2001-2002.
- LE BART, C. *Le discours politique*. Paris, PUF, 1998.
- Le BART, C. TRUC, J. NEE, E. « L'attentat comme objet de discours : problématique et enjeux », *Mots. Les langages du politique*, n°188, 2018, pp. 9-18.
- MANGA EDIMO, R M. « Les communications gouvernementales contre Boko Haram au Cameroun : instrument du pouvoir, de mobilisation et de fabrication d'un rapport national à la guerre contre le terrorisme », *Revue béninoise de science po (RBSP)*, Vol 3, n° 1, Janvier 2019.
- MANGA EDIMO, R M. « Les communications gouvernementales contre Boko Haram au Cameroun : instrument du pouvoir, de mobilisation et de fabrication d'un rapport national à la

guerre contre le terrorisme », *Revue béninoise de science po(RBSP)*, Vol 03, n° 01, Janvier 2019.

- METZ, S. « La guerre asymétrique et l'avenir de l'Occident », *Politique Étrangère*, 1/2003, 2003. p. 26-40.

- MEVA'A ABOMO, Dominique, (dir.), Asymétrie africaine. *Le Fardeau de Boko Haram : Leçon d'une expérience Afro-africaine à succès, mais soumise à l'usure asymétrologique*, Collection Étude et Recherche Action pour le Développement de l'Afrique des Caraïbes et du Pacifique (CERAD-ACP), Volume N° 5 ; Tome 2, Société Savante Cheikh Anta Diop, Douala, 2017.

- MVIE MEKA E. *Architecture de la sécurité et gouvernance démocratique dans la CEEAC*, Yaoundé, Presses Universitaires d'Afrique, Fondation Friedrich Ebert Stiftung, 2007, 252 p.

- NCHARE NOM, T. M. (2017). « Géostratégie de la région sahélo-saharienne et lutte contre Boko Haram : entre interventionnisme occidental et émancipation stratégique africain », in Meva'a Abomo, Dominique (dir.), Asymétrie africaine. *Le Fardeau de Boko Haram : Leçon d'une expérience Afro-africaine à succès, mais soumise à l'usure asymétrologique*, Collection Étude et Recherche Action pour le Développement de l'Afrique des Caraïbes et du Pacifique (CERAD-ACP), Volume N° 5 ; Tome 2, Société Savante Cheikh Anta Diop, Douala, 2017, p. 91-128.

- OWAYE J-F. *Guerre, histoire et mythologie africaine*, Paris, Mon Petit Editeur, 2012.

- PASQUA, C. *Ce que je sais...*, Les Atrides, Paris, Seuil, 2007.

- PASQUA, C. *Ce que je sais...*, Les Atrides, Paris, Seuil. 2007, p 158-159.

- PFANNER, T. « Les guerres asymétriques vues sous l'angle du droit humanitaire et de l'action humanitaire », *Revue Internationale de la Croix-Rouge*, volume 87 sélection française 2005.

- Rapport Institute for Economics and Peace (IEP). *Global Terrorism Index*. November 2015.

- Rapport Panyarachun, *Un monde plus sûr : notre affaire à tous*, Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, Nations Unies, 2004, 109 p.

- SAÏBOU ISSA (dir), *Attaques et attentats de boko haram dans l'extrême-nord du Cameroun*, Revue Kaliao, volume spécial, Paris, Harmattan, 2017.

- SAÏBOU ISSA, MAHAMAT HENRI MBARKOUTOU, BANA BARKA, ABDOUL-AZIZ YAOUBA, *Boko Haram : les mots d'une crise*, Paris, Harmattan, 2020.

- WALZER, M. *De la guerre et du terrorisme*, Bayard, 2004.



La politique étrangère des Etats de la CEMAC à l'épreuve de la parentalité internationale

Serge Eric DZOU NTOLO,

Université de Ngaoundéré, FSJP/CAPED

Résumé :

La souveraineté des nations est un principe qui se réalise au cœur de la politique étrangère des Etats. Ainsi formulée, l'observation praxéologique d'une politique publique sur la scène étrangère se résume, selon Pierre Muller, à ce que « l'Etat décide de faire ou de ne pas faire »⁹². Aussi, l'idée et la pratique de l'action décidée la posent-t-elles comme axiome de la contingence présente de l'Etat sur la scène extérieure. Or, l'action décidée par l'Etat n'arrive pas spontanément ; elle résulte d'un processus influencé, impacté ou soumis à une situation existentielle en tant que conjoncture ou structure. Dans le cas des unités politiques de la CEMAC, le rapport à l'international obéit à la structuration⁹³ d'un cloisonnement géopolitique sous forme de parentalité délimitée par des bornes linguistique, monétaire et de découpage sous-régional. Traiter de la pertinence du fait international de ces unités politiques à l'épreuve du bornage précité, exige un cadrage épistémologique qui récuse « l'impensé réaliste »⁹⁴ de « l'exception africaine »⁹⁵ dans les relations internationales, et accuse la dynamique constructiviste de l'Afrique dans la dialectique objet-sujet-acteur des relations internationales. Pour accompagner un tel diptyque théorique (réalisme et constructivisme structuraliste), les approches adoptées pour le traitement de l'analyse sont principalement la méthode géopolitique, et accessoirement la méthode de la sociologie historique.

⁹² Jean Turgeon, Jean-François Savard, Le dictionnaire encyclopédique de l'administration publique. citant Dye T.R (1978), p.2, www.dictionnaire.enap.ca.

⁹³ L'on s'inspire de la structuration posée comme concept central des travaux d'Anthony Giddens, qui en a fait l'objet d'une théorie : la théorie de la structuration. Elle explique la formation des « Systèmes sociaux », non pas comme des émanations d'un ordre naturel de l'interactivité humaine, mais davantage comme des co-constructions des acteurs sociaux à l'aide des « règles », et des « ressources ». L'approche mobilisée de la structuration de la CEMAC en tant que système social international, correspond à la « formation, à travers l'espace-temps, de modèles régularisés de relations sociales conçues comme des pratiques reproduites » : A. Giddens, « La constitution de la société : éléments de la théorie de la structuration », Paris, PUF, 1987, p.444.

⁹⁴ André-Marie Yinda Yinda, « Penser les relations internationales africaines : des problèmes aux philosophèmes politiques aujourd'hui », Polis / R.C.S.P. / C.P.S.R. Vol. 8, Numéro Spécial, 2001, p.05.

⁹⁵ id. André-Marie Yinda Yinda, citant Luc Sindjoun, « L'Afrique dans la science des relations internationales : notes introductives et provisoires pour une sociologie de la connaissance internationaliste » paru dans la Revue Africaine de sociologie, 36p, p.06

Mots clés : politique étrangère, parentalité internationale, structuration, scénologie.

Abstract :

Sovereignty of nations is a principle which is implemented in the heart of state's foreign policy. Hence stated, pragmatical observation of public policy in the foreign scene is summarised, according to Pierre Muller, to « what the state decides to do or not to do ». Also, the idea and practice of the decided action stipulate it as an axiom to the state effectiveness in the external scene. But, the action by the state is not spontaneously, it results from a process influenced, impacted or submitted to an existential situation as an event or structure. With a regard to political entities of CEMAC, the link with international refers to the configuration of geopolitical dislocation as parenthood delimited by linguistic, monetary, boundaries and sub-regional breakdown. Address the relevance of the international fact of this political units tested by hasty demarcation requires and epistemological framing that challenges « realistics unthought » of the « african exception » in international relations, and blames the constructivist dynamic of Africa in the object-subject-actor dialectic of international relations. To accompany such a theoretical duo (realism and structuralist constructivism), adopted approaches for processing analysis are mainly geopolitical method and incidentally the method of historical sociology.

Keywords : foreign politics, international parenthood, structuration, scenology.

Introduction :

De la scène coloniale à la scène postcoloniale, le rapport des « indigènes évolués »⁹⁶ à l'apprentissage de la « statolité »⁹⁷ n'a pas été conforme à la quête de la formation de « l'esprit des nations »⁹⁸. Il a davantage concentré ces derniers à la compétition interne. Ceci est spécifique aux unités politiques issues de l'occupation coloniale française situées dans les circonscriptions géopolitiques de Paris entre l'AOF et l'AEF⁹⁹. Plusieurs décennies après les indépendances, la scène coloniale n'a pas été tout à fait démantelée. Ce débat est classique dans la discipline des Relations Internationales africaines. Si pour Luc Sindjoun l'Afrique constitue une exception, de par sa sociogénèse et sa sociodynamique, pour la science des Relations Internationales, pour Alain Fogué, c'est le « *déficit stratégique* » et l'« *extraversion* »¹⁰⁰. De toutes les façons, l'analyse scientifique ne s'attache qu'aux faits qu'elle analyse par le biais des outils épistémologiques et méthodologiques.

Sur le plan épistémologique, il serait utile d'exposer des risques enclins à certaines orientations, notamment celui de la considération de la politique étrangère des Etats comme le fait exclusif de la bureaucratie. S'il est tout à fait avéré que la politique étrangère est le cadre d'exécution de l'action internationale telle que pensée, élaborée et décidée par les figures de l'Etat, il est nécessaire de prendre en compte les logiques relationnelles para-bureaucratiques et

⁹⁶ Onana Janvier, « *Le sacre des indigènes évolués. Essai sur la professionnalisation politique* » (*l'exemple du Cameroun*), Paris, Dianoiã, 2004. Il présente ces derniers comme des entités des « *systèmes de domination traditionnels [qui] s'imposent comme des relais sociaux indispensables au pouvoir colonial.* » p.44. l'on pourrait les considérer comme des préposés à la « bureaucratie » bénéficiant de « la visibilité sociale des équipements de pouvoir que se donne l'Etat » colonial, p. 54.

⁹⁷ Augustin Kontchou Kouemegni, « De la statolité en Afrique: À la recherche de la souveraineté », Rev. Sci. Tech. Sci, Hum. Vol. VI, N°3, 4 juillet- Décembre 1989. Il conceptualise le fait étatique par le biais de cette terminologie de la statolité.

⁹⁸ Laurent Murawiec, *L'Esprit des nations. Cultures et géopolitique*, Paris, Odile Jacob, 2002.

⁹⁹ Il semble important de lever l'équivoque sur le statut du Cameroun en période coloniale. Sur le plan des prescriptions contractuelles liées au contexte des systèmes coloniaux, le Cameroun n'adopta point le statut de colonie. En 1884, les chefs des littoraux qui correspondent au grand sud du territoire continental ont signé une série de traités de protectorat avec les représentants des firmes allemandes sous le contrôle d'un explorateur allemand, Gustav Nachtigal. Mais en 1885, l'autorité coloniale de l'Allemagne sur le territoire camerounais est consacrée à la conférence de Berlin. En 1919, suite à la première guerre mondiale, le Cameroun est placé sous mandat de la Société Des Nations (SDN), cette dernière en confie les quatre cinquièmes du territoire à la France, et le reste revenant à la Grande-Bretagne est rattaché au Nigeria. En 1945, le Cameroun passe sous la tutelle de l'ONU. Il ne serait donc pas abusif de considérer, au-delà des considérations juridiques, que le Cameroun est passé par une triple colonisation. Sur le plan temporel, le premier moment correspond à 1884 et les deux autres correspondent à 1919 et 1945. Sur le plan des puissances ayant entretenus des rapports coloniaux avec le Cameroun, nous avons l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne.

¹⁰⁰ Thierry Ndong, « Alain Fogué, Guérir l'Afrique de son déficit stratégique », interview du journalisme à l'universitaire, publiée par le site journalducameroun.com, publié le 06/07/2012 à 00h00, et consulté le 17/11/2020 à 12h17.

l'ontologie plurale de la scène. L'on ne peut se passer des dynamiques de la bureaucratie dans l'analyse de la politique étrangère, car elle a le mérite de disposer d'un cadre officiel d'informations et de faits pour le chercheur. Elle constitue le lieu d'interactions et des actes de paroles de la face visible de la diplomatie. Pour la présente étude, la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) incarne une bureaucratie représentative de quelques Etats de l'Afrique centrale. Du point de vue fonctionnaliste, il s'agit de la représentativité de six Etats, mais du point de vue réaliste et constructiviste, il s'agit de la présence de sept acteurs étatiques, dont l'acteur majeur¹⁰¹ pose le « *problème politique* »¹⁰² de la parentalité vis-vis des autres. La CEMAC en tant que fait coconstruit, s'observe dans le processus de structuration d'un système social produit, coproduit et reproduit par des règles et des ressources dans l'espace de six pays de l'Afrique centrale, et depuis le temps colonial. Après le risque de l'assimilation explicative de la politique étrangère des Etats par l'exclusivité bureaucratique, l'intérêt est porté au risque du « *fixisme sémantique* »¹⁰³. Pour une prémunition visant à ôter la moindre pertinence à ce risque, des concepts fondamentaux de l'analyse sont tour à tour présentés et expliqués.

La parentalité : de manière classique, les études sur la parenté s'exercent dans le cadre de la socio-anthropologie et la démographie. Toutefois, l'évolution de la discipline accorde désormais un intérêt au « *champ de recherche de la parentalité, qui renvoie aux relations parent-enfant, se distinguant en ce sens de la notion de parenté* »¹⁰⁴. L'objectif des travaux sur la parentalité consiste à dégager la fonction et les pratiques parentales, mais aussi la représentation

¹⁰¹ La France est considérée comme acteur majeur du système relationnel et Bureaucratique de la CEMAC pour son rôle historique et central dans la délimitation exclusive de sa zone d'influence géopolitique à l'intérieur de l'espace CEEAC. En outre, elle s'impose également à travers sa configuration de détentrices et de distributrices de ressources d'accessibilités internationales aux autres.

¹⁰² Thierry de Montbrial « *appelle problème praxéologique tout problème relatif aux interactions entre les membres d'un ensemble d'unités actives et à leurs conséquences, problème politique tout problème praxéologique dont les acteurs principaux comprennent une unité politique dominante, et problème international tout problème praxéologique dont les acteurs principaux comprennent au moins deux unités politiques dominantes distinctes* ». Thierry de Montbrial, *L'action et le système du monde*, Quadrige / PUF, octobre 2003, Avant-propos, p. xxvi.

¹⁰³ P. Feynabend, in H. Feigl et G. Maxwell (eds), « *Scientific Explanation, Space and Time* », Minnesota Studies in the philosophy of science, Vol.III, Minneapolis, 1962, p.31, cité par Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamboredon, Jean-Claude Passeron, in *Le métier de sociologue* 5ème édition, Mouton de Gruyter, Berlin - New York, 2005 P.20.

¹⁰⁴ Rokhaya Cissé (IFAN UCAD), Abdou Salam Fall (IFAN UCAD), Agnès Adjamagbo (IRD), Anne Attané (IRD), « *La parentalité en Afrique de l'Ouest et du Centre* », in Vidal Laurent (coord.). « *Renforcement de la recherche en sciences sociales en appui des priorités régionales du bureau Régional Afrique de l'Ouest et du Centre de l'UNICEF : analyses thématiques* », Dakar : IRD ; Unicef, 2017, p 37.

sociale du rôle du parent à partir de son champ de responsabilité¹⁰⁵. Pour Rokhaya Cissé, Abdou Salam Fall, Agnès Adjamagbo et Anne Attané, « la parentalité se perçoit comme un code de conduite, de savoir-être et de savoir-faire qui se déclinent au fil des situations quotidiennes en paroles, actes, partage, émotions, plaisirs, en reconnaissance de l'enfant, mais également, en autorité, exigence, cohérence, continuité »¹⁰⁶. Au-delà donc de cette application socio-anthropologique du concept de parentalité, l'observation d'un type de rapport en dehors du cadre familial, invite à une extension d'application de la parentalité au domaine de la géopolitique. Autrement-dit, la parentalité constitue un biais de lecture des rapports interétatiques exercés sous le prisme du rapport de gradation verticale entre une ou plusieurs entités inférieures et l'entité majeure qui assure la prise en charge de ces dernières. Elle constitue une échelle géopolitique vers la puissance internationale. La CEMAC apparaît donc dans cette ligne de perception comme un espace de matérialisation de parentalité internationale entre la France et les pays membres du découpage sous-régional en question.

Cloisonnement et décloisonnement : Ces deux termes traduisent l'idée de fermeture et d'ouverture. Leur utilisation dans ce travail vise à rendre compte des catégories de traçage et de co-traçage géopolitique de zones d'influence sur la scène étrangère. La CEMAC fait donc l'objet d'un cloisonnement structurel initiée par la politique africaine de la France. Les éléments du traçage sont de divers ordres, dont culturel, monétaire et cartographique. Pour saisir le sens du concept cloisonnement en dehors de sa perspective téléologique, il faut interroger le modèle explicatif du concept de « structuration » chez Anthony Giddens. Le cloisonnement constitue, dans le contexte de la CEMAC, la manifestation géopolitique de la structuration dans l'analyse sociologique. Suivant Giddens, la structuration renvoie à la « *formation, à travers l'espace-temps, de modèles régularisés de relations sociales conçues comme des pratiques reproduites* »¹⁰⁷. L'action sociale des acteurs se mobilise par les « règles » et les « ressources ». Or les règles codifient les rapports entre acteurs, et les ressources remplissent une fonction d'allocation, qui est tout aussi structurante dans ces rapports. Le décloisonnement quant à lui fait référence à une reconfiguration des politiques étrangères des Etats africains sur la base d'une scénologie maîtrisée. A ce propos, « *Giddens situe lui-même la théorie de la structuration*

¹⁰⁵ Houzel.D (sous la direction), « Les enjeux de la parentalité », Editions Erès, 1999. Sellenet, C. « La parentalité décryptée. Pertinence et dérives d'un concept », Paris, l'Harmattan, 2007.

¹⁰⁶ Idem. Rokhaya Cissé & al.

¹⁰⁷ A. Giddens, « La constitution de la société : éléments de la théorie de la structuration », Paris, PUF, 1987, p.444.

comme le résultat d'une démarche sociologique visant à échapper à la fois au déterminisme et à l'individualisme »¹⁰⁸.

Scénologie : le discours sur la scène, mieux l'analyse sociologique de la scène est l'œuvre du sociologue américain Erving Goffman. L'appréciation qu'il fait de la scène comme espace d'interactions sociales, est celle de la manifestation d'un scénario. Il existe donc un ordre scénique qui implique un encadrement des interactions en déploiement sur une scène, un ordre spécifique que Goffman qualifie d'un « un ordre dans les faits »¹⁰⁹. Comme tel, la scène constitue un cadre de représentation sociale, c'est-à-dire une organisation théâtrale, un lieu de spectacle. Les interactions structurées par les statuts, les codes et habitus, pour une fonction de représentation, maintiennent « la définition adéquate de la situation »¹¹⁰. Suivant l'analyse du sociologue américain, la scène est constituée des équipes de représentation en interaction, caractérisées par la solidarité dans l'équipe et entre les membres de l'équipe pour sauvegarder le décor de la scène. Aussi, envisageons-nous la scène internationale de la CEMAC comme une équipe de représentation dont les unités en interaction se voue une solidarité dans et entre les membres de l'équipe afin de maintenir l'ordre scénique et de polir les apparences¹¹¹. Toutefois, la scénologie comprend une autre catégorie en dehors de la scène que l'on nomme les coulisses. Celles-ci sont le visage invisible de la scène où se réalise pourtant la mise en scène. C'est ainsi qu'il existe un acteur permanent de la CEMAC qui ne fait pas partie des « équipes de représentation en compétition », mais dont la présence s'observe dans la définition de « l'ordre spécifique d'interaction ». Considérer que la France est un acteur de la CEMAC sans en être membre c'est se saisir de son rôle central dans l'analyse des coulisses de la scène internationale de la CEMAC.

La présente contribution au débat de la politique étrangère des Etats en Afrique, se situe dans un cadre spatio-temporel déterminé par une catégorie de parentalité, de cloisonnement et de scénarisation : il s'agit de la délimitation cartographique de la CEMAC. L'espace CEMAC est constitué de six Etats-membres (Cameroun, Congo Brazzaville, Tchad, Gabon, RCA, Guinée-Equatoriale), dont cinq sont des anciennes propriétés coloniales de la France. Il couvre une

¹⁰⁸ Franck Petiteville, Dir. Guillaume Devin, « 10 concepts sociologiques en relations internationales », CNRS, coll. « Biblis », Paris, 2015, p.32.

¹⁰⁹ Erving Goffman, « La mise en scène de la vie quotidienne.1. La présentation de soi », paris, Editions de Minuit, coll. Le sens commun, 1973, p.227.

¹¹⁰ Id.p.103.

¹¹¹ Goffman applique une observation aux représentations de la scène : « le public ne doit pas recevoir d'information destructive au sujet de la situation définie à son attention », id.137.

superficie de 3.020.143 km², avec une répartition de Cameroun : 475 442 km² ; La Centrafrique : 622 984 km² ; Le Congo Brazzaville : 342 000 km² ; Le Gabon : 267 667 km² ; La Guinée Equatoriale : 28 050 km² ; Le Tchad : 1 284 000 km².¹¹² Ce dispositif en surface est occupé par une population de 55.854.718 habitants : le Cameroun : 26.048.878 ; le Tchad : 16.070.253 ; le Congo : 5.415.677 ; la RCA : 4.764.681 ; le Gabon : 2.187.010 ; la Guinée-Equatoriale : 1.368.219.¹¹³ Quatre sur six de ces pays dispose d'une côte maritime, tout capital pour le commerce international. En tant qu'organisation, la CEMAC est composée d'organes et d'institutions. Les premiers sont ainsi énumérés dans son site : La conférence des Chefs d'Etats ; le Conseil des ministres ; le Comité ministériel ; la Commission de la CEMAC dont le siège se trouve à Bangui ; la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) dont le siège est situé à Yaoundé ; la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) à Brazzaville ; la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) à Libreville ; La Commission de surveillance du marché financier de Afrique Centrale (COSUMAF), à Libreville. Quant aux institutions, il y'a l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) ; l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), le Parlement Communautaire à Malabo ; la Cour de Justice Communautaire à N'Djamena ; la Cour des Comptes Communautaire à N'Djamena.¹¹⁴

Saisir la CEMAC dans le temps consiste à fixer deux bornes chronologiques dont l'une, la principale, correspond à sa création par un traité signé à N'Djamena le 16 mars 1994, ayant pour objectif principal la création d'un marché commun africain dans la sous-région. Ainsi, la CEMAC est une initiative de reproduction restreinte des objectifs de la CEEAC à un groupe de six membres de cette dernière. Car à part la différence d'âges et du nombre des membres, la CEEAC qui est plus ancienne (créée en 1983), vise l'objectif du développement économique, social et culturel de l'Afrique en vue de l'aboutissement progressif à un marché commun¹¹⁵. La deuxième borne de cadrage temporel se pose à titre indicatif sur l'enjeu d'une évocation en

¹¹² Chantal Margueritte Embiede Eballa, « La construction du projet géopolitique du Cameroun en Afrique centrale (CEMAC) », mémoire de DEA en science politique, soutenu à la FSJP de l'université de Yaoundé 2 Soa, 2013, p.40-41.

¹¹³ World population review 2019, <http://worldpopulationreview.com>, consulté le 23 novembre 2020 à 7h28.

¹¹⁴ Cette présentation organique et institutionnelle ressort de l'organigramme publié par le site de la commission de la CEMAC, www.cemac.int, institutions et organes de la CEMAC, consulté le 23 novembre 2020 à 8h02.

¹¹⁵ La Commission Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), et composée de 11 membres : Angola, Burundi, Cameroun, RCA, Congo, RDC, Gabon, Guinée Equatoriale, Rwanda, Tchad, Sao Tomé-et-Principe.

actes de paroles de décloisonnement monétaire correspondant au sommet extraordinaire de la CEMAC tenu du 21 au 22 novembre 2019 à Yaoundé. A cette occasion, les membres ont posés des actes de paroles invitant à une réflexion approfondie sur les conditions et le cadre d'une nouvelle coopération monétaire avec la France, en vue de l'évolution vers une monnaie commune pour remplacer le Franc CFA¹¹⁶. Aussi, cette période suffirait-elle à dégager l'interprétation d'une systématisation des faits consolidés par et dans 25 ans de réalisation de la CEMAC.

Penser la politique étrangère en Afrique constitue une mission heuristique au service d'une idéologie¹¹⁷ noble au regard de l'enracinement social du chercheur, qu'il faut au préalable psychanalyser par souci d'objectivité et non de neutralité. Ainsi donc, pour exécuter cette mission heuristique, il est nécessaire d'envisager un état des lieux dépositaire aussi bien de la situation existentielle du terrain d'étude, que des éléments de projection pour une dialectique d'affirmation sur la scène politique internationale. Pour cela, l'on cherche à comprendre le système régional africain, par le biais de certains espaces de parentalité. Autrement dit, comment comprendre l'impact de la structuration des espaces sous-régionaux sur les politiques étrangères en Afrique, à l'instar de la scène internationale de la CEMAC ?

L'angle d'observation appliquée à la CEMAC, en tant qu'objet construit pour une contribution pensée de la politique étrangère en Afrique, se conçoit à la faveur des paradigmes de deux courants théoriques : le réalisme et le constructivisme structuraliste. La perception réaliste dépend d'abord de la nature même de l'objet. Ici, il s'agit de la scène internationale de la CEMAC, qui est un espace de ressources d'allocation matérielle et immatérielle de souveraineté. Cette scène ne peut revendiquer l'historicité¹¹⁸ de sa situation dans la cartographie des relations internationales. En d'autres termes la CEMAC ne peut se prévaloir d'être « composée par les acteurs, les faits et les procédures internes de la société, en excluant le phénomène d'extranéité ou, dans le meilleur des cas, en le confinant à la dimension formelle

¹¹⁶ « Sommet extraordinaire de la CEMAC : La réaffirmation de disposer d'une monnaie stable et forte », Yaoundé du 21 au 22 novembre 2019, <https://www.prc.cm>, consulté le 19 novembre 2020 à 9h17.

¹¹⁷ La participation à cette thématique par l'analyste africain s'appuie sur un axiome politico-culturel de panafricanisme, et même de nationalisme.

¹¹⁸ L'historicité renvoie à une trajectoire d'existence collective originale, reposant sur des « *fondements historiques propres...* », Jean-François Bayart, « *L'historicité de l'État importé* », les cahiers du CERI, n°15- 1996, p.5.

des choses »¹¹⁹. La posture réaliste procède à une inquisition des rationalités des acteurs formulées en termes d'intérêts. Ces Etats de l'Afrique centrale, n'en sont pas moins des acteurs rationnels. Seulement, leur rationalité s'inscrit dans les structures historiques et géopolitiques rationalisées par un acteur majeur des Relations internationales. Quant à la perception constructiviste, elle met l'accent, au-delà des finalités matérielles, sur les processus de formation et de transformation des acteurs sur une scène coproduite. La scène de la CEMAC existe donc par coproduction et reproduction des acteurs de cette organisation, qui, en effet, constitue une scène animée par des équipes de représentation dans un décor conventionnel et codifié par les normes et *habitus* de la diplomatie. La formulation des dispositions cognitives et praxéologiques saisies par l'activité des théories désigne deux cadres méthodologiques d'analyse : la méthode de la sociologie historique qui est une démarche qui permet d'approcher la réalité à travers la dialectique de « *"va-et-vient" entre contextualisation historique et raisonnement expérimental* »¹²⁰, et la méthode géopolitique qui consiste à « *repérer les phénomènes internationaux comme étant l'expression d'intentions* »¹²¹, si bien que l'action internationale se « *ramène soit à une volonté de réaliser des ambitions, soit à une volonté de contrer une menace* »¹²².

Le dénouement de l'analyse se résumera à la prise en compte de la scénologie du champ politique de la CEMAC comme système de structuration de la politique étrangère des Etats-membres, suivant des critères de cloisonnement (I), et de parentalité (II).

I) La Politique étrangère en Afrique centrale pris dans l'étau du cloisonnement géopolitique de la CEMAC: éléments de reconfiguration.

En observant la cartographie sous-régionale de la CEMAC, l'on se rend compte qu'elle reflète la reproduction d'un ensemble géopolitique ayant existé sous forme de bloc colonial à la désignation de l'Afrique Equatoriale Française. Cette situation pourrait apporter une explication substantielle au phénomène international tel que pratiqué par des Etats africains en guise de politique étrangère. Plutôt qu'un objet de fonctionnalisme international, les politiques publiques

¹¹⁹ Serge Eric Dzou Ntolo, « De la culture stratégique camerounaise : esquisse formative et reprise constructive à l'épreuve de l'action internationale », thèse de doctorat/Ph.D soutenue à la FSJP de l'université de Yaoundé 2 Soa, en 2019, p.54.

¹²⁰ Yves Déloye, « *Sociologie historique du politique* », Paris, 3ème édition La Découverte, 2007, p. 24.

¹²¹ François THUAL, « *Méthodes de la géopolitique, apprendre à déchiffrer l'actualité* », ellipses, Paris, 1996, p. 20.

¹²² Id.

appliquées sur la scène étrangère sont conduites par une rationalité géopolitique et géostratégique. Ces sciences et pratiques nous expliquent comment la présence internationale des Etats de la CEMAC exprime l'effet du cloisonnement de cette sous-région suivant la reconfiguration géopolitique(A), et la restructuration géostratégique (B) de la France en Afrique.

A- L'Afrique centrale après la Guerre Froide : La manœuvre cartographique de la France.

L'émergence de la CEMAC en tant qu'organisation sous-régionale à l'intérieur de l'ensemble sous-régional de la CEEAC plus englobante, ne relève pas d'une contingence historique. Il s'agit d'une réponse de la France à l'agressivité du contexte concurrentiel de l'après-guerre froide (1), ce qui en-a-induit à une enveloppe structurelle de l'action étrangère des Etats de cette sous-région (2).

1) La réponse française face à la ruée de l'acteur unipolaire

L'après-guerre froide caractérise une période révolutionnaire dans le système des relations internationales globales, si bien que les bouleversements ne sont pas sans conséquences sur l'Afrique. Précisément, le principal vainqueur de cette guerre, les Etats-Unis, a décidé de s'intéresser directement à cette partie du monde qu'elle a longtemps sous-traitée à certains membres de son bloc idéologique, notamment la France. Ainsi, l'offensive américaine était basée sur la défense de la démocratie et une plus grande responsabilisation de l'élite africaine¹²³. Ce sont des critères d'une manœuvre de production d'une situation de « *patronage exclusif [...]* de *paternalisme* »¹²⁴. L'Afrique centrale est particulièrement visée par cette phase de pénétration du continent par les Etats-Unis du fait de sa situation au cœur du Golfe de Guinée. Les richesses naturelles du Golfe de Guinée se comptent parmi le patrimoine onshore et offshore, dont les ressources minérales et énergétiques, et les ressources halieutiques. Or les enjeux énergétiques sont directement liés à la production de la puissance dans un

¹²³ Voir « Le président américain en Afrique », in *L'autre Afrique* N°42 du 25 au 31 mars 1998,9-15.

¹²⁴ Warren Christopher, Secrétaire d'Etat sous le magistère du président Clinton, déclarait lors de son discours de Johannesburg le 4 octobre dans le cadre de sa tournée africaine de 1996, que son pays ne s'accommoderait plus du « patronage exclusif » et du « paternalisme » français sur le continent africain. Cf. Leymari Philippa, « Le continent noir entre l'ancien et le nouveau monde : Washington à la conquête d'espaces vierges en Afrique », in *Le monde diplomatique*, mars 1998, pp.20-21.

environnement concurrentiel où la classique question géopolitique demeure plus que jamais d'actualité : *qui détiendra la puissance décisive dans le monde futur ?*

Face à la superpuissance américaine, la France n'a pas démissionné de son projet géopolitique. Elle n'envisage pas, non plus, de se replier. La France est plutôt « *soucieuse de maintenir une tutelle politique sur les pays africains* »¹²⁵. Le choc de conquête et de reconquête est donc ouvert entre Washington et Paris sur le sol africain. Une telle situation indique le statut d'« objet » de l'Afrique. La reconquête de Paris est lisible dans le renouveau cartographique des sous-régions, à l'intérieur du continent, où se trouve son pré carré. Cela ne saurait donc être un hasard si l'UEMOA et son alter-égo la CEMAC sont créées dans une même période du premier trimestre de l'an 1994, à Dakar pour la première et à N'Djamena pour la seconde. La France a joué la carte de la préservation de sa zone d'influence en Afrique à travers cette recomposition de la scène par le biais d'un schéma inter-gouvernementaliste qui lui serait favorable, en évitant l'influence des grands ensembles sous-régionaux susceptibles d'échapper à son contrôle. Dès lors, l'action internationale des Etats-membres de ces regroupements, est soumise au conditionnement de l'enveloppe sous-régionale. Il paraît nécessaire de rappeler que la France fait face à une problématique qui lui est plutôt fondamentale depuis au moins la fin de la deuxième guerre mondiale, à savoir : *comment demeurer une puissance malgré la faiblesse de ses moyens ?* Parmi les éléments de réponse que Charles de Gaulle apporte à la formulation de sa problématique, celle qui rejoint plusieurs décennies après la raison d'existence des organisations telles que la CEMAC est de : *placer les anciennes colonies au service de la défense, du développement et du rayonnement international de la France*. Ainsi, la question que l'on se poserait objectivement, est de savoir si les Etats-membres de la CEMAC, placés, au moyen de cet appareil sous-régional, au service de la défense¹²⁶, du développement et du rayonnement international de la France, peuvent, de ce fait, déployer une action internationale de souveraineté dans le cadre d'une politique étrangère libre et indépendante. La prise en compte de ce repérage semble fondamentale dans l'exercice de définition d'une pensée de la géopolitique en Afrique. Le recadrage passe par l'intellection des éléments structurels de cloisonnement de l'espace CEMAC.

¹²⁵ Alain Fogué Tedom, « Géostratégie américaine en Afrique (1993-2014) », Paris, L'Harmattan, 2015, p.23.

¹²⁶ Signalons qu'en dehors des accords militaires exclusifs signés entre la France et ses anciennes colonies africaines, quatre sur cinq bases militaires françaises en Afrique sont situées dans les territoires des pays de la CEMAC et de l'UEMOA (Gabon, Tchad, Sénégal, Côte-d'Ivoire). L'autre base en dehors d son pré-carré se situe à Djibouti.

2) Les structures de cloisonnement de la scène africaine sous le prisme de la CEMAC

Les diverses structures qui particularisent l'espace de la CEMAC sur l'échiquier international en général, et singulièrement sur la scène africaine, sont : l'histoire, la langue, la monnaie, la cartographie.

Depuis la conférence de Berlin (1884-1885), où l'Afrique fut partagée entre les puissances coloniales, certaines parmi celles-ci n'en sont plus jamais parties. Au détour de la première guerre mondiale, la France et la Grande-Bretagne se sont partagées le Cameroun et le Togo dans le cadre d'un condominium de fait, qui sera entériné en 1922 par la SDN, sous le signe consacré du régime de mandat. Ainsi, le territoire sous-contrôle de l'administration coloniale en Afrique centrale dont : l'Oubangui Chari, le Gabon, le Congo (différent du Congo-belge), le Tchad ou Fort Lami, le Cameroun en tant que territoire associé contrôlé à 80% par la France, font partie de l'Afrique Equatoriale française (AEF). Le rapport historique entre ces territoires et la colonisation française est un rapport d'usage du phénomène politique étatique. La métropole avait pris le soin de placer à la tête des pays aspirants à l'indépendance des dirigeants redevables ayant au préalable signés des accords avec elle. A cela, la notion de *destin lié* (entre le Cameroun et la France), qui est une invention d'Amadou Ahidjo, alors Premier Ministre, renseigne sur les conceptions et perceptions qui présidaient au choix des dirigeants par la France. Cette occupation historique allait de pair avec le contrôle culturel.

Sur le plan linguistique, bien qu'étant un truisme sociologique de transmission coloniale, la langue constitue un outil de contrôle et de soumission culturelle. Il existe une série de contrats passés entre la France et le Premier Ministre camerounais en l'espace d'un an (31 décembre 1958- 31 décembre 1959). Ce dernier se faisait secrètement représenté par ses conseillers français. L'une des clauses de ces contrats est l'obligation de faire du français la langue officielle du pays et la langue d'éducation¹²⁷. L'un des signes objectifs d'appartenance ou de zone d'influence culturelle d'une collectivité est la langue. C'est ainsi qu'au Cameroun, la première langue officielle sous le régime colonial allemand fut l'allemand, de même qu'elle céda la place aux langues française et Anglaise, avec l'éviction de l'empire colonial germanique pendant la première guerre mondiale. En effet, la socialisation et la pratique de la politique coloniale avait pour véhicule idéologique la langue, si bien que cette dernière constitue un

¹²⁷ Prosper, <https://africtelegraph.com/wp-content/>, publié le 7 octobre 2016, consulté le 15 août 2017.

préalable axiomatique en termes de contact, ensuite de création d'un cadre communautaire : la communauté linguistique. Aussi observe-t-on encore de nos jours au Cameroun, la langue comme indice de zone d'influence entre les cultures politiques française et britannique. D'ailleurs, à l'intérieur de la République camerounaise des signes d'extraversion sont perceptibles à partir des considérations identitaires entretenues par les usages politiques du phénomène ethno-régional. Dans le cadre sous-régional, la CEMAC constitue la communauté linguistique française au sein de l'Afrique centrale. C'est d'ailleurs la langue de travail au sein des organes et institutions de ladite sous-région. Si la langue se pose en ressource culturelle de circulation d'identité linguistique, la monnaie n'en-constitue pas moins une ressource financière de détermination de communauté économique.

En effet, parmi les clauses des accords signés entre 1958 et 1959 par la France et ses colonies à la veille des indépendances, figure l'obligation d'utiliser le franc CFA (franc des colonies françaises en Afrique)¹²⁸. Cette monnaie créée par la France en vue d'atteindre deux objectifs stratégiques : le contrôle de l'ensemble des échanges internationaux de ses anciennes colonies, et l'enrichissement par le prélèvement d'un taux de convertibilité au profit du trésor national français. À l'analyse, le levier de la stratégie monétaire permet à la France de surveiller toutes les importations et les exportations réalisées par les pays de la zone franc. La structure monétaire établit donc un rapport de sous-traitance monétaire à la France, qui soumet les transactions financières de ses obligés à un passage aux comptes d'opération géré par le trésor français, qui opère la convertibilité des changes par rapport à la monnaie française (le franc français). Même si cette monnaie n'est plus fonctionnelle en France, elle demeure, quand même, une pièce pertinente pour la pérennité de la manœuvre française de soumission monétaire en Afrique.

La structure cartographique correspond à la constitution du découpage géographique qui met ensemble un bloc territorial continu d'une superficie de 3.020.143 km², avec quatre pays sur six ayant une ouverture maritime. Le territoire de la CEMAC fait partie de la zone pivot géopolitique du continent africain. Non seulement c'est une zone médiane entre le septentrion et le sud du continent, c'est également le creux du Golfe de Guinée qui se pose de fait comme un carrefour stratégique pour la rencontre et la relative proximité de trois continents (Afrique, Amérique et Europe). Un éclectisme naturel qui ne reflète pas le traitement à l'isolement géopolitique dont fait l'objet cet espace.

¹²⁸ Id.

B- La restructuration géostratégique de la CEMAC : une scène d'isolement.

La diplomatie a pour effet de produire une représentativité des Etats à l'extérieur de leurs frontières afin de capitaliser les intérêts de ces derniers à la faveur de la coopération. Or, cette dernière semble bridée et traditionnellement orientée par son inclusion ou son exclusion de certains ensembles aux rapports plus ou moins diversifiés. Aussi cette situation pourrait-elle expliquer la concentration d'un multilatéralisme exclusif au sein de la CEMAC qui fragilise celui de la CEEAC (1), et en définitive rend peu dynamique la politique étrangère des Etats-membres (2).

1) La co-construction d'un exceptionnalisme de la CEMAC

L'exceptionnalisme est le concept choisi pour exprimer l'idée d'un apport d'accomplissement par la CEMAC, créée en 1994, de l'objectif d'intégration économique fixé par la CEEAC, créée en 1983. Autrement, l'une se présente comme un moyen renouvelé et restreint plus à même d'atteindre la finalité poursuivie par sa devancière. La technostructure mobilisée pour l'animation fonctionnelle de la CEMAC renseigne sur l'importance que les Etats-membres de la CEMAC accordent à cette dernière, par rapport à la CEEAC. Alors que la CEEAC est composée de six organes, la CEMAC en compte treize. Cette technostructure participe d'un marketing du dispositif politique et technique de prise en charge des problèmes d'intégration de la sous-région. La formation d'un bloc sous-régional de six pays à l'intérieur d'une sous-région plus importante de 11 pays, constitue en soi un projet de fragilisation du bloc originel.

L'exceptionnalisme de la CEMAC tient également au fait que, bien que ses ancêtres l'AEF et l'UDEAC sont bien plus anciennes que la CEEAC, cette dernière fait partie des sous régions créées par l'OUA en guise de communautés économiques régionales (CER). L'on peut donc interpréter une réalité concurrentielle des initiatives. L'initiative endogène est dé-substantialisée de son contenu, à savoir l'organisation d'une intégration économique par ouverture à divers pays au-delà des pré-carrés coloniaux. Des unités politiques moulées dans un système relationnel endogène d'ouverture et de diversification développent des capacités de production des politiques étrangères plus aguerries¹²⁹. C'est précisément cette perspective qui

¹²⁹ C'est le cas de la CEDEAO où certains pays tels que le Ghana et le Nigeria qui ne font pas partie de l'UEMOA œuvrent pour l'intégration économique de la CER et impulsent un leadership dans les RIA. Aussi, dans

st redoutée par la France qui en a fait un espace classique transformé au mieux de ses intérêts. En guise de simulation géopolitique, l'on peut s'accorder sur l'éventualité d'une alliance de revers entre Etats de la CEEAC dans une perspective d'intégration économique à partir de l'adoption d'une monnaie communautaire, qui consacre d'abord les intérêts des Etats de la sous-région, ce qui implique automatiquement l'abandon du franc CFA. Or une telle perspective est redoutée par la France et certains dirigeants qui font de la relation avec cette dernière un gage de longévité au pouvoir. A ce titre, cinq sur six dirigeants des pays de la CEMAC étaient déjà à la tête de leurs pays depuis plusieurs années avant sa création¹³⁰. Un tel sillage décisionnel qui résiste au temps ne s'arrime pas aux défis sans cesse renouvelés de la scène étrangère du fait d'une bureaucratie infra sous-régionale inamovible et extravertie.

2) Un bloc politique de dirigeants immuables et extravertis.

La politique étrangère des Etats, en dehors d'une culture stratégique de défense d'intérêts, est le reflet du leadership de la direction centrale de l'Etat. Ce leadership est enclin à la vigueur du dynamisme international dont le jeu et les enjeux imbriquent les unités politiques à l'interdépendance du système international. En Afrique centrale CEMAC, le patriarcat semble être érigé en norme sociale, comme critère d'occupation de leadership gouvernant. Les équipes de représentation, au sens de Giddens, occupent la scène jusqu'à épuisement¹³¹. La conférence des Chefs d'Etats est semblable à un club de dirigeants immuables dans un jeu de routine où la seule variante peut-être le thème de la conférence. Dans le contexte ouest-africain, l'on peut observer que la dynamique d'intégration de la CEDEAO, entre des Etats aux différentes cultures politiques diversement héritées à la colonisation, influence les champs politiques internes des Etats du giron de l'ancienne AOF, qui forment présentement l'UEMOA. Aussi peut-on constater que l'alternance politique à la tête des Etats constitue une pratique plus ou moins habituelle dans cette sous-région. En Afrique centrale CEMAC, les personnes qui incarnent le leadership se confondent désormais au décor de la scène. La situation des

le classement 2020 du top 10 des pays africains les plus riches de la banque mondiale, le Nigéria et le Ghana occupent respectivement la première et la neuvième place. En Afrique centrale, c'est l'Angola, membre de la CEEAC et de la SADC, qui occupe la huitième place. Aucun pays membre de la CEMAC ou de l'UEMOA n'y figure.

¹³⁰ A la seule nuance de la parenthèse du mandat de Pascal Lissouba dans le règne discontinu de Denis Sassou, et de la succession d'Ali Bongo à Omar Bongo, l'on peut effectivement y voir une présence illimitée des mêmes dirigeants à la tête du Cameroun, du Congo, de la Guinée Equatoriale, du Gabon, du Tchad. La RCA est une exception particularisée par un état de guerre quasi permanente rythmé par de multiples coups d'Etat.

¹³¹ L'épuisement ici traduit le cas de force majeure ou la situation inconditionnelle qui pousse au départ inévitable du dirigeant du pays de la CEMAC : le décès du chef de l'Etat gabonais Omar Bongo en 2009, les coups d'Etats respectifs des présidents de la RCA, Ange Félix Patassé et de François Bozize en 2003 et 2013.

« gouvernements perpétuels »¹³² permet de pérenniser la perception postcoloniale des intérêts de l'Etat assimilés aux intérêts du régime politique gouvernant. Il se dégage en back-office, des piliers d'investissement d'une politique de solidarité au maintien perpétuel du décor de la scène. Un statu quo diplomatique qui ne présente pas toujours d'indices de cohésion nationale en tant que facteur géopolitique, ou de cohésion entre les populations et la politique sous-régionale en tant qu'enjeu de politique étrangère. Ces dirigeants, observe-t-on, ne sont pas prédisposés à l'inscription dans l'agenda du fonctionnalisme sous-régional des thèmes relatifs à la co-production des structures endogènes d'émergence des Etats de la CEMAC, notamment, la langue, la cartographie, la monnaie. Toutes ces structures, le cas échéant, constituent des facteurs d'extraversion¹³³, stratégiquement tissés pour une interdépendance entre ces derniers et la perpétuité d'un leadership gage de survie des dites structures. En 2019, un mouvement que l'on peut interpréter comme une formalité discursive d'un changement envisagé, inspiré par l'avènement de l'ECO comme monnaie de substitution du CFA dans la zone franc en Afrique de l'ouest, s'est effectué au sommet extraordinaire de la CEMAC à Yaoundé : « *Examinant spécifiquement la question monétaire, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont réaffirmé leur volonté de disposer d'une monnaie stable et forte. Concernant particulièrement la coopération monétaire avec la France, portant sur le Franc CFA, ils ont décidé d'encourager une réflexion approfondie sur les conditions et le cadre d'une nouvelle coopération. A cet effet, ils ont chargé la BEAC sous la supervision de l'UMAC de proposer, dans des délais raisonnables, un schéma approprié, conduisant à l'évolution de la monnaie commune* »¹³⁴. Confier la charge d'une proposition pour la disposition d'une monnaie commune évoluée, à des organes techniques tels que la BEAC et l'UMAC semble occulter les dimensions géostratégiques et économiques du « problème politique »¹³⁵ du franc CFA. La politique étrangère à mener de concert à ce propos consiste à la quête de la souveraineté monétaire en activant à la fois le levier stratégique d'une

¹³² Concept produit par Mathias Eric Owona Nguini pour désigner les régimes politiques qui se caractérisent par la longévité, et donc celle-ci est le mobil fondamental de leur exercice du pouvoir.

¹³³ Des phénomènes mettant « *en lumière les espaces de souveraineté que les pays africains laissent à leurs partenaires étrangers pour l'élaboration de leurs politiques* ». Cf. Alain Fogué Tedom, « *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique Noire* », Paris, l'Harmattan, 2008, P.175.

¹³⁴ « Sommet extraordinaire de la CEMAC : La réaffirmation de disposer d'une monnaie stable et forte », Yaoundé du 21 au 22 novembre 2019, <https://www.prc.cm>, consulté le 19 novembre 2020 à 9h17.

¹³⁵ Thierry de Montbrial « *appelle problème praxéologique tout problème relatif aux interactions entre les membres d'un ensemble d'unités actives et à leurs conséquences, problème politique tout problème praxéologique dont les acteurs principaux comprennent une unité politique dominante, et problème international tout problème praxéologique dont les acteurs principaux comprennent au moins deux unités politiques dominantes distinctes* ». Thierry de Montbrial, *L'action et le système du monde*, Quadrige / PUF, octobre 2003, Avant-propos, p. xxvi.

concertation de grande ampleur par solidarité africaine des pays de la zone franc, et le développement des capacités économiques des marchés intérieurs et infrarégionaux. Outre la surveillance et la capacité de s'informer sur l'ensemble du commerce international de ses ex-colonies, la France active également l'option bancaire qui lui permet de prélever, au taux décidé, les intérêts de la convertibilité du franc CFA en franc français, qui représente la monnaie internationale de l'Afrique française. « *Les banques centrales africaines sont tenues de déposer au moins 65% de leurs réserves de change auprès du trésor français, sur le compte d'opération ouvert au nom de chacune d'elles* »¹³⁶. En effet, les intérêts générés par le compte d'opération où se gère la convertibilité du franc CFA sont hors de connaissance du Cameroun et ses homologues ex-colonisés. Le Dr. Gary Busch précisait fort opportunément à ce titre que « *seul un groupe limité à six administrateurs du trésor français ont connaissance des montants du compte d'opération, du lien d'investissements des sommes. Les banques centrales africaines n'ont pas accès à ces informations* »¹³⁷. Dans ce même registre de la stratégie du marché captif de l'économie monétaire, il semble important de préciser que le marché de production matérielle de la monnaie de 14 pays africains, le franc CFA, est contrôlé par une filière de l'industrie française. Ainsi, les impôts, la main d'œuvre et le capital lié à certains intrants constitutifs de cette monnaie, sont des valeurs ajoutées à l'économie française au détriment des économies africaines zones d'application de la monnaie. Une telle situation d'extraversion structurelle repose sur des éléments de consolidation d'alliance basée sur le parrainage de la puissance internationale, mieux d'une assistance immuable dégageant des rapports de parentalité.

II) La scénologie de la parentalité sur la scène de la CEMAC : culture stratégique et structures du décloisonnement.

Evoquer une scénologie de la parentalité, c'est rendre compte de l'observation du système relationnel impliquant les « équipes de représentations », le décor et l'envers. Autrement-dit, la scène est constituée d'une double figuration qui émet des réalités officielles pré-organisées et préfabriquées d'une part, et nidifie les réalités dépouillées des codes du formalisme diplomatique. L'état des lieux de la parentalité sur la scène sous-régionale de l'Afrique centrale, permet d'observer une direction verticale officieuse de la parentalité qui circonscrit la sphère

¹³⁶ Source: texte de la note d'information n°106 de la banque de France, « Mécanismes monétaires de la zone franc CFA », www.izf.net/pages/m-canismes-mon-taires-zone-franc-cfa, consulté le 17 août 2017.

¹³⁷ Prosper, op.cit.

officielle des rapports d'horizontalité entre unités politiques (A). Après une conscientisation géopolitique de l'enfermement par la parentalité, la prémunition des éléments révolutionnaires de la politique étrangère en Afrique centrale, passe également par la production formative et constructive de la culture stratégique collective du redéploiement horizontal et vertical (B).

A- La parentalité sur la scène de la CEMAC : une ritualisation de la verticalité rationalisée.

La ritualisation d'une réalité rationalisée débouche au « *sens pratique* »¹³⁸ d'un système comportemental. La rencontre du rationnel et du rituel exprime l'alliage épistémologique entre le réalisme et le constructivisme structuraliste dans le cadre de cette analyse de la CEMAC en tant que manifestation des politiques étrangères prises d'assaut afin de servir la souveraineté d'un acteur majeur. Il s'agira donc de rendre compte de la parentalité à travers le processus d'intériorisation de la volonté extérieure(1), et de recomposition d'une horizontalité consolidatrice de verticalité (2).

1) La CEMAC comme scène de processus d'intériorisation de la volonté extérieure

Les structures de rationalisation en tant que « *visée intentionnelle* »¹³⁹ produites par les puissances traditionnelles, notamment la France, en période coloniale et postcoloniale circulent à l'intérieur des composantes des unités politiques. Elles subissent un saisissement par appropriation et adaptation comme normes sociales à travers leur usage permanent. Dans ce pan de l'analyse, il ne s'agit plus seulement de les présenter comme des structures de construction géopolitique, mais d'également scruter le processus sociologique de formation intérieure de l'extérieure¹⁴⁰. Autrement-dit, la politique étrangère des unités politiques africaines saisies par ce processus est la manifestation de l'action internationale propre de ces Etats à partir des structures de la volonté extérieure intériorisée.

¹³⁸ Pour Bourdieu, l'action est la manifestation immédiate et corporelle de l'harmonisation collective, ou encore, l'émanation d'une intériorisation de l'extériorité. Pierre Bourdieu, « Le sens pratique », Paris, Minuit, 1980, p.84.

¹³⁹ Christiane Chauviré, Olivier Fontaine, « Le vocabulaire de Bourdieu », Paris, Ellipses, 2003, p.7.

¹⁴⁰ Conformément à la distinction introduite par Bruce Berman et John Lonsdale, entre la « *construction de l'État* » et la « *formation de l'État* ». Ils présentent l'Etat comme « *un processus historique conflictuel, involontaire et largement inconscient, conduit dans le désordre des affrontements et des compromis par la masse des anonymes* » « *Dans ce processus de formation de l'État, l'intervention des « micros-procédures », de « modes populaires d'action politique », de l'« énonciation » est décisive* ». Tandis que, la *construction de l'État* désigne « *la création délibérée d'un appareil de contrôle politique* ». Voir Jean-François Bayart, « *L'historicité de l'État importé* » *Op.cit* p.4

L'histoire et la langue constituent des héritages immatériels de l'occupation coloniale, produisant des effets qui se matérialisent sur l'identité même de l'unité colonisée. La structure linguistique exerce des fonctions de communication, de socialisation, de connexion et d'assimilation ou d'incorporation. La parentalité s'identifie davantage à cette fonction d'incorporation qui s'observe empiriquement sur la scène CEMAC par le règne du français en tant que langue des institutions, de l'enseignement, des médias, et même langue d'application sur la scène internationale globale, malgré la prédominance de l'anglais. C'est au titre du partage d'un en-commun linguistique que l'organisation internationale de la francophonie (OIF), agence de diffusion de l'influence culturelle de la France, compte parmi ses membres les pays de la CEMAC, qui sont de ce fait des relais de l'hégémonie culturelle de la France. Dans ce sens, les politiques étrangères, en tant que systèmes d'actions internationales portent en elles des germes d'extraversion, en ce que Bourdieu considère l'action comme « la manifestation immédiate et corporelle de l'harmonisation collective, ou encore, l'émanation d'une intériorisation de l'extériorité »¹⁴¹. La parentalité est figurée par la formulation de la reproduction linguistique à travers l'image d'un parent qui transmet par apprentissage et par legs sa langue, et donc le véhicule d'apprentissage et d'édification de l'identité souhaitée à sa progéniture. Ce rituel d'incorporation ne se limite pas à la seule structure immatérielle de la langue.

La structure monétaire crée la dépendance, car elle rend possible les échanges et dénote la valeur des biens d'échanges. Le franc CFA qui permet les échanges intérieurs de la CEMAC est également la monnaie des échanges avec l'extérieur. Elle est une forme de monnaie d'intercession pour l'accès au commerce international par ces pays. Ceci explique par exemple le caractère incontournable du franc CFA dans le rapport de la politique étrangère des Etats de la CEMAC au commerce international. Au-delà du sens constructif de ces structures, c'est-à-dire des effets par le haut, l'habitus monétaire travaille par le bas à travers une codification de la supériorité de la valeur monétaire étrangère par rapport au CFA. D'où le « secours » de la France pour la convertibilité et la parité. La parentalité s'impose donc par le postulat de la monétarisation à travers l'image du « dépannage » du père à sa progéniture. L'incorporation par la circonscription et par la délimitation cartographique de la CEMAC agit au niveau du zonage d'un territoire clôturé par la circulation de la langue et de la monnaie communes. La

¹⁴¹ Id. Bourdieu

cartographie de la CEMAC implique un exceptionnalisme communautaire d'une sous-région de fait concurrentielle à la Communauté Economique Régionale.

2) La CEMAC comme scène de recomposition d'une horizontalité consolidatrice de verticalité.

La réactivation des catégories historiques en tant qu'unité d'occupation coloniale, avec ses corollaires linguistiques et monétaires demeurés comme des héritages permet à la France en tant qu'acteur majeur de maintenir sa sphère d'influence. De tels éléments d'homogénéisation mettent en exergue la parentalité horizontale entre les unités qui composent la CEMAC. Aussi a-t-on consacré la formule de l'intégration économique, qui est, en effet, le nœud éclectique porteur des autres domaines. L'intégration économique implique l'intégration politique, culturelle et sociologique. La circulation des citoyens des divers pays à l'intérieur de la zone CEMAC et les flux des rapports de tous ordres entretenus au moyen de l'intergouvernementalisme entre les pays contribuent à leur octroyer un statut d'entités politiques égalitaires et complémentaires entre-elles ayant toutes ensemble un lien traditionnel de responsabilité verticale avec la France. Il existe donc une double direction de parentalité : En plus de la verticalité caractérisée par les structures de reproduction de l'influence géopolitique de l'acteur majeur, il y'a l'horizontalité recomposée grâce à la scénologie de clôture des composantes politiques de la CEMAC, pour l'équilibre du statut politique commun entre les membres. Cet équilibre de statut politique commun consolide la distinction avec l'acteur majeur, et valide l'hypothèse de la parentalité verticale. La verticalité dont il est question dans le rapport de parentalité entre les unités politiques dans le cadre de la CEMAC et la France, est un processus historique reconfiguré, qui s'est effectué par des structures plus ou moins similaires aux périodes coloniales et postcoloniales. La fin de la guerre froide ayant induit des bouleversements, les systèmes d'actions internationales sous le prisme des politiques étrangères, se sont revêtus de formes nouvelles en maintenant la substance matricielle des relations internationales.

Les facteurs de structuration de l'horizontalité et de la verticalité en exercice sur la scène CEMAC ne sont pas rationalisés à la faveur d'un déploiement efficace de la politique étrangère des Etats concernés. Les structures intériorisées par ces derniers constituent des actifs au service du maintien du statut d'un des acteurs majeurs globaux.

B- la production formative et constructive de la culture stratégique collective du redéploiement horizontal et vertical en Afrique centrale

La problématique en question dans cette phase de l'analyse correspond au renouveau philosophique et épistémologique de la politique étrangère en Afrique, notamment en Afrique centrale pris en aparté. Une telle entreprise suscite une projection vers des perspectives de rupture praxéologique du statut de levier organisationnel de la CEMAC au service de la manœuvre géopolitique d'un acteur majeur de la scène étrangère globale. La politique internationale intégrant la variable de l'épreuve de la force, la dissuasion, la manœuvre adéquate pour des acteurs mineurs de la scène étrangère demeure la dimension stratégique par l'intelligence (1), pour un redéploiement relationnel horizontal (intérieur) et vertical (extérieur) (2).

- 1) La place fondamentale de la culture stratégique dans l'initiative de « penser la politique étrangère en Afrique »

Penser la politique étrangère en Afrique, consiste principalement à souscrire à l'application de la stratégie aussi bien en tant que science qu'en tant que pratique. D'après Thierry de Montbrial, « la stratégie est le domaine des savoirs relatifs à la réalisation des objectifs [...] pertinente aussi bien pour les problèmes politico-militaires que par exemple pour les problèmes économiques »¹⁴². Il continue dans un cadrage dual de la réalité de cette notion, en montrant que « la stratégie est la science (si l'on choisit de mettre l'accent sur le savoir et sur la méthode) ou l'art (si l'on privilégie l'expérience) de l'action humaine finalisée, volontaire, et difficile »¹⁴³. En somme, pour ce contemporain du concept de la stratégie, elle est « l'art, pour la direction individuelle ou collective d'une organisation simple ou complexe, de préparer et de mettre en œuvre, réellement ou virtuellement, les moyens nécessaires pour surmonter ou réduire les obstacles de toute nature (Physiques, heurts de volontés) qui s'opposent à la réalisation d'un objectif atteignable – et, ce faisant, d'anticiper correctement, selon un processus d'ajustement continu, l'évolution dans le temps du rapport des forces physiques et morales en jeu »¹⁴⁴. Ainsi, l'on retient de ces précisions que, la stratégie procède des domaines de la complexité, de la difficulté et surtout de l'hostilité. La scène étrangère étant une pelouse de compétition, les Etats

142 Thierry de Montbrial, *L'action et le système du monde*, Op.cit. p. xxvi.

143 Op cit p.129.

144 Op.cit p. 443.

africains en général, et ceux de la CEMAC en particulier n'ont pas d'autres options que de souscrire au statut de compétiteurs internationaux.

Ce statut s'acquiert par le biais d'un processus culturel qui se déploie dans deux dimensions complémentaires : la rationalisation et la ritualisation. La rationalisation sert à fixer des objectifs et la ritualisation constitue la reproduction du mode de réalisation de ces objectifs. Aussi existe-t-il une phénoménologie entre le rationnel et le traditionnel à prendre en compte. La culture stratégique ou la culture de l'intérêt national, sous-régional ou régional s'acquiert et se transmet par la capitalisation des expériences historique, géographique, économique, relationnel et politique. Elle se construit autour d'un idéal idéologisé et partagé entre les populations et les dirigeants pendant plusieurs générations. L'«esprit des nations», au sens de Murawiec, est donc un intrant pour la compétition internationale, il s'appuie sur le facteur géopolitique de la cohésion nationale. Cette culture qui constitue le socle de nidification pour l'éclosion d'un politique étrangère solide, nécessite la responsabilité constructive (les instances de direction de l'unité politique), et l'implication formative (l'engagement des populations). Au-delà de la cohésion nationale dont la stabilité est un trait initial, la cohésion sous-régionale et régionale passent également par cette stabilité interne sans laquelle la projection sur la scène étrangère ne peut reposer sur des bases solides. La scène de l'Afrique centrale ne peut se prévaloir d'une cohésion sous-régionale alors qu'elle est soumise à un processus d'amputation cartographique de son espace, par souscription aux structures d'intériorisation de l'extériorité exclusive de la France en son sein.

2) Du nécessaire redéploiement relationnel horizontal (intérieur) et vertical (extérieur) de l'Afrique centrale.

Mobiliser l'intégration régionale comme levier de complémentarité des ressources pour la consolidation d'un facteur d'affirmation de puissance sur la scène internationale procède de la compréhensibilité géopolitique et géostratégique. En effet, le projet et la matérialisation de la puissance sont placés au cœur des dynamiques d'intégration d'espaces intracontinentaux, qui sont des alliances évolutives sous le prisme de la communautarisation des intérêts. Seulement, l'affirmation de la présence internationale pour la défense des intérêts nationaux, qu'elle soit sous le prisme bilatéral ou multilatéral, passe par le désir de puissance.

Le cadrage communautaire de l'Afrique centrale sous le bornage de la CEMAC contribue à maintenir les unités politiques de cet espace dans les frontières de l'impuissance. Le désir de puissance de ces dernières implique comme préalable la défrontiarisation des rapports

horizontaux et verticaux. Ceci infère la déconstruction des schèmes et structures de cloisonnement et de maintenance à la parentalité exclusive. Sur le plan cartographique, il s'agit de revigorer la CEEAC et s'ouvrir à la CGG¹⁴⁵. La dynamique nécessaire se situe dans la dimension constructive, c'est-à-dire que la planification et la mise en œuvre dépendent des appareils gouvernants des Etats de la CEMAC. L'objectif de promouvoir un multilatéralisme infra à la faveur de la dynamisation d'un marché intérieur, pourrait également se poser comme un marqueur d'accession à l'industrialisation. La diversification des exportations par la valorisation des destinations internes pousserait à la déconcentration des échanges désarticulés. De même, la recomposition cartographique entraînerait, à partir de la dimension formative, une interpénétration des usages en matière monétaire et linguistique. Dans une perspective de réelle d'intégration, c'est-à-dire de libre circulation des hommes et des biens, l'intégration du bien monétaire pouvant entraîner des mélanges entre le Kwanza angolais, le Franc rwandais, le Franc congolais, le Franc Burundais, le Dobra du Sao Tomé, le Naira nigérian et le franc CFA, constituerait une étape du processus de création d'une monnaie sous-régionale à vocation de souveraineté pour les Etats de l'actuelle CEMAC. Quant à la langue, la rencontre linguistique entre les langues officielles et nationales des unités anglophones, francophones, lusophones, hispanophones, lingalaphones, swahiliphones, fangphones, et plusieurs autres particularités idiomatiques aboutirait à l'adoption institutionnelle d'une ou deux langues en vue d'harmoniser la communication au sein de l'espace. Si des six langues officielles de l'Union Africaine, cinq sont issues du processus d'importation coloniale. Seul le Swahili est la langue interne, il lui reste donc d'être réellement intégrée et promue dans l'ensemble des pays de la région.

Le premier critère de la verticalité consiste, à se doter du désir et s'inscrire dans la dynamique de la quête de puissance. Une fois de nouvelles formes de parentalité activée dans la direction horizontale, il n'est pas question de nier le rapport de force qui structure le système des relations internationales, en y éludant la direction verticale des rapports. A contrario, il s'agit pour les Etats de la CEMAC de procéder, tant de concert qu'en unité, à une démultiplication de la parentalité horizontale comme verticale par le biais de leurs actions internationales. Il

¹⁴⁵ La commission du Golfe de Guinée. Le traité instituant la CGG a été signé, le 03 Juillet 2001 à Libreville. Composée de huit États membres, l'institution vise l'harmonisation des politiques en matière de coopération et de développement ainsi que pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits liés à la délimitation des frontières, et l'exploitation économique et commerciale des richesses naturelles situées aux limites territoriales, et notamment en cas de chevauchement des ZEE des États membres que sont : l'Angola, la RDC, le Congo, le Gabon, le Sao Tomé et Príncipe, la Guinée Équatoriale, le Cameroun et le Nigeria.

s'agit du dépassement du rapport traditionnel à la verticalité exclusive à un acteur ou à un groupe d'acteurs, pour la reconfiguration en connexion multiple avec les acteurs de la puissance affirmée ou en affirmation sur la scène étrangère. La diversification des partenaires verticaux constitue une opportunité de nouvelles alliances, elle multiplie des alternatives d'échanges avec une marge de manœuvre qu'induit le fait concurrentiel dans la négociation, Elle limite la dépendance au partenaire traditionnel. Elle n'est surtout pas sans risque, d'où la nécessité de veille stratégique. Dans la perspective de la parentalité verticale, l'activation des diasporas des unités politiques en résidence vers ces puissances constitue une option de défense économique et de veille technologique. La souscription à la parentalité verticale multiple s'apparente à un processus d'apprentissage de construction et de saisissement de la puissance.

Conclusion

La problématique perceptive de l'impensée politique étrangère en Afrique nous a permis d'émettre l'hypothèse de l'étiologie situationnelle par le biais de la structuration du cloisonnement et de la parentalité des certains espaces sous-régionaux, notamment la CEMAC à l'intérieur de la CEEAC. Autrement-dit la CEMAC constitue une scène de cloisonnement et de parentalité au service d'un acteur majeur, et donc un « plomb dans l'aile » des politiques étrangères des Etats qui la composent. La combinaison du réalisme et du constructivisme structuraliste permet l'observation et une tentative d'explication de la congruence entre le calcul politique (le rationnel), et la structuration des éléments de contrôle en tant que construits sociaux (le rituel). De même, *penser la politique étrangère en Afrique* semble une prescription d'application d'une philosophie réaliste, à la fois déconstructive et reconstructive de l'existant sur le plan analytique. L'enjeu étant la puissance, les composantes du jeu de cloisonnement sont les structures historique, linguistique, monétaire, cartographique à partir desquelles la France procède au bornage de la parentalité horizontale et verticale dans l'espace CEMAC. Quant au jeu du décloisonnement nécessaire, les composantes préalables sont le désir de puissance des Etats mis dans l'enclos de la CEMAC, la défrontiarisation des relations à l'intérieur de l'Afrique centrale et l'extension horizontale du multilatéralisme institutionnalisé sous le format inter-linguistique, inter-monétaire et inter-sous-régional. Une telle perspective relève d'une analyse basée sur des simulations géopolitiques, partant elles-mêmes de la casuistique. En guise d'illustration, le rapport de l'UEMOA à la CEDEAO est un rapport d'alignement et d'inclusion. L'acteur majeur ne réussit pas autant la reproduction exclusiviste de l'AOF à l'intérieur de la CER ouest-africaine qu'au sein de la CER de l'Afrique centrale. Ceci est dû à l'effectivité de l'intégration tant au niveau formatif, qu'au niveau constructif entre des pays aux trajectoires historico-coloniales et postcoloniales différentes, les langues, la monnaie et la défrontiarisation effective. Le Nigeria, première puissance économique en Afrique et quatrième militaire¹⁴⁶, tandis le Ghana est la neuvième puissance économique, en Afrique. Dans ce sillage, l'Eco qui est la monnaie envisagée pour remplacer le Franc CFA des pays de l'UEMOA en coopération avec la France et proposée comme monnaie unique de la CEDEAO n'a pu rencontrer un écho favorable, notamment du Ghana et du Nigeria,¹⁴⁷ qui disposent tous deux de leurs monnaies.

¹⁴⁶ Voir. « Le classement 2020 des forces armées dans le monde : 35 pays africains apparaissent sur la liste des 138 pays retenus ». www.cefice.org consulté le 27/11/2020 à 5h17.

¹⁴⁷ Le Ghana avait indiqué en décembre 2019, sa détermination à rejoindre les huit pays membres de l'UEMOA dans l'utilisation de l'Eco, à condition de l'annulation de la parité fixe avec l'Euro. Le Nigéria quant à lui

Une telle perspective d'intégration conditionnée, et projetée de l'intérieur correspond à une approche de politique étrangère sur une scène en dépassement de cloisonnement et de parentalité exclusive, c'est-à-dire une scène en décloisonnement.

Bibliographie :

Bayart Jean-François, « L'historicité de l'État importé », *les cahiers du CERI*, n°15- 1996, p.1-44.

Bourdieu Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980. 500p.

Bourdieu P, Chamboredon J-C, Passeron J-C, in *Le métier de sociologue* 5ème édition, Mouton de Gruyter, Berlin - New York, 2005. 442p.

Chauviré Christianne, Fontaine Olivier, « Le vocabulaire de Bourdieu », Paris, Ellipses, 2003.80p.

De Montbrial Thierry, *L'action et le système du monde*, Quadrige / PUF, octobre 2003. 472p.

Déloye Yves, *Sociologie historique du politique*, Paris, 3ème édition La Découverte, 2007.128p.

Devin Guillaume, *10 concepts sociologiques en relations internationales*, CNRS, coll. « Biblis », Paris, 2015. 218p.

Dzou Ntolo Serge Eric, « De la culture stratégique camerounaise : esquisse formative et reprise constructive à l'épreuve de l'action internationale », thèse de doctorat/Ph.D soutenue à la FSJP de l'université de Yaoundé 2 Soa, en 2019. 345p.

Embiede Eballa Chantal Margueritte, « La construction du projet géopolitique du Cameroun en Afrique centrale (CEMAC) », mémoire de DEA en science politique, soutenu à la FSJP de l'université de Yaoundé 2 Soa, 2013. 109p.

Fogué Tedom Alain, *Géostratégie américaine en Afrique (1993-2014)*, Paris, L'Harmattan, 2015. 194p.

Giddens Anthony, *La constitution de la société : éléments de la théorie de la structuration*, Paris, PUF, 1987. 474p.

Goffman Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne. I. La présentation de soi*, Paris, Editions de Minuit, coll. Le sens commun, 1973. 256p.

évoque la nécessité d'atteinte des critères de convergence pour la mise en place de l'Eco. Voir Jeune Afrique, « Le Ghana prêt à se rallier à l'eco après la réforme du franc CFA », publié 30 décembre 2019 à 12h25, consulté le 27/11/2020 à 7h06. Voir aussi. Aurelie M'Bida « monnaie unique, le Nigeria souhaite un report du lancement de l'eco ». www.jeuneafrique.com publié le 11 février 2020 à 12h30, consulté le 27/11/2020 à 7h17.

Kontchou Kouemegni Augustin, « De la statolité en Afrique: À la recherche de la souveraineté », *Rev. Sci. Tech. Sci, Hum.* Vol. VI, N°3, 4 juillet- Décembre 1989.

Murawiec Laurent, *L'Esprit des nations. Cultures et géopolitique*, Paris, Odile Jacob, 2002. 305p.

Onana Janvier, *Le sacre des indigènes évolués. Essai sur la professionnalisation politique, (l'exemple du Cameroun)*, Paris, Dianoïa. 308p.

Rokhaya Cissé (IFAN UCAD), Abdou Salam Fall (IFAN UCAD), Agnès Adjamagbo (IRD), Anne Attané (IRD), « La parentalité en Afrique de l'Ouest et du Centre », in Vidal Laurent (coord.). « Renforcement de la recherche en sciences sociales en appui des priorités régionales du bureau Régional Afrique de l'Ouest et du Centre de l'UNICEF : analyses thématiques », Dakar : IRD ; Unicef, 2017, p.37-59.

THUAL François, « *Méthodes de la géopolitique, apprendre à déchiffrer l'actualité* », ellipses, Paris, 1996. 128p.

Yinda Yinda André-Marie, « Penser les relations internationales africaines : des problèmes aux philosophèmes politiques aujourd'hui », *Polis / R.C.S.P. / C.P.S.R.* Vol. 8, Numéro Spécial, 2001, p. 1-18.



Les Perspectives Néo-Étatiques : Les déterminants Du Processus D'intermédiation Des Politiques Étrangères Des Réseaux Biya-Déby Et Bongo-Sassou

NGUEUTA NOUFFEUSSIE Léopold

Docteur en Science Politique, Enseignant à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques (FSJP), Département de Science Politique, Université de Maroua ; Vice-Président du Cercle de Recherche sur l'Afrique et les Enjeux Contemporains (CRAEC) ; Membre de France Alumni Cameroun (Réseau des Camerounais Diplômés de France) ; Membre du Réseau Aquitain des Jeunes Africanistes (RAJA).

RÉSUMÉ

Le réseau de coopération BIYA-DÉBY propose un schéma d'interprétation des relations extérieures complémentaire Cameroun-Tchad qui met l'accent sur le caractère historico-sociologique, sécuritaire, géographique et économique, générée par un cadre institutionnel diplomatique. Les échanges et la combinaison des ressources de l'alliance de politique étrangère BONGO-SASSOU vont de la géographie à la sociologie en passant par l'histoire et les liens personnels nés entre les classes dirigeantes des deux pays. L'analyse des politiques extérieures des réseaux proposée ici favorise un raisonnement en guise de prolégomènes de l'arsenal conceptuel et doctrinal, de l'éventail des pratiques néo-étatiques et des processus de mise en œuvre des politiques extérieures des réseaux.

MOTS CLÉS : Néo-étatiques, Afrique Centrale, Intermédiation, Politiques étrangères, Réseaux.

ABSTRACT:

The BIYA-DEBY foreign policy network proposes a complementary Cameroon-Chad foreign relations interpretative scheme that emphasizes on historical-sociological, security, geographical and economic factors generated by a diplomatic institutional framework. Exchanges and resources combination of the BONGO-SASSOU foreign policy alliance vary from geography to sociology, history and the deep personal ties born between the ruling classes of the two countries. Analysis of proposed networks external policies favours a prolegomenal

reasoning of the conceptual and doctrinal arsenal for the range of Neo-state practices and the implementation processes of the networks' external policies.

KEY WORDS: Neo-state, Central Africa, Intermediation, Foreign policy, Network.

INTRODUCTION

Le Cameroun, le Congo Brazzaville, le Tchad et le Gabon font partie du « *monde des États* », monde éminemment relationnel et interactionnel. Il s'agit, selon Bertrand BADIE et Marie-Claude SMOUTS, d'un monde « *codifié, ritualisé, formé d'un nombre fini d'acteurs, connus et plus ou moins prévisibles* »¹⁴⁸. Le code historique qui caractérise ce monde est constitué par la politique étrangère ; modèle de vision, de représentation, de présentation et de projection de l'État hors de son territoire national¹⁴⁹. La politique étrangère est une affaire d'États, conçue, déterminée et mise en œuvre par les autorités gouvernementales. Elle s'affirme par conséquent comme une politique publique¹⁵⁰ dont la particularité est d'être « *dirigée vers le dehors* »¹⁵¹ et cela à des fins de contrôle et de maîtrise de la société extérieure. La politique étrangère se met en œuvre à travers le rituel de la diplomatie, outil de gestion de la politique étrangère de l'État par la négociation et le dialogue¹⁵². À la fois attribut de la souveraineté, attestation de la qualité d'États, modalité d'exercice de la compétence relationnelle, moyen de reconnaissance internationale et de défense des intérêts vitaux de l'État, la politique étrangère est aussi l'« *instrument par lequel un État tente de façonner son environnement politique international* »¹⁵³.

Le terme politique étrangère s'inscrit dans la perspective de l'action internationale sous le prisme de l'État-gouvernement considéré comme l'acteur unique, ou du moins principal, des relations internationales¹⁵⁴. La politique étrangère recèle et dévoile un code interétatique des relations internationales s'articulant autour de la diplomatie intergouvernementale, du

¹⁴⁸ BADIE B. ; SMOUTS M.-C. (dir.), *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Paris, PFNSP, 1992, p. 70.

¹⁴⁹ *Pouvoirs*, « La politique étrangère aujourd'hui », n° 88, 1999 ; CHARILLON F. (dir.), *La politique étrangère : ruptures et continuités*, Paris, La Documentation Française, 2001.

¹⁵⁰ KESSLER M.-C., « La politique étrangère comme politique publique », in CHARILLON F. (dir.), *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Paris, PFNSP, 2002, pp. 167-192.

¹⁵¹ MERLE M., *La politique étrangère*, Paris, PUF, 1984, p. 07.

¹⁵² CSARTORYSKI A., *Essai sur la diplomatie*, Lausanne, Les éd. Noir sur Blanc, 2011.

¹⁵³ CHARILLON F., « Introduction », in CHARILLON F. (dir.), *Politique étrangère. Nouveaux regards*, op. cit.

¹⁵⁴ SMOUTS M.-C., « Que reste-t-il de la politique étrangère ? », *Pouvoirs*, op. cit., pp. 05-16.

bilatéralisme, bref des « *catégories canoniques* » et des « *références fondatrices* »¹⁵⁵ de la vie internationale que sont la souveraineté, l'indépendance, l'intérêt national et la recherche de la maximisation de la puissance¹⁵⁶. Cette vision est de plus en plus en déphasage avec la réalité marquée d'une part par le phénomène de la désétatisation et du renforcement de la capacité internationale des acteurs « *hors souveraineté* »¹⁵⁷ et d'autre part par la dynamique des politiques étrangères de réseaux.

Les Chefs d'État ont des intérêts et des valeurs communs à défendre ; ils peuvent donc s'organiser durablement, en tentant d'influencer les autres acteurs de la scène internationale. Ce qui renvoie à un phénomène structurel de transformation de la politique étrangère caractérisé par le regroupement des Chefs d'État, ainsi que par l'interpénétration croissante des enjeux individuels de ces derniers. La notion de *policy networks* conduit à relativiser la frontière État-État dans les politiques étrangères; elle met l'accent sur la reconfiguration des États à l'international et permet de comprendre que ceux-ci ne s'investissent pas forcément de manière unilatérale « *dehors* ». Dans cette logique, un réseau de politique étrangère est un groupement de deux États, lié l'un à l'autre par des dépendances en termes d'enjeux, d'affinité subjective et de ressources, qui se distinguent d'autres groupements par des différences structurelles liées à cette dépendance. Il désigne ainsi différentes formes de promotion des intérêts dans des processus d'intermédiation extérieure.

Il est question de réinterpréter les politiques étrangères à travers le prisme des groupes ; les perspectives néo-étatiques sur les relations entre les États s'épanouissent. De nouvelles expressions comme réseaux, triangles de fer (*iron triangles*), clientélisme, sous-gouvernements, alliances, etc. sont employées dans cette étude afin de décrire un processus d'intermédiation des intérêts parmi les groupes d'États. La prise en compte de ces évolutions commande de privilégier la perspective de la politique extérieure d'alliance envisagée comme dépassement, dans le sens de l'enrichissement et de l'adaptation aux transformations multiformes qui affectent la réalité internationale et les pratiques du métier diplomatique dans son ensemble¹⁵⁸. La démarche ne nie pas les dynamiques de conservation des principes classiques

¹⁵⁵ SINDJOUN L., « L'Afrique au prisme des relations internationales », in GAZIBO M. ; THIRIOT C. (dir.), *Le politique en Afrique. État des débats et pistes de recherche*, Paris, Karthala, 2009, pp. 319-341.

¹⁵⁶ MORGENTHAU H., *Politics Among the Nation. The Struggle for Power and Peace*, 8^{ème} éd., New York, Alfred Knopf, 1985.

¹⁵⁷ TOFFLER A., *Les nouveaux pouvoirs*, Paris, Fayard, 1991.

¹⁵⁸ Selon Jean-Paul PANERACIO, « *La politique extérieure d'un pays s'inscrit dans des relations internationales de type communautaire avec des pays voisins. Il s'agit en d'autres termes de relations qui font*

ou du « *mainstream* » de la politique extérieure de façon générale (souveraineté et indépendance nationales, « *non-alignement* » et non-ingérence, coopération sans exclusives et solidarité internationale, coexistence pacifique et paix internationale, unité et libération de l'Afrique, indépendance économique et développement international) ; mais elle souhaite rendre compte du processus de « *dépérissement* » de l'État individualiste à l'extérieur.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le réalisme est le paradigme dominant en relations internationales. Bien que de nombreux internationalistes lui reprochent souvent d'être resté fidèle à l'objet d'étude central classique, et très délimité, des relations internationales qu'est l'étude des causes de la guerre et des conditions de stabilité de l'ordre internationale, un nombre non négligeable d'internationalistes continue de se reconnaître dans l'aveu émis en son temps par Martin WIGHT : « *De nos jours, nous sommes tous réalistes* »¹⁵⁹. Incarnés dans le chef du pouvoir exécutif, les États-nations sont des acteurs rationnels qui cherchent à maximiser leur intérêt national défini en termes de puissance eu égard aux contraintes du système international. Mais c'est lorsque la politique extérieure ne parvient pas à atteindre l'intérêt national par les moyens pacifiques que le recours à la guerre est un moyen légitime. Le réalisme des réseaux BIYA-DÉBY et BONGO-SASSOU, atteste de la prédominance du politique dans un environnement caractérisé par l'affrontement entre les relations interétatiques et la profusion des flux transnationaux.

Ces indications étant faites, la problématique est la suivante : les logiques de réseaux informent-elles le processus d'investissement des politiques étrangères du Gabon, du Congo, du Cameroun et du Tchad ? Le problème à considérer se formule en une question principale : quels sont les déterminants de constitution des alliances de politique étrangère BIYA-DÉBY et BONGO-SASSOU ? La coopération BIYA-DÉBY a une dimension historique, sociologique, sécuritaire, géographique et économique. L'alliance de politique étrangère BONGO-SASSOU quant à elle va de la géographie à la sociologie en passant par l'histoire et les liens personnels nés entre les classes dirigeantes des deux pays. C'est donc dans un itinéraire analytique de dépendance et de différenciation que les déterminants fondamentaux, qui assurent la stabilité de la politique étrangère du triangle de fer BIYA-DÉBY (I) seront présentés d'une part, et les

intervenir un principe majeur de solidarité, d'interdépendance régionale et de coopération au sein d'un groupe d'États qui constitue une entité particulière », PANERACIO J.-P., *Droit et institutions diplomatiques*, Paris, Pedone, 2007, p. 13.

¹⁵⁹ WIGHT M., *International Theory. The Three Traditions*, Leicester, Leicester University Press, 1992, p. 15.

principes de coopération sans exclusive du clientélisme extérieur BONGO-SASSOU (II) d'autre part.

I- LES STRUCTURANTS DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU SOUS-GOUVERNEMENT BIYA-DÉBY

Le couple BIYA-DEBY, influencé par des structurants de divers ordres, dispose d'un système d'idées forces qui forment l'ossature de sa projection sur la scène internationale. Une analyse de cette stratégie de projection montre qu'elle repose premièrement sur des liens historico-sociologique et sécuritaire (A), et secondement sur une complémentarité géographique et économique, générée par un cadre institutionnel multiforme (B).

A- Les liens historico-sociologique et sécuritaire comme fondement de l'action étrangère du couple BIYA-DÉBY

Deux pays limitrophes à l'instar du Tchad et du Cameroun ne peuvent avoir en commun qu'une histoire qui englobe bien des secteurs : social, économique, culturel, politique, éducationnel, etc. Leur longue frontière (plus de 1000 Km) est suffisamment parlante pour représenter un espace où se côtoient, au jour le jour, des groupes différents mais très proches, appartenant à la même société¹⁶⁰. En tant qu'États souverains, le Cameroun et le Tchad ont une partie de leurs activités politiques nationales « tournées vers le dehors », dont la visée est la sauvegarde de leurs intérêts nationaux et « l'avoir-droit au chapitre » dans la définition et la mise en œuvre d'enjeux internationaux. Cette politique étrangère d'alliance, qui se met concrètement en œuvre à travers le rituel diplomatique, s'organise autour d'un ensemble de principes de vision partagée qui constituent son cadre référentiel, conceptuel et doctrinal. Sans laisser de côté une variété de pratiques et de processus qui forment le cadre opérationnel, une pluralité de structures gouvernementales et administratives entièrement ou partiellement spécialisées qui structurent le cadre institutionnel, À cela il faut ajouter la multitude d'intervenants publics, semi-publics ou non souverains qui forment pour leur part la configuration dynamique des acteurs.

Le Cameroun et le Tchad forment une « *Advocacy Coalition Framework* » (ACF)¹⁶¹, c'est-à-dire une coalition qui partage communément une représentation du monde et un

¹⁶⁰ DOMO J., *Les relations entre frontaliers : Cameroun-Tchad*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 05 ; TAÏNO KARI A. D., *Les Moundangs du Cameroun et du Tchad, Onomastique et histoire (XVIII^{ème} – XX^{ème} siècle)*, Paris, L'Harmattan, 2015.

¹⁶¹ SABATIER P. A.; JENKINS-SMITH H. (eds.), *Policy Change and Learning : an Advocacy Coalition Approach*, Boulder (Colo), Westview Press, 1993.

ensemble de normes qu'elle, ladite coalition, s'efforce de mettre en œuvre au travers d'une politique étrangère commune. Le principe de base est de regrouper des acteurs en une coalition de cause partageant un ensemble de croyances normatives et de perceptions et agissant de concert afin de traduire ces croyances en une politique extérieure. La politique étrangère de l'alliance BIYA-DÉBY est déterminée tant du point de vue conceptuel que pratique par une diversité de facteurs, à savoir : l'histoire, la géographie, les « *charismes nationaux distinctifs* », l'ambition économique, la vision philosophique et les préférences éthiques des deux États, la conjoncture internationale. Ces facteurs structurent les orientations de la politique étrangère de ce réseau, influencent sa posture routinière ou conjoncturelle et contribuent à la sélection ainsi qu'à la légitimation des modalités d'action diplomatiques.

Dans le processus colonial d'occupation des territoires en Afrique, les puissances européennes entraient en rivalité dans certaines régions et négociaient au point de parvenir à des accords pour la délimitation de leurs territoires. La Région d'Afrique Centrale n'échappa pas à cette règle. Par exemple l'actuel Cameroun et ses voisins à l'Est et même au Sud connurent plusieurs remaniements de leurs frontières. Ces modifications ont fait basculer certains peuples totalement dans une autre zone de domination tout comme elles partageaient d'autres dans deux zones de domination. C'est au Tchad et au Cameroun qu'habitent essentiellement les Mundang. Dans cette aire, on distingue les Mundang *Za-Sin*, c'est-à-dire d'en haut que l'on retrouve dans la plaine du Diamaré au Cameroun et au Nord de Pala dans le Tchad ¹⁶²; en outre, nous avons les Mundang *Ka-Bi*, c'est-à-dire ceux de l'eau que l'on retrouve essentiellement au Tchad, notamment dans les cantons de Léré, Guégou et Logon¹⁶³. Si au Tchad les Mundang sont essentiellement concentrés dans la Préfecture du Mayo-Kebbi, au Cameroun, ils sont un peu plus éparpillés : ils sont en forte concentration dans le Département du Mayo Kani et habitent aussi le Diamaré, le Mayo-Louti, le Mayo-Rey et la Bénoué¹⁶⁴.

Le Cameroun et le Tchad ont donc des liens historiques ; la partie Septentrionale du Cameroun et Sud-Ouest du Tchad, notamment les abords Sud du Lac Tchad, ont un passé commun. Elles ont connu la civilisation Sao ; ce peuple de géant qui vécut de part et d'autre de ce qui est, aujourd'hui, devenu le Tchad et le Cameroun. Comme le témoigne d'ailleurs les

¹⁶² ADLER A., *La mort est le masque du roi : la royauté sacrée des Mundang du Tchad*, Paris, Payot, 1982, p. 28.

¹⁶³ Idem.

¹⁶⁴ PODLEWSKI A.-M., « La dynamique des principales populations du Nord-Cameroun (entre Bénoué et Lac Tchad) », *Cahier O R S T O M*, vol. 03, n° 04, 1966, p. 47.

vestiges présents dans les musées nationaux des deux pays, les sultanats des abords Sud du Lac Tchad et ceux dits tchadiens ont appartenu au Royaume du Kanem-Bornou. On ne saurait taire l'épopée du résistant RABAH, fondateur d'un immense empire sur une partie du Kanem-Bornou, où la pénétration française au Cameroun s'effectua avec son assassinat lors de la bataille de Kousseri, le 22 avril 1900¹⁶⁵.

Les liens ancestraux entre le Tchad et le Cameroun se déclinent finalement en termes de composantes sociales similaires ; de nombreuses ethnies se retrouvant de part et d'autre des confins des deux États. Il en est ainsi des Arabes Choa, des Massa, des Kotoko, des Toupouri et des Mundang¹⁶⁶. Ces ethnies participent à des festivités culturelles dans l'un ou l'autre pays, sans aucune considération de la frontière. Ainsi en va-t-il de la fête du coq ; ce grand rassemblement annuel de l'ethnie Toupouri, au cours duquel les hommes démontrent leur adresse, voit son coup d'envoi donné par le Wang-Doré : le grand chef ethnique de Fianga au Tchad. De la même manière, les Mundang ont leur chef, Gong, à Léré au Tchad.

Le festival culturel international Massa, le « *Tokna Massana* » s'est tenu du 06 au 07 avril 2017 à l'aéroport de Bongor au Tchad. Des moments de joie pour les peuples Massa du Tchad et du Cameroun qui se retrouvent après quatre ans, en raison de l'insécurité causée par Boko Haram. Les festivités étaient présidées par Youssouf ABASSALA Ministre des Sports, de la Jeunesse et de Loisirs, représentant du Premier Ministre du Tchad. L'événement s'est tenu en présence de plusieurs membres du gouvernement tchadien et du Préfet du Mayo-Danay, représentant le Gouverneur de la Région de l'Extrême-Nord. En ouvrant les manifestations, Youssouf ABASSALA, a demandé au peuple Massa de creuser davantage dans le passé pour revivre son riche patrimoine. « *Le Tokna Massana, c'est aussi un cadre d'échanges et de communion d'un peuple voulant aller de l'avant dans ce monde hanté par des esprits de toutes sortes, maléfiques, de destruction, de haine, de violences absurdes et surtout des déperditions morales et spirituelles* »¹⁶⁷, précise Youssouf ABASSALA. La foule présente à l'aéroport a ensuite assisté à un défilé des festivaliers répartis par cantons. Exhibition au cours de laquelle les artistes issus de plusieurs cantons camerounais se sont investis.

¹⁶⁵ NGUEUTA NOUFFEUSSE L., *Laproduction de la politique de libre circulation des biens et des personnes dans la sous-région CEMAC : acteurs, enjeux et processus*, Paris, Edilivre, 2020, p. 82.

¹⁶⁶ AHIDJO P., *Écologie et histoire du peuplement entre le Lac Tchad et la vallée du Logone : XVI^{ème} siècle à nos jours*, Mémoire de DEA d'histoire, Université de Ngaoundéré, 2005 ; CHAPPELLE J., *Le peuple tchadien, ses racines, sa vie quotidienne et ses combats*, Paris, L'Harmattan, 1980.

¹⁶⁷ *Cameroon Tribune*, n° 11328/7527 du lundi 17 avril 2017, p. 14.

Les liens d'insécurité¹⁶⁸ entre le Cameroun et le Tchad sont alimentés par le phénomène du « *grand banditisme* » et des coupeurs de route qui sont le fait des éléments de forces armées tchadiennes et des ex-combattants qui se sont constitués en factions dissidentes ou de brigands d'origine camerounaise et/ou tchadienne. Les filières de vol, alimentées par les conflits ethniques au Cameroun entre les Kotoko et les Arabes Choa, répartis de part et d'autre du fleuve Logone qui sépare le Cameroun et le Tchad¹⁶⁹ impose une régulation intégrée de l'insécurité.

Conscient de ce déficit sécuritaire, les Présidents Paul BIYA et Idriss DÉBY ITNO ont pris part à Paris le 17 mai 2014, aux côtés de quatre autres Chefs d'État à une rencontre consacrée à l'insécurité actionnée par Boko Haram au Nigeria. On se rappelle, par ailleurs, que le Président tchadien était déjà présent à Yaoundé en juin 2013 lors du sommet sur la sécurité dans le Golfe de Guinée. Le sommet du jeudi 22 mai 2014 a permis de renforcer la coopération entre Yaoundé et Ndjamená notamment en ce qui concerne les questions de paix, de sécurité transfrontalière et de développement économique¹⁷⁰. C'est dire la qualité de la relation confiante qui existe entre le Président Paul BIYA et son hôte au service de deux peuples-frères et amis qui nourrissent l'aspiration légitime d'œuvrer à l'édification d'une Afrique prospère et émergente.

L'environnement de rebellions venant du Soudan, voisin au Tchad est au fondement du renforcement de la coopération entre le Cameroun et le Tchad¹⁷¹. Le Chef d'État Paul BIYA a reçu le mercredi 24 septembre 2014 Mackaye HASSAN TAISSO, Ministre tchadien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, envoyé spécial du Président de la République du Tchad, Idriss DÉBY ITNO¹⁷². Venant à la suite de la visite effectuée par le Président Idriss DÉBY ITNO au Cameroun en mai 2014, sa démarche s'inscrit dans le cadre de la concertation régulière entre le Cameroun et le Tchad qui partagent des sujets d'intérêt commun.

Au sujet du message qu'il venait de transmettre au Président Paul BIYA, l'envoyé spécial tchadien a révélé qu'il avait traité la coopération bilatérale entre les deux pays. Il a, en

¹⁶⁸ MAHAMAT A., *Ambassade du Cameroun au Tchad : les grands dossiers de la coopération*, Rapport de Stage Académique, Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), Yaoundé, Octobre 2002.

¹⁶⁹ Idem, p. 11.

¹⁷⁰ NODJIADOUM NGARINAN, *La coopération Tchad-Cameroun : 1920-2006*, Mémoire de DEA d'histoire, Université de Ngaoundéré, 2007.

¹⁷¹ PLUMEY Y., *Mission Tchad-Cameroun : 1920-2006*, Mémoire de DEA d'histoire, Université de Ngaoundéré, 2007 ; République du Tchad, *L'essentiel sur le Tchad*. Service d'information du Tchad, Fort-Lamy, 1960.

¹⁷² *Cameroon Tribune* du jeudi 25 septembre 2014, p. 02.

particulier, précisé que la question sécuritaire constitue la préoccupation prioritaire sur laquelle les deux Chefs d'État devraient se pencher. Ces derniers ont d'ailleurs convenu de mutualiser les efforts des deux pays, notamment à travers la mise en place de forces armées pour lutter contre la secte Boko Haram¹⁷³. À ce sujet, le problème centrafricain constitue l'autre préoccupation autour de laquelle les deux Chefs d'États s'entretiennent régulièrement. L'objectif poursuivi reste de sécuriser et stabiliser la sous-région Afrique Centrale par rapport à tous les problèmes auxquels elle fait face actuellement.

Cet ensemble de données a facilité l'instauration de la dimension économique et la structuration d'une communauté d'intérêts que résume cette déclaration du Président Paul BIYA : « *Désormais, ce qui est bon pour le Cameroun : l'est aussi pour le Tchad et vice-versa* ». D'où l'identité diplomatique sous-régionale des deux pays¹⁷⁴.

B- Les facteurs géographique et économique de la politique du dehors de l'alliance BIYA-DÉBY : l'alignement de DÉBY à BIYA

En matière de politique étrangère, le non-alignement est le corollaire de l'affirmation de la souveraineté nationale. La souveraineté désigne la pleine capacité d'exercer son libre arbitre, d'agir selon son bon vouloir sans obligation ni contrainte exercée par qui que ce soit¹⁷⁵. Le rejet officiel de l'alignement est aussi l'une des modalités principales à travers lesquelles le Tchad et le Cameroun ont toujours entendu affirmer, défendre et consolider leurs indépendances. L'alignement du Tchad dont il est question dans le cadre de cette étude se veut

¹⁷³ Le 16 janvier 2015, soit deux jours seulement après la visite éclair du Ministre Délégué à la Défense du Cameroun, Edgar Alain MEBE NGO'O, au Chef d'État tchadien Idriss DÉBY ITNO, l'armée tchadienne entamait son déploiement au Cameroun dans le cadre de son entrée en guerre contre Boko Haram via ses 2 500 soldats commandés par le Général de Division Daoud YAYA BRAHIM. L'insécurité régnant sur la nationale n° 01 Kousseri-Maroua (Cameroun) par où transitait une partie de ses échanges commerciaux avec le Cameroun et le Nigeria va imposer l'entrée en guerre du Tchad. « *Le pays ressent déjà les manifestations des agissements de Boko Haram, parce que les marchandises ne circulent plus vraiment. Et si le Tchad ne fait rien, c'est lui qui va payer le plus lourd tribut car les fondations de son économie sont bien plus fragiles que celles du Cameroun et plus encore que celles du Nigeria. Rester les bras croisés, c'eût été se condamner à moyen terme* », explique Moussa ABAKAR, homme d'affaires à Kousseri.

¹⁷⁴ À ce sujet, il suffit de mentionner qu'à Libreville le 23 juin 2000, lorsque la session extraordinaire de la conférence des Chefs d'État et de gouvernements de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) a décidé de reconduire Jean-Félix MAMALEPOT dans ses fonctions de Gouverneur de la Banque des États d'Afrique Centrale (BEAC) pour un troisième mandat de cinq ans, les deux pays ont formulé des réverses communes en rapport à cette décision.

¹⁷⁵ CHOUALA Y. A., *La politique extérieure du Cameroun. Doctrine, acteurs, processus et dynamiques régionales*, Paris, Karthala, 2014, p. 19.

plutôt tactique ; il ne remet pas en question sa souveraineté¹⁷⁶. Il s'agit d'une posture de consolidation des intérêts économiques du Tchad liés à l'exploitation du pétrole. Elle s'inscrit dans une optique de renforcement de la coopération pour le développement entre le Cameroun et le Tchad.

Au sortir de l'indépendance, le Cameroun s'est constitué comme un « *État développeur* »¹⁷⁷. Principe cardinal de la politique intérieure, l'impératif de la construction du développement national ne pouvait que constituer un facteur important d'élaboration et de mise en œuvre de la politique extérieure. Celle-ci a ainsi pris, au fil des ans, le visage d'une diplomatie de développement, axée prioritairement sur la mobilisation et la captation des ressources nécessaires au financement et au renforcement des capacités nationales d'autoréalisation. « *La recherche du développement note à ce sujet Narcisse MOUELLE KOMBI, est l'un des vecteurs majeurs de la cohérence et de la rationalité de la politique étrangère du Cameroun [qui] prône résolument une diplomatie du développement, celle qui se veut de plus en plus en adéquation avec les besoins et les priorités du Tiers Monde conscient de son retard économique et ayant foi en les vertus bénéfiques de la coopération internationale* »¹⁷⁸.

Le paradigme national dominant au lendemain de l'accession à l'indépendance des États africains est donc celui de la construction et du développement national comme socle de l'autonomie et de la souveraineté dans un monde marqué par une compétition pour le leadership et la domination. Ce paradigme, qui encadre la coalition BIYA-DÉBY à l'international, repose lui-même sur une composante géographique et économique. Au-delà des liens historico-sociologiques, le principal critère de constitution de cette alliance est lié aux enjeux stratégiques ; c'est pour des raisons de calcul que le Tchad s'allie au Cameroun. Étant un pays enclavé dont la volonté est de « *coopérer dans la paix et l'amitié avec tous les peuples partageant les idéaux de liberté, de justice et de solidarité sur la base d'intérêts réciproques* »¹⁷⁹, le Tchad a une situation qui lui donne une ouverture océane par le Cameroun,

¹⁷⁶« *Le non-alignement (...), souligne Ahmadou AHIDJO, apparaît tout simplement comme une affirmation de notre personnalité sur le plan international, une volonté d'indépendance, c'est-à-dire d'exercer pleinement notre libre arbitre dans les affaires internationales* ». AHIDJO A., *Fondements et perspectives du Cameroun Nouveau*, Aubagne-en-Provence, Saint Lambert Éditeur, 1976, p. 120.

¹⁷⁷ CHOUALA Y. A., *La politique extérieure du Cameroun. Doctrine, acteurs, processus et dynamiques régionales*, op. cit., p. 29.

¹⁷⁸ MOUELLE KOMBI N., *La politique étrangère du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 75.

¹⁷⁹ NTUDA EBODE J. V., « *La redistribution de la puissance en Afrique médiane CEMAC : la nouvelle configuration des alliances sous-régionales* », *Enjeux*, n° 22, Janvier-mars 2005, p. 34.

plus proche de la mer et posant moins de problèmes que ses autres voisins libyens et soudanais. Cette situation fait du rapprochement DÉBY-BIYA, une question de vie et même de survie économique pour le Tchad, et instaure une complémentarité bénéfique pour les deux pays¹⁸⁰.

De là, la multiplication des accords et conventions multiformes entre les deux pays qui s'ensuivent. En effet, un bref aperçu des protocoles établis entre les deux pays depuis les indépendances fait observer qu'avant même celui relatif au pipeline de 1996, pas moins d'une dizaine d'accords existaient déjà, couvrant les domaines aussi divers que l'économie, la culture, le transport, voire le personnel.

Par ordre de signature, on peut mentionner le protocole d'accord sur la création et l'exploitation des différentes industries textiles et du ciment signé le 13 avril 1963 à Fort-Lamy ;le protocole d'accord en matière de personnel signé le 17 février 1967 à Yaoundé ;le protocole d'accord créant la Commission Mixte de Coopération, signé le 20 août 1970 à Moundou au Tchad ;la convention réglant les relations économique et douanière signée le 20 août 1970 à Moundou ; le protocole d'accord en matière de télécommunications signé le 26 avril 1973 à Yaoundé ;l'accord relatif au transport aérien signé le 25 mai 1973 à Fort-Lamy ;la décision portant réparation du tonnage du trafic des marchandises et autres produits prise le 12 avril 1975 à Ngaoundéré ;le Traité d'amitié, de coopération culturelle, scientifique et technique signé le 21 décembre 1985 à Ndjamena ;la convention en matière de transport terrestre des marchandises signée le 21 décembre 1985 à Ndjamena et l'accord entre le gouvernement de la République du Cameroun et le gouvernement de la République du Tchad relatif à la construction d'un système de transport des hydrocarbures par le pipeline signé à Yaoundé le 08 février 1996.

La dimension économique de la coalition BIYA-DÉBY trouve donc sa justification dans le projet pétrolier Tchad-Cameroun qui consiste en la construction des puits pétroliers au Sud du Tchad et en la mise en place d'un oléoduc de 1 050 Km à travers le Cameroun, jusqu'à la Côte Atlantique à Kribi¹⁸¹. On y trouve, entre autres, d'importants gisements de pétrole signalés dans les bassins de Bongor, du Kanem, dans les oasis du Nord du pays et dans sa partie méridionale¹⁸². L'un des fleurons de ce courant d'échange étant cet oléoduc qui permet au

¹⁸⁰ Idem.

¹⁸¹ NGUIFFO S., « Le projet pétrolier Tchad-Cameroun : entre risques et retombées », *Enjeux*, n° 12, Juillet - septembre 2002, pp. 08-10.

¹⁸² ALLAH MAYE H., « L'exploitation du pétrole tchadien : rentes naturelles et opportunité de développement », *Enjeux*, n° 12, op. cit., pp. 11-12.

Tchad d'écouler depuis octobre 2003 sa production pétrolière à partir de Doba vers le terminal maritime de Kribi¹⁸³. Soit une distance de 1 070 Km dont plus de 900 Km en terre camerounaise. D'où l'appréciation du Président Paul BIYA pour qui « *en rapprochant nos deux pays encore plus, ce projet ne peut que promouvoir le processus d'intégration économique régional en Afrique Centrale* »¹⁸⁴.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2012, 31,6 millions de barils de pétrole brut, pompés dans les champs pétrolifères de Kome au Sud du Tchad, ont transité par le Cameroun. Au cours de la même période de l'année 2011, le volume des enlèvements était assez conséquent et culminait à 34,85 millions de barils¹⁸⁵. Les quantités acheminées au terminal pétrolier de Kribi ont généré en 2012 un montant de 6,53 milliards de FCFA contre 6,95 milliards de FCFA un an plus tôt. Dans la dernière « *lettre du Comité de Pilotage et de Suivi des Pipelines (CPSP)* », ces enlèvements de brut sont au nombre de 462 depuis l'entrée en activité du pipeline Tchad-Cameroun le 03 octobre 2003. 417 millions de barils de pétrole ont ainsi été enlevés, pour des retombées financières totales de 171 millions de Dollars, soit 85,5 milliards de FCFA. Avec les chiffres du mois d'octobre, le montant total des sommes engrangées par le trésor public se situe autour de 92 milliards de FCFA pour près de 450 millions de barils de pétrole enlevés, explique un membre du comité¹⁸⁶.

Au-delà des structurants qui assurent une certaine stabilité à la politique étrangère du triangle de fer BIYA-DÉBY, il faut, pour davantage mieux comprendre les dynamiques d'investissement des politiques étrangères de réseaux prendre en compte les déterminants qui structurent la politique étrangère clientéliste BONGO-SASSOU.

¹⁸³ Le jeudi 27 février 2020 s'est déroulée la cérémonie bilatérale de la pose de la première pierre du pont sur le Logone dans la Région de l'Extrême Nord, reliant le Cameroun au Tchad (Yakoua-Yongor) et dont le Président Paul BIYA s'est fait représenter par le Premier Ministre Chef du Gouvernement Joseph NDION NGUTE.

¹⁸⁴ *Cameroon Tribune*, n° 10 594 /6793 du jeudi 22 mai 2014, p. 02 ; sur les questions d'intégration, voir DABBI L., *Intégration par le bas en Afrique Centrale : esquisse sociologique*, Mémoire de Master II, Université de Ngaoundéré, 2010 ; NDOLE R.-S., *Identités régionales et construction nationale au Cameroun et au Tchad de 1960 à 2008. Contribution à l'analyse des trajectoires d'intégration en Afrique Subsaharienne*, Mémoire de DEA d'histoire, Université de Ngaoundéré, 2007-2008.

¹⁸⁵ *Mutations*, n° 3 298 du jeudi 06 décembre 2012, p. 06.

¹⁸⁶ NGUEUTA NOUFFEUSSIE L., *La politique de libre circulation des biens et personnes dans le processus de construction de l'espace sous-régional CEMAC*, Thèse de Doctorat/Ph. D. en Science Politique, Université de Douala, 2014-2015, p. 222.

II- LES DÉTERMINANTS DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE COALITION BONGO-SASSOU

Avec Michael KEADING et Torsten J. SELCK¹⁸⁷, on peut distinguer quelques variables de coalition qui motivent les États à se mettre ensemble sur des questions précises dans le cadre d'une politique étrangère commune. À l'inverse de l'alliance BIYA-DÉBY, la coalition BONGO-SASSOU repose essentiellement sur des facteurs autres qu'économiques. Ceux-ci vont de la géographie à la sociologie en passant par l'histoire (A) et les profonds liens personnels nés entre les classes dirigeantes des deux pays (B).

A- Les référents géographique, sociologique et historique d'actions extérieures stabilisées du réseau BONGO-SASSOU

La structure interne des États est un important déterminant de la réussite de leurs politiques étrangères. La configuration sociopolitique et les coalitions internes de l'État rentrent dans les variables qui assurent un succès des logiques transnationales venant du dehors¹⁸⁸. La certitude de l'influence de l'externe sur l'interne constitue un postulat dans cette hypothèse. Cependant, au rebours, la nature des polarités au sein d'un État détermine, en partie, la réussite d'une politique étrangère donnée. Comme le démontre Gerry VAN DER KAMP-ALONS¹⁸⁹, les variables structurelles constituent un point de départ significatif pour la politique étrangère d'un État. La nature de la polarité est le signe visible de ces variables. C'est ainsi que peut s'expliquer en partie, l'impression de consensus qui se dégage à la vue du bloc formé entre BONGO et SASSOU.

La politique extérieure est fille du « *temps politique* » national qui caractérise la vie de l'État à un moment donné. C'est ce que Marcel MERLE énonçait lorsqu'il affirme que : « *la politique étrangère est (...) la partie de l'activité étatique qui est tournée vers le « dehors », c'est-à-dire qui traite, par opposition à la politique intérieure, des problèmes qui se posent au-delà des frontières* »¹⁹⁰. Dans cette perspective, la politique extérieure est le reflet des priorités gouvernementales ou de l'agenda public de l'État dans son ensemble. D'où la conception de

¹⁸⁷ KAEDING M.; SELCK T., « Mapping out Political Europe : Coalition Patterns in EU Decision-Making », *International Political Science Review*, vol. 26, n° 03, 2005, pp. 271-209.

¹⁸⁸ RISSE-KAPPEN Th. (Ed.), « Bringing Transnational Relations Back in, Non-State Actors, Domestic Structures and International Institutions », *Cambridge University Press*, 1995, pp. 03-33.

¹⁸⁹ VAN DER KAMP-ALONS G., « Predicting a States's Foreign Policy : State Preferences between Domestic and International Constrains », *Paper presented at the foreign policy workshop during the European consortium for political research joint session*, 2005.

¹⁹⁰ MERLE M., *La politique étrangère*, op. cit.

« la politique extérieure [comme] continuation de la politique intérieure par d'autres moyens [y compris la constitution des réseaux] » envisagée par Dario BATTISTELLA¹⁹¹. Cette vision de la politique étrangère est également partagée par Dean ACHESON qui y voit « l'ensemble de la politique nationale considérée à partir des exigences imposées par le « vaste monde » qui s'étend au-delà [des] frontières »¹⁹². La politique extérieure de l'État est, au demeurant, ainsi que le souligne Mohammad-Rezza DJALILI l'expression de la situation interne, de l'idéologie qui sert de référence à l'action politique, de la représentation et de la présentation du monde par l'État, du rôle qu'il s'y assigne et des moyens d'action qu'il privilégie¹⁹³. Elle est plus précisément la projection, à l'extérieur du domaine de la souveraineté étatique, du paradigme politique national dominant.

Dans la perspective de l'interrelation entre l'interne et l'externe¹⁹⁴, la politique extérieure est une exportation de la politique interne, sa réplique à l'extérieur. Les politiques étrangères du Gabon et du Congo n'échappent pas à cette réalité. Elles sont un prolongement des politiques nationales entendues ici comme l'ensemble des normes, valeurs, objectifs et stratégies qui caractérisent les jeux politiques internes à un moment donné et déterminent de ce fait la politique de ces deux nations. La politique extérieure du réseau BONGO-SASSOU est ainsi celle de l'affirmation et de la défense des souverainetés, de la construction des unités et des identités nationales, du développement économique et social, de la construction de la paix et des stabilités nationales. Toute la doctrine première de cette alliance s'en inspire et tous ses principes fondamentaux en découlent. Comme le démontre Dionyssi DIMITRAKOPOULOS au sujet de l'Union Européenne (UE), des espaces tels que la Commission sont finalement des arènes intérieurement différenciées où les préférences font l'objet d'interactions complexes et dans lesquels des logiques mythiques et de pouvoir ainsi que les routines déterminent les positions des uns et des autres¹⁹⁵. Il peut s'agir de la politique étrangère, de la puissance, des intérêts, de l'idéologie ou de la culture. C'est ainsi que l'on peut envisager l'exportation des politiques internes comme module de structuration du clientélisme BONGO-SASSOU.

¹⁹¹ BATTISTELLA D., *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences-Po., 2003, p. 329.

¹⁹² ACHESON D., cité par DENNY B. C., *La politique étrangère américaine ou l'obligation de cohérence*, Paris, Économica, 1988, p. 02.

¹⁹³ Voir DJALILI M.-R., *Diplomatie islamique. Stratégie internationale du Khomeynisme*, Paris, PUF, 1989, pp. 55-56.

¹⁹⁴ Voir sur ce point ROSENAU J. N., *Linkage Politics. Essays on the Convergence of the National and International Interests*, New York, The Free Press, 1969.

¹⁹⁵ DIMITRAKOPOULOS D. et al., « La Commission Européenne et le débat sur l'avenir de l'Europe », *Critique Internationale*, n° 29, Octobre-décembre 2005, pp. 169-190.

L'existence de la coopération BONGO-SASSOU permet de comprendre que les acteurs qui partagent un système de croyances lié à l'action publique et coordonnent leurs comportements, dans une certaine mesure, peuvent être regroupés en une ou plusieurs coalitions de cause¹⁹⁶. Des relations entre le Congo et le Gabon semblent transparaître une interpénétration symbiotique fondée sur des similarités ethniques profondes, dans les zones frontalières, entre les Kota, Mbédé, Nzebi, Punu, Téké et Vili. De plus, le Gabon ayant été une Province historique du Congo, les entités sociopolitiques du Gabon ont été fortement influencées par celles du Congo dont les deux principales ont été celles de Téké et du Loango. Dans la première moitié des années 1870, la France va lancer à partir du Gabon plusieurs expéditions vers l'intérieur des terres, par l'Ogooué.

Le bassin conventionnel du Congo est cette grande zone qui apparaît sur la carte publiée à la conférence de Berlin¹⁹⁷. Cette zone correspond au bassin versant du fleuve, plus une bande de part et d'autre de l'exutoire en arrière de la Côte Atlantique. À l'intérieur de ces limites, le commerce devait jouir d'une totale liberté ; au sein de ce bassin, était défini l'État Libre du Congo. Au nord, le Congo français, encore considéré à l'époque comme une marche du Gabon, fait partie de la zone de libre-échange, mais pas le Gabon ; ce qui ne facilite en rien la mise en application des conventions commerciales. En 1910, le « *grand* » Congo Français devient l'Afrique Équatoriale Française (AEF), divisée en trois, puis quatre Provinces, dont le Moyen-Congo, ancêtre du Congo actuel. Ce n'est qu'en 1946 que le Congo prend sa forme que nous lui connaissons, perdant le haut-Ogooué au profit du Gabon, et gagnant le Loango sur le littoral atlantique¹⁹⁸. Cette situation nous permet de comprendre que la politique extérieure de ce réseau est prioritairement consolidée par des considérations d'ordre historique et socio-culturel.

B- Le poids des relations interpersonnelles entre les classes dirigeantes du Gabon et du Congo

Comme écrivent Patrick LE GALÈS et Mark THATCHER « *les réseaux [de politique étrangère] sont le résultat de la coopération plus ou moins stable, non hiérarchique, entre les organisations qui se connaissent et se reconnaissent, négocient, échangent des ressources et peuvent partager des normes et des intérêts. Ces réseaux jouent un rôle déterminant dans la*

¹⁹⁶ BOUSSAGUET L. ; JACQUOT S. ; RAVINET P., *Dictionnaire des politiques publiques*, 2^{ème} éd., Paris, Science Politique, 2006, p. 43.

¹⁹⁷ La conférence de Berlin s'est tenue du 15 novembre 1884 au 26 février 1885.

¹⁹⁸ PATRON RAP P., *L'histoire du Congo. Lue dans les cartes géographiques*, Pointe Noire, Fonds Documentaire ORSTOM, 1993, pp. 25, 28, 33.

mise sur agenda, la décision et la mise en place de l'action publique »¹⁹⁹. Les réseaux impliquent l'institutionnalisation de croyances, de valeurs, de cultures et de formes particulières de comportement. Ce sont des organisations qui façonnent des attitudes et des comportements²⁰⁰.

Partant de la considération suivant laquelle il existe entre le Gabon et le Congo des centres d'intérêt communs qui condamnent à une coopération plus étroite et mieux organisée à l'extérieur, l'on peut constater que l'alliance BONGO-SASSOU a, dès le départ, inscrit sa politique régionale dans un esprit d'égalité et de fraternité agissante. L'égalité, la fraternité et la solidarité ont, en tant qu'éléments de la politique de voisinage, situé celle-ci aux antipodes de la puissance et de la domination hégémonique. Le régionalisme non hégémonique est ainsi apparu comme une véritable ligne de politique extérieure de ce couple. Cette attitude de la politique de voisinage reste intangible et paraît même s'accroître. Le Gabon et le Congo s'étant tournés vers la construction de leurs cohésions internes et de leurs développements économiques et sociaux comme stratégie d'investissement à l'internationale et de respect au sein du concert des nations. Le régionalisme non hégémonique est la conséquence du rejet de ce qu'on pourrait appeler le complexe de leader dans les affaires internationales régionales.

La lecture des discours, déclarations officielles, manifestes, programmes ou chartes constitutives des partis dirigeants, professions de foi et essais rédigés par les Chefs d'État gabonais et congolais indiquent, en matière de politique extérieure, les « *principes cardinaux constants* » suivants : souveraineté et indépendances nationales, paix, solidarité internationale et coexistence pacifique, non-alignement et non-ingérence dans les affaires intérieures des États, développement national et coopération sans exclusives, unité de l'Afrique et intégration régionale²⁰¹. Ces principes forment l'essentiel de l'ossature doctrinale de la politique extérieure de l'alliance BONGO-SASSOU.

L'histoire des relations congolo-gabonaises est ainsi caractérisée par une origine coloniale commune, un système d'exploitation économique similaire et complémentaire et le sentiment d'une communauté de destins. Pour illustrer ce tableau, de nombreux et profonds liens personnels sont nés entre les classes dirigeantes des deux pays. Pour ce qui est des

¹⁹⁹ LE GALÈS P. ; THATCHER M. (dir.), *Les réseaux de politique publique : débat autour des « policy networks »*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 14.

²⁰⁰ MARSH D. ; SMITH A., 2000, p. 06, cité par HASSENTEUFEL P., *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 123.

²⁰¹ CHOUALA Y. A., *La politique extérieure du Cameroun. Doctrine, acteurs, processus et dynamiques régionales*, op. cit., p. 17.

mariages, l'épouse du Président BONGO, née Edith SASSOU NGUESSO fut la fille du Chef d'État congolais Denis SASSOU NGUESSO. Du côté de la camaraderie, plusieurs membres des deux classes dirigeantes se sont connus sur les bancs d'école : Omar BONGO a fait la plus grande partie de ses études à Brazzaville ; les Généraux Denis SASSOU NGUESSO du Congo et Jean Boniface ASSELLE du Gabon ont été des condisciples dans la ville congolaise de Dolisie. Du point de vue de la parenté, plusieurs membres des deux classes dirigeantes sont cousins au sens africain du terme : Omar BONGO est Teké ; le Député et ancien Ministre gabonais Zacharie MYBOTO est Nzebi et de même souche que Pascal LISSOUBA²⁰².

Cette densité de rapports sociaux amène à comprendre pourquoi, comparée à l'immigration camerounaise, celle en provenance du Congo n'est souvent pas perçue par les autorités gabonaises comme une menace pour leur économie²⁰³. Tout cela donne à la politique étrangère congolo-gabonaise un caractère convivial et très affirmé. Cette convivialité se manifeste par un certain nombre de faits dont le principal semble être le choix du Président BONGO comme médiateur institutionnel des différentes guerres civiles congolaises. Il en a notamment été ainsi, bien avant que son gendre redevienne le Chef de l'État congolais²⁰⁴. De manière incidente, cependant, Libreville est apparue comme la ville étrangère qui a accueilli toutes les grandes phases du règlement des affaires congolo-congolaises. La conséquence d'une telle harmonie, c'est l'adoption de positions communes au sein de la CEMAC. La reconduction de Jean-Félix MAMALEPOT dans ses fonctions de Gouverneur de la BEAC pour le troisième mandat le prouve²⁰⁵. On a retrouvé la même solidarité dans la gestion de la crise centrafricaine, notamment, lors de la formation de la première force d'interposition CEMAC. En effet, sur les 303 soldats réellement déployés dans un premier temps, on y comptait 146 gabonais et 126 congolais (soit 272 pour ce seul réseau ; les 31 restant revenant à la Guinée Équatoriale).

²⁰² NTUDA EBODE J. V., « La redistribution de la puissance en Afrique médiane CEMAC : la nouvelle configuration des alliances sous-régionales », op. cit., p. 35.

²⁰³ NGUEUTA NOUFFEUSSIE L., *La production de la politique de libre circulation des biens et des personnes dans la sous-région CEMAC : acteurs, enjeux et processus*, Mémoire de Master II en Science Politique, Université de Douala, 2009-2010, p. 63.

²⁰⁴ Le 05 juin 1997, un peu moins de deux mois avant la date prévue des élections présidentielles, le 27 juillet, une troisième guerre civile éclate au Congo. La guerre dure près de cinq mois et consacre le retour de l'ancien Chef d'État SASSOUS NGUESSO. Le 24 octobre 1997, SASSOU NGUESSO s'autoproclame Président du Congo et promulgue un acte fondamental qui aménage une transition flexible. En 1997, la guerre de reconquête du pouvoir par SASSOU NGUESSO touche le Centre-Ville (centre du pouvoir politique et économique, où résident aussi les occidentaux) et les quartiers populaires Nord.

²⁰⁵ Le 23 juin 2000 à Libreville, la session extraordinaire de la conférence des Chefs d'État et de gouvernements de la CEMAC a décidé de reconduire Jean-Félix MAMALEPOT dans ses fonctions de Gouverneur de la BEAC pour un troisième mandat de cinq ans.

Par ailleurs, lors de la dernière inauguration du terminal pétrolier du pipeline Tchad-Cameroun à Kribi, seul le Gabon et le Congo n'ont pas été représentés au plus haut niveau. Ces absences qui ont en réalité rappelé celles du Président Paul BIYA aux deux dernières rencontres sous-régionales tenues à Brazzaville (Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale : CEEAC) et à Libreville (CEMAC) sont à mettre dans le sillage de cette déclaration du Président BONGO parlant de son homologue camerounais. À plusieurs reprises, le Président gabonais Omar BONGO ODIMBA s'est ému dans les colonnes des journaux panafricains basés à Paris, de la condescendance affichée à son égard par son homologue camerounais. Dans l'une de ses interviews, il avait déclaré en substance : « *je me suis déjà rendu à plusieurs reprises à Yaoundé, Paul BIYA ne vient jamais chez moi. Je ne pars plus chez lui* »²⁰⁶. N'eut été la pression du Chef d'État français de l'époque, Jacques CHIRAC²⁰⁷, le Chef d'État gabonais ne serait pas venu au Cameroun lors du Sommet France-Afrique organisé au Cameroun en 2001. L'on peut retenir qu'à défaut de s'inscrire dans la perspective d'une défense individuelle des enjeux nationaux, les États d'Afrique Centrale s'engagent vers la mise en scène des intérêts de couple.

²⁰⁶NGOGANG T., « BONGO et SASSOU lâchent Paul BIYA », *Mutations*, 06/04/2004, p. 03.

²⁰⁷ MOYE BONGYU G., « CEMAC : Intégration or Coexistence ? », *Annales de la FSJP de l'Université de Dschang*, Tome VIII, 2004, pp. 29-48.

CONCLUSION

L'intervention d'un grand nombre d'acteurs sur la scène internationale, l'extension de l'emprise et de l'étendue du champ de la politique étrangère, la fragmentation des préférences des acteurs, le souci de « *l'effacement des frontières* » entre les États, la « *transnationalisation* » des politiques nationales, et enfin l'interdépendance et la complexité croissante des questions politiques et sociales ont entraîné l'irruption des réseaux dans la compréhension de la politique étrangère. Le réseau de politique étrangère BIYA-DÉBY propose un schéma d'interprétation des relations extérieures complémentaires Cameroun-Tchad qui met l'accent sur le caractère historico-sociologique, sécuritaire, géographique et économique, généré par un cadre institutionnel diplomatique. Les échanges et la combinaison des ressources de l'alliance de politique étrangère BONGO-SASSOU vont de la géographie à la sociologie en passant par l'histoire et les profonds liens personnels nés entre les classes dirigeantes des deux pays. Ces réseaux offrent la possibilité de réconcilier les dimensions économiques et sociales²⁰⁸ au sein du « *club d'États* ».

Les réseaux de politique étrangère ne sont pas statiques. Ils se consolident ou se déstructurent, en fonction des intérêts qui ne sont pas valables en tout temps. Ils ne sont que le reflet des préférences des États; d'où une lecture relativiste, dynamique et évolutive de ces alliances. Dans cette dynamique, l'arrivée du Président Ali BONGO à la magistrature suprême au Gabon peut reconfigurer la structuration actuelle des alliances²⁰⁹. Pour Bernd MARIN et Renate MAYNTZ, les acteurs sont liés par des relations horizontales, sans appartenir à une

²⁰⁸ ASSENS CH. (dir.), *Les réseaux de service public. Menace ou opportunité pour l'action publique ?*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2015, p. 09.

²⁰⁹Le Gabon est arrivé à une espèce de reconnaissance tacite du leadership sous-régional camerounais dans la mesure où c'est le Cameroun qui a réconforté le pouvoir d'Ali BONGO ; aujourd'hui, on est dans une compétition relâchée dans laquelle le Cameroun a une marge de manœuvre importante. En effet, le jeune Président Ali BONGO ONDIMBA qui succède à son père est beaucoup plus occupé à affirmer son pouvoir. Son élection contestée et les questions de sécurité intérieure font ombrage à la lutte de puissance dans la zone CEMAC. Cette conjugaison de facteurs sert les intérêts du Cameroun dans une situation d'exo-hégémonie d'où la venue de l'émissaire gabonais au Cameroun. Le Chef d'État Paul BIYA a reçu en audience le mardi 07 octobre 2014 au Palais de l'Unité le Ministre gabonais des Affaires Étrangères, de la Francophonie et l'Intégration Régionale, Emmanuel ISSOZE NGONDET, envoyé spécial du Président de la République gabonaise, Ali BONGO ONDIMBA. L'émissaire gabonais qu'accompagnaient l'Ambassadeur, conseiller diplomatique du Président de la République gabonaise, Jean Yves TEALE et l'Ambassadeur du Gabon au Cameroun, Paul Patrick BIFFOT, au sorti de l'audience a indiqué que son entretien avec le Président Paul BIYA portait sur deux points essentiels : les relations fraternelles et d'amitié entre le Gabon et le Cameroun, et le fonctionnement de la CEMAC. Ont été plus spécifiquement évoqués, les dossiers les plus urgents dont l'examen serait nécessaire pour trouver les mesures appropriées et faire avancer l'intégration de la sous-région. L'envoyé spécial du Chef d'État gabonais a estimé que les deux Chefs d'État partagent la même perception et les mêmes vues (*Cameroon Tribune*, Mercredi 08 octobre 2014, p. 02.). La disparition du « *Vieux* » n'a pas laissé de vide que dans la politique intérieure du Gabon.

seule hiérarchie organisationnelle ; ils sont en partie interdépendants mais autonomes ; leurs relations sont basées sur l'échange, produisant ainsi des réseaux de politiques publiques,²¹⁰ et combinent des éléments de conflit et de coopération²¹¹. Ces conflits peuvent prendre le pas sur la coopération et déboucher sur une reconfiguration du réseau. La notion de réseau s'inscrit ainsi dans une sorte de continuum.

La politique étrangère de réseau n'exclut donc pas l'idée de conflit, au contraire : cette vision du monde produite « *dehors* » ne résulte pas d'un « *consensus* » mais d'interactions complexes entre acteurs divers cherchant chacun à imposer la sienne. Ces périodes s'accompagnent généralement de conflits durs et - souvent très violents quoique feutrés car il n'est jamais bon de dévoiler le premier ses cartes - entre tenants d'un système de sens traditionnel et les partisans de la mutation²¹².

Dans la compétition qui se montre à voire à l'extérieur entre la coalition BIYA-DÉBY et l'alliance BONGO-SASSOU, il est vrai que le premier dispose des atouts non négligeables²¹³. De par sa position géographique, le Cameroun est le seul pays d'Afrique Centrale à avoir des frontières communes avec tous les autres pays de la sous-région. Il est pratique, à partir du Cameroun, d'atteindre tous les pays d'Afrique Centrale par voie terrestre car, en effet, il n'existe aucun obstacle naturel autre que la distance qui puisse empêcher. Par ailleurs, du fait de sa façade maritime, le Cameroun est la porte d'entrée et de sortie de certains pays enclavés d'Afrique Centrale tels que la RCA et le Tchad. Malgré ces potentialités du Cameroun, l'avenir à l'international appartiendra à l'alliance qui saura se renforcer et structurer autour de sa politique étrangère une entente intégrant au moins l'un des deux électrons libres à savoir la RCA et la Guinée Équatoriale.

²¹⁰ MARSH D.; RODERICK A.; RHODES W., *Policy Networks in British Government*, Oxford, Clarendon Press, 1992. GRANT J.; SCHUBERT K., « A Preliminary Ordering of Policy Network Labels », *European Journal of Political Research*, vol. 21, n° 01-02, 1992, pp. 07-27.

²¹¹ MARIN B. ; MAYNTZ R., *Policy Networks : Empirical Evidence and Theoretical Considerations*, Francfort-Sur-Le-Main, Campus Verlag, 1991.

²¹² ENGUELEGUELE M., « L'analyse des politiques publiques dans les pays d'Afrique Subsaharienne : les apports de la notion de "référentiel" et du concept de "médiation" », *L'Afrique Politique*, 2002, pp. 233-253.

²¹³ C'est cette position stratégique du Cameroun qui amena les différents généraux de l'AEF à réclamer, le rattachement du Cameroun à l'AEF après le partage de ce pays entre français et anglais en 1916, partage consécutif au départ des allemands qui avaient, depuis 1884 établi leur protectorat sur ce territoire. Louis Gabriel ANGOULVANT, Gouverneur général de l'AEF, fut le premier des Gouverneurs généraux à formuler cette revendication. (Sur cette question voir : Centre des Archives d'Outre-Mer (CAOM), AGFOM, Carton 989, Dossier 3 421, *Cameroun, Affaires politiques*, 1933, AEF - Cameroun. Voir également : CAOM, Togo-Cameroun, Carton 33, Dossier 300, Lettre n° 386 AEF du 24 juin 1919).

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- ADLER A., *La mort est le masque du roi : la royauté sacrée des Mundang du Tchad*, Paris, Payot, 1982.
- AHIDJO A., *Fondements et perspectives du Cameroun Nouveau*, Aubagne-en-Provence, Saint Lambert Éditeur, 1976.
- ASSENS CH. (dir.), *Les réseaux de service public. Menace ou opportunité pour l'action publique ?*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2015.
- BADIE B. ; SMOUTS M.-C. (dir.), *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Paris, PFNSP, 1992.
- BATTISTELLA D., *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences-Po., 2003.
- BOUSSAGUET L. ; JACQUOT S. ; RAVINET P., *Dictionnaire des politiques publiques*, 2^{ème} édition, Paris, Science Politique, 2006.
- CSARTORYSKI A., *Essai sur la diplomatie*, Lausanne, Les Ed. Noir sur Blanc, 2011.
- CHAPELLE J., *Le peuple tchadien, ses racines, sa vie quotidienne et ses combats*, Paris, L'Harmattan, 1980.
- CHARILLON F. (dir.), *La politique étrangère : ruptures et continuités*, Paris, La Documentation Française, 2001.
- CHOUALA Y. A., *La politique extérieure du Cameroun. Doctrine, acteurs, processus et dynamiques régionales*, Paris, Karthala, 2014.
- DENNY B. C., *La politique étrangère américaine ou l'obligation de cohérence*, Paris, Économica, 1988.
- DJALILI M.-R., *Diplomatie islamique. Stratégie internationale du Khomeynisme*, Paris, PUF, 1989.
- DOMO J., *Les relations entre frontaliers : Cameroun-Tchad*, Paris, L'Harmattan, 2013.
- HASSENTEUFEL P., *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2008.
- LE GALÈS P. ; THATCHER M. (dir.), *Les réseaux de politique publique : débat autour des « policy networks »*, Paris, L'Harmattan, 1995.
- MARIN B. ; MAYNTZ R., *Policy Networks : Empirical Evidence and Theoretical Considerations*, Francfort-Sur-Le-Main, Campus Verlag, 1991.
- MARSH D.; RODERICK A.; RHODES W., *Policy Networks in British Government*, Oxford, Clarendon Press, 1992.
- MERLE M., *La politique étrangère*, Paris, PUF, 1984.
- MORGENTHAU H., *Politics Among the Nation. The Struggle for Power and Peace*, 8^{ème} éd., New York, Alfred Knopf, 1985.
- MOUELLE KOMBI N., *La politique étrangère du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- NGUEUTA NOUFFEUSSIE L., *Laproduction de la politique de libre circulation des biens et des personnes dans la sous-région CEMAC : acteurs, enjeux et processus*, Paris, Edilivre, 2020.
- PANERACIO J.-P., *Droit et institutions diplomatiques*, Paris, Pedone, 2007.

- PATRON RAP P., *L'histoire du Congo. Lue dans les cartes géographiques*, Pointe Noire, Fonds Documentaire ORSTOM, 1993.
- ROSENAU J. N., *Linkage Politics. Essays on the Convergence of the National and International Interests*, New York, The Free Press, 1969.
- SABATIER P. A.; JENKINS-SMITH H. (eds.), *Policy Change and Learning : an Advocacy Coalition Approach*, Boulder (Colo), Westview Press, 1993.
- TAÏNO KARI A. D., *Les Moundangs du Cameroun et du Tchad, Onomastique et histoire (XVIII^{ème} – XX^{ème} siècle)*, Paris, L'Harmattan, 2015.
- TOFFLER A., *Les nouveaux pouvoirs*, Paris, Fayard, 1991.
- WIGHT M., *International Theory. The Three Traditions*, Leicester, Leicester University Press, 1992.

Articles

- ALLAH MAYE H., « L'exploitation du pétrole tchadien : rentes naturelles et opportunité de développement », *Enjeux*, n° 12, Juillet-septembre 2002, pp. 11-12.
- DIMITRAKOPOULOS D. et al., « La Commission Européenne et le débat sur l'avenir de l'Europe », *Critique Internationale*, n° 29, Octobre-décembre 2005, pp. 169-190.
- ENGUELEGUELE M., « L'analyse des politiques publiques dans les pays d'Afrique Subsaharienne : les apports de la notion de "référentiel" et du concept de "médiation" », *L'Afrique Politique*, 2002, pp. 233-253.
- GRANT J.; SCHUBERT K., « A Preliminary Ordering of Policy Network Labels », *European Journal of Political Research*, vol. 21, n° 01-02, 1992, pp. 07-27.
- KAEDING M. ; SELCK T., « Mapping out Political Europe : Coalition Patterns in EU Decision-Making », *International Political Science Review*, vol. 26, n° 03, 2005, pp. 271-209.
- KESSLER M.-C., « La politique étrangère comme politique publique », in CHARILLON F. (dir.), *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Paris, PFNSP, 2002, pp. 167-192.
- MOYE BONGYU G., « CEMAC : Intégration or Coexistence ? », *Annales de la FSJP de l'Université de Dschang*, Tome VIII, 2004, pp. 29-48.
- NGUIFFO S., « Le projet pétrolier Tchad-Cameroun : entre risques et retombées », *Enjeux*, n° 12, Juillet – septembre 2002, pp. 08-10.
- NTUDA EBODE J. V., « La redistribution de la puissance en Afrique médiane CEMAC : la nouvelle configuration des alliances sous-régionales », *Enjeux*, n° 22, Janvier-mars 2005, pp. 34-35.
- PODLEWSKI A.-M., « La dynamique des principales populations du Nord-Cameroun (entre Bénoué et Lac Tchad) », *Cahier O R S T O M*, vol. 03, n° 04, 1966.
- *Pouvoirs*, « La politique étrangère aujourd'hui », n° 88, 1999.
- RISSE-KAPPEN Th. (Ed.), « Bringing Transnational Relations Back in, Non-State Actors, Domestic Structures and International Institutions », *Cambridge University Press*, 1995, pp. 03-33.
- SINDJOUN L., « L'Afrique au prisme des relations internationales », in GAZIBO M. ; THIRIOT C. (dir.), *Le politique en Afrique. Etat des débats et pistes de recherche*, Paris, Karthala, 2009, pp. 319-341.
- SMOUTS M.-C., « Que reste-t-il de la politique étrangère ? », *Pouvoirs*, n° 88, 1999, pp. 05-16.

- VAN DER KAMP-ALONS G., « Predicting a States's Foreign Policy : State Preferences between Domestic and International Constrains », *Paper presented at the foreign policy workshop during the European consortium for political research joint session*, 2005.

Rapports, thèse, mémoires et journaux

- AHIDJO P., *Écologie et histoire du peuplement entre le Lac Tchad et la vallée du Logone : XVIème siècle à nos jours*, Mémoire de DEA d'histoire, Université de Ngaoundéré, 2005.
- DABBI L., *Intégration par le bas en Afrique Centrale : esquisse sociologique*, Mémoire de Master II, Université de Ngaoundéré, 2010.
- *Cameroon Tribune* du mercredi 08 octobre 2014, p. 02.
- *Cameroon Tribune* du jeudi 25 septembre 2014, p. 02.
- *Cameroon Tribune*, n° 10 594 /6793 du jeudi 22 mai 2014, p. 02.
- *Cameroon Tribune*, n° 11328/7527 du lundi 17 avril 2017, p. 14.
- CAOM, Togo-Cameroun, Carton 33, Dossier 300, Lettre n° 386 AEF du 24 juin 1919.
- Centre des Archives d'Outre-Mer (CAOM), AGFOM, Carton 989, Dossier 3 421, *Cameroun, Affaires politiques*, 1933, AEF - Cameroun.
- MAHAMAT A., *Ambassade du Cameroun au Tchad : les grands dossiers de la coopération*, Rapport de Stage Académique, Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), Yaoundé, Octobre 2002.
- *Mutations*, n° 3 298 du jeudi 06 décembre 2012, p. 06.
- NDOLE R.-S., *Identités régionales et construction nationale au Cameroun et au Tchad de 1960 à 2008. Contribution à l'analyse des trajectoires d'intégration en Afrique Subsaharienne*, Mémoire de DEA d'histoire, Université de Ngaoundéré, 2007-2008.
- NGUEUTA NOUFFEUSSIE L., *La production de la politique de libre circulation des biens et des personnes dans la sous-région CEMAC : acteurs, enjeux et processus*, Mémoire de Master II en Science Politique, Université de Douala, 2009-2010.
- NGUEUTA NOUFFEUSSIE L., *La politique de libre circulation des biens et personnes dans le processus de construction de l'espace sous-régional CEMAC*, Thèse de Doctorat/Ph. D. en Science Politique, Université de Douala, 2014-2015.
- NGOGANG T., « BONGO et SASSOU lâchent Paul BIYA », *Mutations*, 06/04/2004, p. 03.
- NODJIADOUM NGARINAN, *La coopération Tchad-Cameroun : 1920-2006*, Mémoire de DEA d'histoire, Université de Ngaoundéré, 2007.
- PLUMEY Y., *Mission Tchad-Cameroun : 1920-2006*, Mémoire de DEA d'histoire, Université de Ngaoundéré, 2007.
- République du Tchad, *L'essentiel sur le Tchad*. Service d'information du Tchad, Fort-Lamy, 1960.



*Le président de la République et la politique d'impuissance
du Cameroun en Afrique Centrale CEMAC*

EMBIEDE ÉBALLA Marguerite Chantal Epse LAPE HIAG,
Enseignante à l'Université de Douala,
Département de Science Politique.

Résumé : Au Cameroun comme dans la majorité des États, c'est le président de la République qui est la clé de voute de l'élaboration de la politique étrangère. En effet, c'est lui qui définit les grandes lignes de la politique étrangère et impulse la dynamique de sa mise en application. Par ailleurs, la formulation de toute politique étrangère vise la défense de l'intérêt national qui implique de garantir la sécurité ou de maximiser la puissance d'un État. Ainsi, la politique étrangère est un instrument au service des intérêts vitaux de l'État. C'est dans ce sens que le président des États-Unis Donald Trump, déclarait « *AmericanFirst* » au lendemain de son investiture, exprimant sa volonté de mettre en place une politique de grandeur des États-Unis sur la scène internationale, ou de la politique de grandeur du Général de Gaulle au lendemain de la seconde guerre mondiale, qui a contribué à la reconquête de la place de puissance de la France, malgré la faiblesse de ses moyens. Cependant, le style diplomatique trop effacé ou très discret du président Paul Biya, amène à s'interroger sur son efficacité au regard de la contestation de son leadership en Afrique Centrale.

Mots clés : Président de la République, politique étrangère, politique d'impuissance, Afrique centrale

Abstract: In Cameroon, as in the majority of states, the President of the Republic is the keystone in the development of foreign policy. Indeed, he defines the broad outlines of foreign policy and drives the dynamics of its implementation. Moreover, the formulation of any foreign policy aims at the defense of the national interest, which implies guaranteeing the security or maximizing the power of a state. Foreign policy is an instrument serving the vital interests of the state. For example, the President of the United States Donald Trump speak, "American First" the day after his inauguration, which expressed his will to implement a policy of greatness of the United States on the international scene, or of the policy of greatness of the General de Gaulle in the aftermath of the Second World War, which contributed to the reconquest of France's place of power, despite the weakness of its resources. However, President Paul Biya's overly understated or very discreet diplomatic style raises questions about his effectiveness with regard to the challenge of his leadership in Central Africa.

Keywords: President of the Republic, foreign policy, incapacity, Cameroon, Central Africa.

INTRODUCTION

La nomenclature institutionnelle de la politique étrangère a pour prééminence le chef de l'État²¹⁴. Il définit la politique de la nation selon l'article 2 de la constitution, et d'après l'article 8(4) il accrédite les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires auprès des puissances étrangères et ceux des puissances étrangères sont accrédités auprès de lui. D'après Janice Stein, la politique étrangère est, « **un ensemble de comportements qui traduisent les préoccupations d'un État**²¹⁵ ». Pour K. HOLSTI elle se confond aux « **orientations, aux engagements et aux actions qui caractérisent le rôle national d'un État**²¹⁶ ». Dario BATTISTELA semble donner une définition plus exhaustive de la politique étrangère selon lui c'est, « **l'instrument par lequel un État tente de façonner son environnement politique international soit en préservant les situations qui lui semblent favorables, soit de modifier les situations qui lui semblent défavorables**²¹⁷ ». De manière générale, la politique étrangère est un ensemble de principes, d'orientations, de programmes, des institutions et des actions qui caractérisent les relations des États sur la scène internationale. La politique étrangère est un instrument de rayonnement et du développement de l'État, celle-ci vise à défendre l'intérêt national qui est de garantir la sécurité ou de maximiser sa puissance²¹⁸. Aussi, le paradigme de l'intérêt de la théorie réaliste sous-tend que la quête de l'intérêt est l'unique justificatif de l'action internationale²¹⁹. D'ailleurs d'après Georges Washington, « aucun état ne doit être cru au-delà de son intérêt²²⁰ ». L'intérêt national peut aussi d'après le néo-réalisme être économique et technologique. En tout état de cause, la défense de l'intérêt national est indissociable de la politique étrangère. Il existe un continuum entre intérêt national et intérêt régional. C'est pour des besoins de satisfaction des intérêts nationaux que les États nouent des liens de solidarité, de coopération et d'intégration. Toutefois, même si l'intégration renvoie à la coopération ou l'égalitarisme juridique, les États stratégiquement émancipés en font des pôles de puissances ou alors des instruments de défense de leur intérêt national. C'est ainsi que la politique étrangère de « **grandeur** » du Général de GAULLE au sortir de la Seconde Guerre Mondiale visait à faire de la construction européenne le marchepied de la France, et ce malgré la faiblesse de ses moyens²²¹. Il s'agissait pour lui de faire de l'intégration européenne le levier du rayonnement de la France. Il existe plusieurs travaux sur la politique étrangère du Cameroun. Narcisse MOUELLE KOMBI a analysé les grands principes de la politique étrangère du Cameroun²²². Jean KOUFAN MEKENE et René BIDIAS ont dressé un bilan de la diplomatie de Yaoundé et ont abouti à la conclusion que malgré les implications de Yaoundé dans les négociations entre les pays du tiers monde et ceux

²¹⁴Eric Mbock, notes de lecture de la *politique étrangère du Cameroun*, Mouelle Ekombi, Harmattan, Paris, 1996

²¹⁵ Diane Etheir, *Introduction aux relations internationales*, 4 éditions, Presses universitaires de Montréal, pp 135-198

²¹⁶ Ibid.

²¹⁷ Dario Battistella, « La politique étrangère », in *Théorie des relations internationales*, 2012, pp 373-411

²¹⁸ Raymond Aron, *paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1984, pp 81-86

²¹⁹ Jean Jacques Roches, *Théories des relations internationales*, Monchrétien, Paris, 7^e édition, 2008, p 23

²²⁰ Lire Wiit Cornelis Henri, *Histoire de Washington et de la fondation de la République des États-Unis*, Paris, 1876, Guizot, François, 579p

²²¹ Maurice Vaisse, « La grandeur, politique étrangère du Général de Gaulle 1958-1959 », Klein, *Politique étrangère*, vol 63, n°3, pp 667-670

²²² Mouelle Kombi Narcisse, *politique étrangère du Cameroun*, Harmattan, Paris, 1996, 232p

des pays développés la moisson n'est pas à la hauteur des attentes malgré quelques dividendes économiques enregistrés²²³. Pour Paul BATIBONAK, la diplomatie est un outil au service du développement, il parle de la gouvernance diplomatique comme un enjeu de l'émergence²²⁴. Yves CHOUALA a fait ressortir la doctrine, les acteurs, le processus et le dynamisme de l'intégration²²⁵. Jacques Joël ANDELA quant à lui définit de stratégies nouvelles et subtiles pour que la diplomatie camerounaise fasse prévaloir ses intérêts dans le jeu des relations internationales²²⁶. Dans le cadre de cette recherche les questions que nous sommes en droit de nous poser sont celles de savoir si la diplomatie de discrétion impulsée par le leader Camerounais n'est pas à l'origine de l'impuissance de ce pays au sein de la CEMAC ? La politique étrangère du Cameroun contribue-t-elle à son rayonnement sous régional au regard de la contestation de son leadership ? Le vide de puissance observé dans la région CEMAC et ce malgré le statut de leader naturel ne serait pas en partie une conséquence de la qualité de la politique étrangère du Cameroun ? On pourrait affirmer l'hypothèse selon laquelle le style diplomatique du leader camerounais aurait un impact sur l'impuissance du Cameroun au sein de la CEMAC. Aussi, la politique étrangère du Cameroun ne serait pas à la hauteur de son potentiel géographique. En effet, un décryptage de la politique étrangère du Cameroun (I) n'aurait pas une conséquence significative dans son rayonnement sous régional (II).

I. IMPACT DE LA PERSONNALITÉ DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CAMEROUN EN AFRIQUE CENTRALE CEMAC

Certaines considérations méthodologiques, notamment la tendance behavioriste théorisée par James N. ROSENEAU défendent l'idée selon laquelle les caractéristiques personnelles des décideurs influent la politique extérieure de l'État²²⁷. En ce qui concerne les théories psychopolitiques développées entre autres par Kenneth, BOULDING et TB MILLAR, les décisions des leaders politiques en politique étrangère comme dans d'autres domaines sont principalement influencées par leur perception de la réalité qui est faite des valeurs qu'ils ont intériorisées au fil des années, de l'appréciation qu'ils portent sur leur État comme celui des pays tiers²²⁸. Cette approche peut se vérifier dans la mesure où le président de la République au Cameroun est l'acteur principal de la définition des grandes orientations de la politique étrangère. Celle-ci se veut discrète, énigmatique à l'image de son promoteur qui est souvent présenté comme le chef d'État le plus secret, le plus discret, le plus mystérieux. Fred EBOKO « l'immobilisme de la classe politique camerounaise », aurait un impact sur le style diplomatique camerounais. Longtemps présenté comme le pivot de la sous-région de par sa position stratégique, son économie, sa démographie et ses ressources²²⁹, les effets politiques

²²³ Jean Koufan Mekene et René Bidias, *La diplomatie camerounaise au service du nouvel ordre économique*, Harmattan, Paris, 2020, 96p

²²⁴ Paul Batibonak, *Une diplomatie au service de l'émergence du Cameroun*, Harmattan, Paris, 2018, vol1, 342p

²²⁵ Chouala Yves Alexandre, *La politique étrangère du Cameroun, Doctrine, acteurs, processus et dynamiques régionales*, Paris, Karthala 2014, 279p

²²⁶ Jacques Joël, *Cameroun le temps de la diplomatie scientifique*, Harmattan, Paris, 2016, 140p

²²⁷ André Donneur, et Omning Beylerian, « La politique étrangère : états des travaux scientifiques », *Politique internationale*, 15 (4), pp 815-846

²²⁸ Diane Etheir, *opcit*, pp 135-198

²²⁹ Lire Charles ABAGA : le Cameroun pivot de l'Afrique Centrale, juin 2018, Cameroon Blog, consulté le 26 décembre 2020

de cette domination sur les autres États à savoir le Gabon, la Guinée Équatoriale, le Tchad, la Centrafrique reste très faible. L'inertie politique de ce géant économique se traduit par la pratique des politiques de la chaise vide (A) ainsi que les politiques passives dites de discrétion (B)

A. LA POLITIQUE DE LA « CHAISE VIDE » OU LE RENONCEMENT A LA PUISSANCE ?

La puissance est d'abord une croyance entretenue, une conviction nourrie par les dirigeants²³⁰. En tant que capacité, elle s'acquiert à partir de la détermination d'une volonté, d'un calcul et d'un effort soutenu, bref d'un désir de grandeur porté par une élite déterminée et convaincue. En effet, le rayonnement d'un État est lié à la grandeur du leader de cet État. C'est ainsi que la politique de grandeur du Général de GAULLE est à l'origine du rayonnement international de la France malgré son affaiblissement au lendemain de la seconde guerre mondiale. On perçoit aisément la profonde conviction de De GAULLE de faire de son pays une puissance lorsqu'il déclare : *« Toute ma vie je me suis fait une certaine idée de la France. Le sentiment me l'inspire aussi bien que la raison. Ce qu'il y a en moi d'affectif imagine naturellement la France telle la princesse des contes ou la madone aux fresques des murs, comme vouée à une destinée éminente et exceptionnelle. (...) le côté positif de mon esprit me convint que la France n'est réellement elle-même qu'au premier rang que seules des vastes entreprises sont susceptibles de compenser les ferments de dispersion que son peuple porte lui-même, que notre pays tel qu'il est parmi les autres tels qu'ils sont doit sous peine de danger mortel viser haut et se tenir droit. Bref, à mon sens, la France ne peut être la France sans grandeur »*.²³¹ Le désir de puissance associé au patriotisme sont autant de qualités du Général de GAULLE, qui lui ont permis d'élaborer des stratégies afin que la France maintienne son rang de grande puissance malgré la faiblesse de ses moyens²³². Outre l'exemple français ci-dessus, les stratèges chinois soulignent eux-aussi le rôle crucial du leader dans la quête de puissance d'une nation. Ainsi, pour SUN TZU, *« Le général est le rempart de l'État, si celui-ci est solide le pays est puissant, sinon il est chancelant »*.²³³ Cette pensée traduit l'idée selon laquelle chaque institution ou chaque organisation, pour être prospère, doit avoir à sa tête un leader fort et puissant. En fait, toute organisation ou toute institution est à l'image de son leader voire de ses élites.

Le Cameroun n'assume pas sa domination structurelle de l'Afrique Centrale en grande partie à cause du manque de volonté de ses dirigeants. Le leader n'est pas seulement, contrairement à la célèbre formule Saint-simonienne, un individu qui administre des choses, mais aussi avant tout une personne qui gouverne d'autres personnes et donc qui recherche l'intérêt général²³⁴. Vu dans ce sens, les dirigeants doivent revêtir les qualités charismatiques, dynamiques,

²³⁰ Luc SINDJOUN, *Sociologie des relations internationales africaines*, op.cit., p.149.

²³¹ Charles de GAULLE, *Mémoire de guerre*, Tom I, Plon, 1954, (en ligne) <http://www.de-gaulle-edu-net/sentrainer/trois-comment/certaine-idee.htm>, consulté le 29 septembre 2016.

²³² Lire Institut du temps présent, Institut Charles de GAULLE, op.cit. p 174.

²³³ SUN TZU, *L'art de la guerre*, Hachette, Paris, 4^e Edition, 2000, p.60.

²³⁴ François BOURRICAUD, *« La sociologie du leadership et son application à la théorie politique »*, *Revue française de science politique*, 1953, vol 3, n°3, pp 445-470.

innovatrices et pragmatiques²³⁵. Les leaders camerounais affichent au contraire un réel désintérêt quant à la place du pays dans le fonctionnement et la gestion de la sous-région. Le Président Paul BIYA brille par son absence répétée aux sommets de la CEMAC et de la CEEAC, pendant que ses homologues voisins sont toujours présents²³⁶. Cette politique de la chaise vide, souvent qualifiée de politique énigmatique, amène Beatrice HIBOU à formuler cette interrogation : « *comment interpréter l'absence à tous les sommets de la zone franc et de la BEAC du président Paul BIYA alors que les autres chefs d'État étaient présents à l'une comme à l'autre de ces rencontres*²³⁷ ? ». Thierry AMOUGOU revient quant à lui sur l'absence du président camerounais tant sur le plan national que sur le plan international en ces termes : « *le président camerounais avant les élections de 2011 était absent sur le plan national, et brillait sur la scène internationale uniquement par ses multiples vacances en Suisse, et sa politique de la chaise vide aux sommets internationaux* ».

Plusieurs éléments viennent en soutien au désintérêt apparent du président BIYA de la situation politique interne du pays : Après avoir déclaré la guerre à la secte islamiste Boko Haram, malgré l'arrêt des combats entre les militaires camerounais et les terroristes et l'importance du nombre de morts et les conséquences graves sur la vie des populations civiles, il n'a jamais fait le déplacement dans l'extrême nord du pays où pourtant sa présence physique aurait été perçue comme un réconfort pour les soldats et une compassion républicaine pour les populations civiles. Même s'il a interrompu son séjour privé en Europe plusieurs jours après la survenue du grave accident de train du 21 octobre à Eseka, il reste que Le président Paul BIYA n'a pas été ni sur le site de ce drame, ni à rencontrer des rescapés et des familles des victimes.²³⁸ La crise survenue le 21 octobre 2016 dans la région du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, les deux régions anglophones du pays a conduit à de graves troubles et de pertes en vies humaines avec pour problème de fond les revendications politiques. Cette crise a lourdement pénalisé les activités académiques, les activités économiques, la sécurité et la liberté de circuler dans ces deux régions. Ce qui met en péril l'unité nationale du pays. La question anglophone a mis au plan international le Cameroun dans une situation diplomatique inédite avec l'intervention de l'ONU à travers le représentant spécial du SG en Afrique Centrale et la contribution publique de certains diplomates en poste dans le pays au débat à travers presse²³⁹.

Malgré cette situation plutôt explosive et inédite, le président BIYA en près de trois ans de blocage total de la situation n'a jamais été à la rencontre des populations anglophones des deux régions.²⁴⁰ Par ailleurs, les grandes décisions régionales se prennent pendant les sommets, comment les influencer si on n'y assiste même pas, comment défendre ses intérêts si on est absent dans le processus de prise de décision. Faire de la politique c'est paraître. Les symboles

²³⁵ Michel GAMAU, « *Le leadership politique aux confins des démocraties et des autoritarismes* », Autoritarismes démocratiques, démocraties autoritaires au XIX^{ème} siècle, 2008, p 57-87.

²³⁶ Come Damien Georges AWOU MOU, *Le couple Cameroun – Gabon au sein de la CEMAC*, op.cit, pp 187 -190.

²³⁷ Beatrice HIBOU, op.cit, p.66.

²³⁸ www.rfi.fr/afrique/20161104-accident-train-cameroun-système-freinage-cause-camrail-enquete, consulté le 13 mars 2017.

²³⁹ Certains membres du gouvernement camerounais qui avaient pour mission d'expliquer et de trouver des solutions à cette crise ont été désavoués par la diaspora dans les ambassades camerounaises en Suisse, en Afrique du Sud et au Canada.

²⁴⁰ www.camer.be/58032/61/cameroun-crise-anglophone-samuel-kleda-en-mission-a-baenda-cameroun html, consulté le 13 mars 2017.

jouent un rôle capital en politique. Le laxisme qui caractérise la diplomatie camerounaise s'est une fois de plus manifesté lors de la finale de la coupe CEMAC le 12 février 2012 à Libreville et de la finale de Coupe d'Afrique des Nations 2013 en Guinée Équatoriale. Le Président camerounais s'est fait représenter comme à l'accoutumée par AHMADOU Ali, vice-premier ministre, tandis que tous ses homologues étaient présents. Il existe un lien entre le football et la géopolitique. Le football est un phénomène diplomatique, économique, géopolitique, politique, culturel et même religieux de portée internationale²⁴¹. En 2014, on a constaté une fois de plus l'absence du chef d'État camerounais au sommet de la CEEAC au Tchad. Pourtant ledit sommet avait pour but de discuter de la situation sécuritaire de la région.

Cependant, il a pris part au sommet UE-Afrique de Bruxelles du 2 au 3 avril et au sommet France-Afrique du 17 mai de la même année et pourtant, ils traitaient tous les deux le même sujet que celui de N'Djamena, celui de la sécurité en Centrafrique et le terrorisme. Le sommet du Tchad devait se tenir à Yaoundé si le président BIYA avait manifesté sa volonté d'accueillir ce sommet et en plus à cette période ni le Tchad, ni le Niger n'étaient pas encore concernés par la menace de Boko Haram. Ce dernier s'est aussi fait représenter lors du sommet extraordinaire de Brazzaville du 10 mai 2015 par le Président du Conseil Économique et Social. Or, ce sommet tablait sur la décision de la libre circulation qui est le handicap majeur de l'intégration régionale. Le leader camerounais n'a pas pris part au sommet de la conférence ordinaire des chefs d'État de la CEEAC, du 25 mai 2015 à N'Djamena alors que l'enjeu de ce sommet était de trouver un médiateur à la crise burundaise. La médiation dans cette crise fut confiée à l'ex chef d'État GOUGOUNI OUEDEI. Les Hommes d'État pensent et agissent en termes d'intérêt, cependant le Président Paul Biya ne s'intéresse pas vraiment à ce qui se passe dans la région, contrairement au défunt Président Omar Bongo qui n'hésitait pas à saisir de telles occasions, mettant ainsi en pratique la pensée de SUN TZU selon laquelle : « le grand homme est celui qui saisit au vol toutes les occasions qui lui sont offertes »²⁴². Ces occasions lui permettaient d'afficher la volonté politique du Gabon et par là même d'affirmer le rayonnement international de son pays.

La présence en politique est une stratégie qui vise à influencer et contrôler l'environnement ainsi que le comportement de l'adversaire²⁴³. Le président Paul BIYA semble se désintéresser de tout ce qui concerne son voisinage même lorsque les intérêts du pays en dépendent. Il s'est fait représenter par le vice-Premier ministre chargé des assemblées à la cérémonie d'investiture de MUHAMMADU BUHARI, président élu du Nigéria le 29 mai 2015. Pourtant ce pays est le premier partenaire économique du Cameroun, il aurait pu à cette occasion réchauffer les relations entre les deux pays qui semblaient se dégrader avec leur désaccord sur la lutte contre la secte islamique Boko Haram. C'est Edgar Alain MEBE NGO'O, Ministre délégué à la Présidence Chargé de la Défense qui a représenté le Président camerounais au sommet des Chefs d'État de la commission du bassin du lac Tchad et la même semaine Pierre MOUKOKO MBONJO, Ministre des Relations extérieures le représentait au Sommet de l'UA au Nigéria.

²⁴¹ Lire Emmanuel PONDI, « Les jeux et les enjeux internationaux du football » in « jeux et enjeux du sport en Afrique centrale », Enjeux, n° 11, avril-juin 2002.

²⁴² SUN TZU, *L'art de la guerre*, op.cit., p31.

²⁴³ Les présidents Idriss DEBY et OBIANG NGUEMA et Denis SASSOU NGUESSO sont présent dans tous les sommets CEEAC ou CEMAC, raison pour laquelle ils sont perçus aujourd'hui comme les artisans de l'intégration en Afrique centrale.

Plus étonnant encore, le leader camerounais président en exercice de l'OUA en 1996, n'avait pas fait le déplacement de Harare au Zimbabwe afin de passer le témoin l'année d'après à son homologue Robert MUGABÉ²⁴⁴.

Ces absences répétées déteignent sur l'image du Cameroun sur la scène internationale. Elles témoignent du fait que la diplomatie camerounaise est vieillissante, inefficace et en panne d'imagination. Elle ne prend pas d'initiative, elle est prisonnière de l'inertie de son patron, le président de la République. L'inaction diplomatique du Cameroun s'est une fois de plus manifestée lors du sommet de N'Djamena du 31 octobre 2017 à l'issue duquel il remportait 02 postes contre 4 postes pour le Tchad, 4 postes pour le Congo, 3 postes pour la Guinée Équatoriale et 3 postes pour la République centrafricaine²⁴⁵.

B. LA PRATIQUE DES POLITIQUES PASSIVES OU LA DIPLOMATIE DITE DE LA DISCRÉTION : QUEL INTÉRÊT NATIONAL ?

La diplomatie est la continuation de la guerre par d'autres moyens, moins dispendieux et plus sûrs²⁴⁶. Elle permet d'éviter les combats physiques, en s'affrontant par des beaux discours afin de réaliser des desseins hégémoniques. Le jeu diplomatique est donc stimulé par la situation géopolitique. SUN TZU étaye davantage cette réflexion lorsqu'il explique que *« pour les diplomates, la guerre se mène par le discours, préalablement à tout engagement. Grace à l'art rhétorique, il est possible de mener le combat dans l'esprit même de l'adversaire, de faire passer le blanc pour le noir, le faible pour le fort, et le dur pour le mou. Les diplomates vont et viennent en un incessant ballet, palabrent, concluent des traités de paix derrière le dos des généraux, les frustrant du fruit de leurs peines. Ou bien, ils intriguent, complotent et soudoient à l'arrière pour qu'un capitaine trop pugnace soit écarté, ils empêchent le déroulement des opérations militaires²⁴⁷ »*. En effet, pour lui la victoire peut aussi s'obtenir par la parole et les négociations. La diplomatie est une arme qui permet de conquérir et de conserver les intérêts de celui qui s'en sert, elle est donc offensive et défensive. Elle défend et développe l'intérêt national²⁴⁸. Les États vont sur la scène internationale pour conquérir et préserver leurs intérêts. L'intérêt national est donc le moteur des relations internationales et d'après Hans MORGENTHAU, dans les relations internationales, *« il n'y a qu'un seul impératif catégorique, un seul critère d'action : l'intérêt national »²⁴⁹*. Un rapport annuel de la politique étrangère des États-Unis d'Amérique de 1970 est assez expressif sur le rôle de la politique étrangère : *« notre objectif en premier lieu est de soutenir nos intérêts à longue échéance par une politique solide. Plus cette politique se fondera sur une évaluation réaliste de nos intérêts et de ceux des autres, plus notre rôle dans le monde pourra être efficace. Nous ne sommes pas impliqués dans le monde parce que nous avons des engagements, nous avons des engagements parce que nous nous sommes impliqués. Nos intérêts doivent modeler nos*

²⁴⁴ Fortune Grace MEKAKY, « *Sommets internationaux : un grave préjudice pour la justice camerounaise* », in www.camer.be, consulté le 1^{er} avril 2017.

²⁴⁵ En effet à l'issue du sommet du 31 octobre le Cameroun remporte uniquement 2 postes dont 1 Directeur adjoint de l'Institut sous régional Multisectoriel de technologie appliquée, de planification et d'évaluation des projets (Mme MAHADIE OUTMAN) et de celui de deuxième commissaire (SHEY Jones YEMBE)

²⁴⁶ SUN TZU, *L'art de la guerre*, op.cit., p.25.

²⁴⁷ Ibid. p.28.

²⁴⁸ Alain PLANTEY, *DelapolitiqueentrelesÉtats. Principedediplomatie*, Paris, Pedone, 2^e édition, 1991, p.96.

²⁴⁹ Hans MORGENTHAU, *Defenseofnationalinterest*, New York, 1952, p.242.

*engagements et non l'inverse*²⁵⁰». La quête de l'intérêt national constitue le principe supérieur de la politique étrangère américaine quels que soient les désaccords qui peuvent exister entre le Congrès et les Présidents américains²⁵¹. La politique extérieure est indissociable de la *Realpolitik*, ce qui fait des États-Unis un modèle de puissance. En effet, Kissinger analysant la politique étrangère des États-Unis conclut que celle-ci conduit à une institution géopolitique qui vise toujours l'intérêt général de l'Amérique²⁵².

Thierry de MONTBRIAL démontre que la notion d'intérêt national, qui guide toute politique étrangère et constitue le moteur des relations internationales a permis à la France de préserver son identité et de maintenir sa place dans le monde²⁵³. L'offensive diplomatique française a permis à ce pays de retrouver la croissance nécessaire à son maintien au rang de grandes nations indépendantes,²⁵⁴ tout en évitant les projets hégémoniques que les États-Unis et la Grande Bretagne nourrissaient à son égard au sortir de la Seconde Guerre mondiale²⁵⁵. Aussi, l'émancipation stratégique du Général de Gaulle et son désir de Puissance l'ont amené à déconstruire le projet américain de battre monnaie en France²⁵⁶, à revoir la place et le rôle de la France au sein de L'OTAN²⁵⁷ et à contester la société de consommation américaine qui véhiculait un message idéologique dans les années 1950²⁵⁸. En effet, pour de Gaulle, le maintien de la France au rang de puissance de première zone passe nécessairement par l'élaboration et la mise en œuvre des grandes politiques dont la quête de l'intérêt national constitue le moteur des relations internationales pour la France²⁵⁹. Il déclarait à cet effet que « *c'est parce que nous ne sommes plus une grande puissance qu'il nous faut une grande politique, parce que si nous n'avons pas une grande politique, nous ne serons plus rien*²⁶⁰ ».

La lecture des discours et des déclarations officielles des programmes des partis au pouvoir, des professions de foi rédigées par les chefs d'État successifs du Cameroun livrent les principes cardinaux de la politique extérieure de ce pays²⁶¹. En effet, la souveraineté et l'indépendance nationale, la paix, la solidarité internationale, la coexistence pacifique, le non alignement, la non-ingérence dans les affaires internes des États, le développement national, la coopération sans exclusives, l'unité de l'Afrique et l'intégration régionale sont les principes de la diplomatie

²⁵⁰ Henry KISSINGER, *Diplomatie*, Paris, Fayard, 1996, p.645.

²⁵¹ Daniel SABBOG, « Les déterminants internes de la politique étrangère des États-Unis : une perspective diachronique », *Revue internationale de la politique comparée*, 2001/1, vol 8, 135-161.

²⁵² KISSINGER, op.cit., p.639.

²⁵³ Thierry de MONTBRIAL, « La France ne devrait pas avoir honte de défendre ses intérêts », article en ligne du 26 janvier 2017, www.lefigaro.fr/vox/monde/2017/01/26/31002, consulté le 3 février 2017.

²⁵⁴ Jean pierre CHEVÈNEMENT, « *Politique étrangère et intérêt national* », in https://www.chevenement.fr/politique-etrangere-et-interet-national_a1815.html, consulté le 28 septembre 2016.

²⁵⁵ Lire Jacques THIBAU, *Lemonde1944-1996*, op.cit., pp.70-72.

²⁵⁶ Jérôme BLANC, « *Pouvoir et monnaie durant la deuxième guerre mondiale en France : la monnaie subordonnée au politique* », 11 décembre, 32p (en ligne), https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs_00652826, consulté le 22 mars 2017.

²⁵⁷ Maurice VAISSE, « La France et l'OTAN : une histoire », *Politique étrangère*, 2009/4 (hivers), pp 861-872

²⁵⁸ Richard KUSIEL, « L'américanisation de la France (1945-1970) », *Les cahiers du centre de recherche historique* (en ligne) mars 2009, <https://ccrch.revues.org/2889>, consulté le 22 mars 2017.

²⁵⁹ Bersteins Serge, Pierre Birbaun, Jean pierre Rioux et Michel Mougaraïnaz, « Les féodalités particuliers, intérêt général intérêt national », in *De Gaulle et les élites*, 2008, pp 278-288

²⁶⁰ Philippe de Saint Robert, *Le secret des jours*, Paris Lattes, 1996, p 31

²⁶¹ Lire à cet effet CHOUALA Yves Alexandre, *La politique extérieure du Cameroun, Doctrine, acteurs, processus et dynamiques régionales*, Paris, Karthala, 2014, 279 p.

camerounaise²⁶². L'intérêt national est exprimé soit par l'État, soit par les dirigeants politiques en cohérence avec la politique étrangère, il est l'expression des besoins sociaux et de l'État²⁶³.

Cependant, le goût trop prononcé de la diplomatie camerounaise pour le secret et la passivité, son peu d'intérêt pour la participation aux sommets ou à des événements communautaires, ses absences quasi-systématiques à tous les fora internationaux sont autant de manifestations du manque de volonté hégémonique et de la médiocrité de la politique étrangère des dirigeants camerounais. Les expulsions illégales en vague des camerounais du Gabon et de la Guinée, les querelles de leadership assorties des victoires diplomatiques du Gabon au sujet de BVMAC, les antagonismes d'opinion qui ont fait avorter le projet Air-CEMAC, les querelles de leadership entre le Cameroun, le Gabon et le Congo qui affectent la mise en place de la cour de justice communautaire, le départ de l'ex-président de la commission Antoine TSIMI en 2012 sont autant d'échecs de la diplomatie camerounaise et ce malgré sa prépondérance économique (47% du PIB), sa supériorité démographique (51% de la population) et sa position stratégique. Samuel EBOUA affirme que le tapage n'a jamais fait partie de la politique extérieure camerounaise, elle est discrète²⁶⁴. Toutefois, la complexité de la politique étrangère réside dans le fait que même si elle est issue de la coopération, elle est aussi régie par des logiques de compétition qui existent entre les États²⁶⁵. Aussi, les rapports d'hégémonie qui influencent la politique internationale ne procèdent-ils pas seulement de la puissance militaire et matérielle, mais aussi de la capacité des sphères dirigeantes à donner une légitimité à leur puissance²⁶⁶. Ainsi, cette politique de silence, on dirait même d'absence, a fait ignorer, sur le plan international un pays qui aurait dû jouer un rôle de premier plan, non seulement en Afrique centrale, mais aussi sur le continent²⁶⁷. Le Cameroun se démarque dans la sous-région par son manque d'initiative. Or, l'initiative est fondamentale dans la stratégie. Elle permet d'anticiper sur l'adversaire et de créer une situation favorable pour conquérir ou préserver les intérêts de celui qui s'en sert. Narcisse MOUELLE KOMBI observait à ce sujet que « *le Cameroun capitalise divers atouts qui le prédestinent à un leadership naturel dans l'ensemble de l'UDEAC. Les atouts procédant de facteurs dimensionnels et structurels en matière géostratégique, économique et démographique en font la première puissance de la sous-région. Cependant, les éléments objectifs ne sont pas systématiquement confortés par l'ingrédient subjectif qui est la volonté de domination ou d'hégémonie* ». ²⁶⁸ La politique étrangère du Cameroun est dénuée de tout désir de puissance, or tout État dépourvu de conscience géopolitique et donc dénué du désir de puissance est voué à l'esclavage. L'inertie politique plonge ce pays aux multiples potentiels dans une incapacité à trouver des solutions aux nombreuses contestations dont il fait l'objet dans la sous-région. La puissance est

²⁶² Ibid.

²⁶³ JUC Victor, DODU-SAVCA Carolina, « L'intérêt national facteur déterminant des priorités stratégiques de la République de Moldova », in *StudiiEuropéenne*, 2014, n°2, pp105-121.

²⁶⁴ EBOUA Samuel, *Ahidjo et la logique du pouvoir*, Paris, Harmattan, 1989, p 189.

²⁶⁵ Pierre de SENARCLENS, « Les Théories et les pratiques des Relations Internationales depuis la fin de la Guerre froide », in *Politiqueétrangère*, 2006/4 Hivers, pp 747-759.

²⁶⁶ Ibid.

²⁶⁷ Samuel EBOUA, op.cit, p.189.

²⁶⁸ Narcisse MOUELLE KOMBI, *La politique étrangère du Cameroun*, Paris, Harmattan, 1996, p.98.

essentiellement expressive, elle est dynamique. Par conséquent, on ne peut pas s'affirmer dans la discrétion et dans la passivité.

Le Nigeria, puissance économique africaine, a construit son leadership sur sa revendication du statut de porte-parole de l'Afrique, gendarme de l'Afrique, et géant économique du continent à travers une diplomatie active usant des ressources géographiques, démographiques et économiques supérieures à celles des États de l'Afrique de l'ouest.²⁶⁹ La puissance de ce pays est une croyance voire une conviction nourrie et entretenue par ses dirigeants depuis les années 1980. À ce sujet, le général OBASSANDJO affirmait : **« s'il est un pays africain ou de race noire qui dispose de potentialités pour devenir une puissance moyenne en termes politique, économique, technologique et militaire durant ce siècle c'est bien le Nigeria. Jusqu'à ce qu'une telle situation se soit réalisée, l'Afrique ne sera pas laissée aux Africains par le monde extérieur »**²⁷⁰. Ce discours symbolise et dégage la volonté politique des dirigeants politiques nigériens de faire de leur pays la puissance de la CEDEAO et même de l'UA. Contrairement au président OBASSANDJO, la politique du Président Paul Biya est dénuée de toute volonté hégémonique. Pour lui, **« le Cameroun ne nourrit aucune ambition de puissance. Il est un État libre dont le développement n'est possible que dans la paix et la stabilité »**²⁷¹. Cette affirmation du Président Paul BIYA démontre la cécité stratégique du Cameroun en ce sens que tout État stratégiquement émancipé aspire à la puissance, à la grandeur et au rayonnement international. En revanche, ceux qui n'aspirent pas à la puissance sont voués à la servitude. Cette négation de la puissance fait du Cameroun le site de projection des autres puissances.

L'Afrique du Sud représente 3,7% du continent africain, 6% de la population, 25% du PIB total de l'Afrique, et occupe le premier rang dans le classement des Universités africaines. Elle s'appuie sur ses atouts pour accroître son influence à travers le continent et faire valoir ses vues dans le concert des nations²⁷². L'implémentation des entreprises sud-africaines à travers le continent, à l'élection de madame ZUMA à la commission de l'UA ne sont que les conséquences de son activisme diplomatique. Ce qui est loin d'être le cas du Cameroun dans sa sous-région. Déjà en 2012, les États de la CEMAC sont allés battre campagne en rang dispersé lors des élections parlementaires panafricaines, pendant que ceux de l'Afrique Australe s'étaient ralliés au mot d'ordre d'abstention lancé par l'Afrique du Sud affirmant ainsi son incontestable leadership au sein de la SADC. Cette capacité de prescription diplomatique fait dire à Alain Fogue que **« l'Afrique du Sud tient sa place et son rôle dans la SADC »**²⁷³. Une offensive diplomatique-stratégique rénovée permettrait au Cameroun de se projeter dans la sous-région.

²⁶⁹ Luc SINDJOUN, *Sociologie des relations internationales africaines, op.cit, p.218.*

²⁷⁰ Ibid. p.217.

²⁷¹ Extrait du discours du président Paul BIYA, à l'occasion du triomphe de la promotion « Unité et solidarité » de l'EMIA, le 1^{er} décembre 1990.

²⁷² Guillaume MERVEILLEUX du VIGNAUX, « L'Afrique du Sud : émergence d'une puissance africaine », *Revue Géopolitique*, Avril 2009, (en ligne), www.diploweb.com, consulté le 14 mars 2017.

²⁷³ Alain Fogue, *Intégration*, n°86, mai juin 2012, p 8

II. CONTESTATION DU LEADERSHIP SYNONYME DE L'IMPUISSANCE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CAMEROUN AU SEIN DE LA CEMAC ?

De par son poids démographique et son économie diversifiée le Cameroun apparaît comme la principale puissance économique de la sous-région : il représente à lui seul 51% de la population de la CEMAC, 45% du PIB total de la CEMAC, 71% du PIB industriel de la CEMAC, 63% du PIB agricole avec plusieurs entreprises d'origine camerounaise, assurances, banques, services transport, bâtiments et travaux publics²⁷⁴. Sa position stratégique, au cœur de l'Afrique, limitrophe avec tous les États de la CEMAC et son port autonome qui dessert le Tchad et la RCA, le Cameroun apparaît comme le leader naturel de la sous-région. Les querelles de leadership ou de la remise en question du leadership camerounais sont plus perceptibles avec le Gabon et la Guinée Équatoriale (A) Toutefois le Tchad qui longtemps constituait une alliance septentrionale avec le Cameroun et la République Centrafricaine cherchent aussi à s'émanciper (B).

A. LES VELLÉTÉS DE PUISSANCE SOUS RÉGIONALES : LE CAS DU GABON ET DE LA GUINÉE ÉQUATORIALE

Toute politique internationale comporte un choc constant de volonté puisqu'elle est constituée par des relations entre États souverains qui prétendent se déterminer librement. Ainsi, le Gabon (1) et la Guinée Équatoriale(2) sont les deux principaux contestataires de l'éclosion du leadership camerounais en zone CEMAC

I. LA QUÊTE DU LEADERSHIP POLITICO-DIPLOMATIQUE PAR LE GABON

Si le Cameroun est le géant économique, celui-ci n'est pas pourtant pas le centre d'impulsion des décisions politiques de la CEMAC. En effet, le Cameroun a eu du retard dans la signature puis dans la ratification des conventions adoptées à Libreville en 1996 lors du lancement de la CEMAC. Sous l'instigation du Gabon, ces conventions visaient initialement à réduire l'influence statutaire du Cameroun au sein des différentes institutions régionales : *ce fut le cas avec l'installation du siège de la BVMAC à Libreville et de l'organisation des journées CEMAC et d'une foire sous régionale*²⁷⁵. Pendant que le Cameroun se contente d'une diplomatie discrète et passive, le Gabon se démarque positivement par sa diplomatie active, efficace et efficiente. Le défunt président OMAR BONGO usait de son statut de « *doyen* » des chefs d'État de la CEMAC pour asseoir son autorité et son influence dans la sous-région, et même à l'échelle internationale. Reconnu pour sa générosité, Bongo utilisait l'argent et les biens matériels de son pays pour imposer sa personnalité et, par ricochet, de valoriser le Gabon. Il s'assurait une maîtrise quasi-absolue de l'agenda régional et s'était imposé comme porte-parole de l'Afrique centrale²⁷⁶.

En ce qui concerne la zone CEMAC, le défunt Président BONGO avait fait de Libreville le site des grandes rencontres régionales : le sommet des africains et afro-américains en 1992, les sommets extraordinaires de l'UDEAC en 1994 et 1995, le sommet spécial de la BAD, le

²⁷⁴ François Colin Nkoa, « le Leadership économique du Cameroun en zone CEMAC », *Enjeux*, op.cit, p 22

²⁷⁵ AWOUMOU Come Georges Damien, « *Le couple Cameroun-Gabon : moteur de l'Afrique centrale ?* », *Enjeux*, n°17 octobre-décembre 2003, p 3-11.

²⁷⁶ AWOUMOU Come Georges Damien, « La place et le rôle du Gabon dans la dynamique de l'intégration de l'Afrique centrale ? », *Enjeux*, n° 33, octobre-décembre 2008, p53.

sommet spécial des chefs d'État de l'Afrique centrale le 7 mai 1997, le 24 septembre 1998, rassemblement à Libreville de tous les chefs d'État d'Afrique centrale (exception du président BIYA) lors des visites du président CHIRAC et du Premier Ministre ÉDOUARD BALLADUR, les sommets des chefs d'État et de gouvernement de la commission du golfe de guinée en août 2006 et janvier 2007²⁷⁷. Il était médiateur dans la quasi-totalité des conflits de la sous-région : les guerres civiles tchadiennes, le conflit tchado-libyen, les mutineries de l'armée centrafricaine l'« affaire BOZIZE », la guerre civile angolaise, le conflit Burundais, le conflit en RDC²⁷⁸. Parlant de son activisme diplomatique, TSITENGUE LUBABU démontre que le président Bongo est « *un homme très rusé politiquement. Il ne fuit pas ses adversaires, les approche soit pour les acheter, soit pour les piéger avec l'argent et la palabre, quelquefois l'intimidation. Il les utilise, les use avant de les lâcher. Mais il s'arrange toujours pour casser ceux qui ont travaillé avec lui. C'est un malin qui sait lâcher du lest sans manier le couperet*²⁷⁹ ». La volonté de puissance du leader politique gabonais avait permis à ce pays d'abriter la BVMAC et la foire d'Afrique centrale, au détriment du Cameroun. Le style diplomatique du défunt président BONGO, très actif et efficace, avait pris le dessus sur l'inertie politique du président camerounais. Il a permis au Gabon, pourtant de loin moins doté, de contester le leadership naturel du Cameroun. La cour de justice et le parlement de la CEMAC dont l'opérationnalisation a pris du retard à cause d'une querelle relative portant sur le choix du siège entre le Gabon et le Cameroun est une conséquence des vellétés de puissance sous régionales.²⁸⁰ En outre, les vellétés de puissance entre le Cameroun et le Gabon ont encore été plus perceptibles lors de la désignation du siège de la bourse des valeurs mobilières en Afrique centrale et dans le projet avorté d'Air CEMAC.

a- INSTALLATION DE LA BVMAC À LIBREVILLE : REMISE EN QUESTION DU LEADERSHIP CAMEROUNAIS DANS LA CEMAC PAR LE GABON

Une bourse des valeurs encore appelée marché financier est un marché où s'échangent les différents produits financiers constitués des valeurs mobilières essentiellement des actions et des obligations²⁸¹. C'est un lieu de financement pour l'État, les entreprises et les collectivités. Le but d'une bourse est de développer les marchés et les capitaux, d'augmenter le volume des investissements internationaux et de catalyser les investissements directs étrangers, pour cela elle doit siéger dans une grande métropole économique²⁸². De ce fait, le choix du site qui abrite une bourse n'est pas anodin et connaît des enjeux politiques et économiques

La création de la Bourse des Valeurs Mobilières d'Afrique Centrale (BVMAC) est une décision prise à N'Djamena le 14 décembre 2002²⁸³. La BVMAC a été créée en 2003 à Libreville, bien

²⁷⁷ AWOUMOU Come Georges Damien, Le couple Cameroun-Gabon au sein de la CEMAC, op.cit. Pp.181- 185.

²⁷⁸ Ibid.

²⁷⁹ Ibid.

²⁸⁰ www.cemac.int. En effet, la création de ces deux organes a été prévue par le traité de la CEMAC du 16 mars 1994. La cour de justice (basée à Ndjamena) qu'en à elle n'est effective que depuis 2000. Celle-ci, contrairement à l'UEMOA et la COMESA, était unique, elle jouait le rôle à la fois de cours de justice et de chambre des comptes. Le parlement quant à lui n'est effectif que depuis 2010, et son siège social est basé à Malabo.

²⁸¹ « Douala Stock Exchange », [www.douala-stock-exchange.com/article-fr.php? Idactu=63](http://www.douala-stock-exchange.com/article-fr.php?Idactu=63), consulté le 19 mars 2017.

²⁸² Lire BAYALA, *La bourse des valeurs mobilières en Afrique de l'Ouest, l'introduction en bourse : pourquoi et pourquoi pas ?* Les sociétés et les investisseurs, BSA, 2002, 462p.

²⁸³ www.bvm-ac.com, consulté le 19 mars 2017.

que ses activités administratives aient débuté seulement en août 2008. Elle est une société privée, avec un capital de 1.899.000.000 FCFA détenu par les banques, les sociétés à portefeuilles holding et les compagnies d'assurance²⁸⁴. Sa mission essentielle est d'animer et d'organiser le marché financier régional, de favoriser le financement des entreprises et des États, et de soutenir l'intégration des entreprises et le développement économique.

Le choix du siège de la BVMAC a fait l'objet d'une discorde entre le Cameroun et le Gabon²⁸⁵. En effet, selon les experts de la bourse de Maurice, partenaires techniques du projet, le Cameroun jouissait de tous les atouts pour abriter cette bourse. Pour ces derniers « *la viabilité d'une bourse régionale privée devant enregistrer à la fin de la cinquième année la cotation de 77 entreprises, dont 41 camerounaises, 20 gabonaises, 10 tchadiennes, 3 congolaises, 2 centrafricaines et 1 équato-guinéenne n'est possible qu'au Cameroun*²⁸⁶ ». Ainsi, le Cameroun était le seul État à disposer d'un cadre macro-économique assaini, puisque depuis 2000, le FMI et la BM l'avaient déclaré éligible à l'initiative PPTE²⁸⁷. En effet, le Cameroun possède un tissu industriel étoffé, ainsi qu'un système bancaire structuré et assez diversifié, présent dans la sous-région. Cet État compte près de 23 millions d'habitants, ce qui fait 23 millions de potentiels consommateurs, la majorité des entreprises sous régionales. La condition essentielle du succès d'une bourse, est qu'elle soit fixée dans les grandes métropoles. Pour ce qui est de la sous-région, Douala en est la plus grande. Mais la volonté de puissance du Gabon qui se matérialise par la diplomatie très offensive et audacieuse du défunt Omar BONGO, l'avait emporté face à la politique de suffisance du Président BIYA. Ne dit-on pas souvent que l'économie est une chose et la politique en est une autre²⁸⁸ ? L'activisme politique du président BONGO a coûté au Cameroun le siège de la BVMAC.²⁸⁹ La BVMAC a facilité la mise en place d'une foire internationale à Libreville.

Les États de la CEMAC avaient-ils pour ambition de faire de Libreville un véritable marché financier alors que Douala étaient plus indiqués pour une telle opération.²⁹⁰ Toutefois, ce choix avait suscité des attitudes réticentes : le retrait du Cameroun et des bailleurs de fond, ainsi que la sollicitation de nouvelles études de faisabilité. Selon les bailleurs de fond et les experts de la bourse mauricienne, Douala reste la ville idéale qui devrait abriter cette bourse. En guise de réponse au Gabon, le Cameroun a créé sa propre Bourse de Valeurs Mobilières camerounaise (BVMC) à Douala encore appelée DSX, inauguré le 24 avril 2003 et qui, d'après certaines opinions, fonctionnerait mieux que la BVMAC. Les présidents de la sous-région ont annoncé la fusion des deux bourses en janvier 2010. Mais il a fallu 7 ans plus tard pour cette fusion

²⁸⁴ Ibid.

²⁸⁵ Come Damien Georges AWOUMOU, *Le couple Cameroun-Gabon au sein de la CEMAC*, op.cit. p283.

²⁸⁶ Ibid.

²⁸⁷ BANQUE AFRICAINE de DÉVELOPPEMENT, *Guide des marchés obligataires africains et des produits dérivés, mai 2010*, 192p.

²⁸⁸ Ibid.

²⁸⁹ Le Cameroun s'est vu subtilisé plusieurs projets au profit du Gabon : BVMAC, l'ISTA ... en outre, Bongo usait de sa subtilité pour contourner les textes organiques de la CEMAC ; son influence sur les autres 4 chefs d'État, sa générosité légendaire, son dévouement dans l'organisation des événements de la CEMAC pendant que le Cameroun brille par son absence ; sa médiation dans les conflits tchadien, ivoirien, centrafricain avait fait de feu le président Bongo la figure incontournable de la sous-région et dans une certaine mesure l'affirmation du Gabon.

²⁹⁰ J. J. ROP'S OKOUE EDOU, « Les conditions d'un fonctionnement de la bourse de valeurs d'Afrique centrale », *Enjeux* n°9 octobre-décembre 2001, p25

se réalise. Cette lenteur trouve son explication dans l'épineuse question de leadership qui oppose les deux pays²⁹¹.

b- FUSION ENTRE LA BVMAC ET LA BVMC : LA POMME DE DISCORDE

Les positions du Cameroun et du Gabon restent assez antagonistes au sujet du rapport de Roland Berger à savoir l'urgence d'une unification du secteur boursier dans la zone CEMAC entre la DXE et la BVMAC²⁹². En effet, lors d'un conseil des ministres de la sous-région à Malabo, Chantal ABENGDANG MEBALE, Ministre délégué auprès du Ministre de l'économie du Gabon affirmait que Libreville avait fait tout son possible pour encourager le développement d'un marché financier en Afrique centrale à travers les mesures fiscales incitatives²⁹³. Cependant, l'ambassadeur camerounais à Malabo, représentant du Cameroun lors du conseil rétorquait que la zone CEMAC regorge assez de ressources naturelles ainsi que de suffisamment de projet d'envergure pour alimenter deux bourses quitte à ce qu'elles soient spécialisées²⁹⁴. Visiblement, le Cameroun entend non seulement prendre sa revanche sur le Gabon au sujet de la BVMAC, mais aussi garder le leadership sous régional en ce qui concerne le marché financier. C'est d'ailleurs cette fusion a été adoptée par la conférence des chefs d'État au Sommet de N'Djamena du 31 octobre 2017²⁹⁵.

c- QUERELLE DE LEADERSHIP ET ABANDON DU PROJET INTÉGRATEUR AIR CEMAC

Lancée en 2001, après la disparition d'Air Afrique par le Cameroun, le Gabon, le Congo la Guinée Équatoriale, la République Centrafricaine et le Tchad, la compagnie aérienne Air CEMAC, avait pour ambition de relier les capitales de ces six pays ainsi qu'une vingtaine d'autres pays d'Afrique²⁹⁶. L'objectif était également de lancer des lignes vers plusieurs villes européennes. La création de Air CEMAC à Yaoundé en 2001 est l'initiative prise par les chefs d'État dans le but de faciliter la mobilité des personnes et des biens en Afrique Centrale, ainsi que la création d'un espace économique destiné à faire de cet espace communautaire une puissance verte et énergétique d'ici 2025²⁹⁷. En 2010, tous les pays de la communauté ont accepté de mobiliser les fonds en vue de la réalisation de cette société en partenariat stratégique avec South Africa Airways et le premier vol devait s'effectuer au plus tard en janvier 2014.

Cependant, une décision annoncée par communiqué à l'issue de la 12^e session de la CEMAC qui s'est achevée le 6 mai 2015 à Libreville à officiellement mis un terme au projet Air CEMAC²⁹⁸. Plusieurs raisons sont évoquées pour justifier le projet mort-né d'Air CEMAC, parmi les plus pertinents on peut retenir le manque de financement disponible à la réalisation

²⁹¹ www.Legiot.info/981-Afrique- centrale-à-quand-la-bourse-régionale, consulté le 23 avril 2014.

²⁹² « Cemar : Afrique centrale, division à Malabo sur la fusion des deux bourses du Cameroun et du Gabon » in www.camernews.com/62302-2/, consulté le 15 mars 2017

²⁹³ Ibid.

²⁹⁴ Ibid.

²⁹⁵ « Sommet des chefs d'État de la CEMAC : communiqué final », Centrafrique-presse.com, article du 1^{er} novembre 2017, consulté le 2 novembre 2017

²⁹⁶ « Afrique centrale : le projet air-CEMAC officiellement abandonné », www.tourmag.com/afrique-centrale-le-projet-air-cemac-officiellement-abandonné73893.html, consulté le 19 mars 2017.

²⁹⁷ www.cemac.com, consulté le 19 mars 2017.

²⁹⁸ « Air-CEMAC ne décollera jamais », article du 10 mai 2015, in www.gabonemergent.org/2015/05/air-cemac-ne-decollera-jamais-html, consulté le 19 mars 2017.

de ce projet²⁹⁹. Par ailleurs, la querelle qui opposait le Cameroun et le Gabon au sujet du choix du siège de ladite compagnie a pu affecter la réalisation de ce projet car Yaoundé tout comme Libreville tenait à abriter la compagnie sous régionale. En effet, dans la sous-région CEMAC, le Cameroun est autorisé par les instances internationales à créer une compagnie aérienne et à certifier sa flotte. Il est le seul pays de la sous-région à disposer d'une autorité aéronautique reconnue par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), donc c'est à lui que devrait incomber la mission de signer l'acte de naissance de la compagnie Air-CEMAC³⁰⁰. Malgré cet atout en faveur du Cameroun, le siège de la compagnie sera attribué à la RCA et au Congo. Yaoundé qui se contentait de sa diplomatie passive s'est vu ravir une fois de plus un projet communautaire. Plus tard, le Cameroun met en place sa propre compagnie CAMAIR-CO, une manière de défier à nouveau son voisin le Gabon.

II. L'OFFENSIVE DIPLOMATIQUE DE LA GUINÉE ÉQUATORIALE

La politique étrangère de la Guinée Équatoriale tourne autour de l'usage de son atout financier (a) et son arrogance ou orgueil national envers le Cameroun (b).

a- DE L'ATOUT FINANCIER ET QUÊTE DE PUISSANCE DE LA GUINÉE ÉQUATORIALE

En raison de son pétrole, la Guinée Équatoriale est dès le début des années 2000 le nouveau « *Koweït* ». Sur la base de bon qualificatif, ce petit pays s'est lancé dans la quête de puissance sous régionale. Contrairement au Cameroun et aux autres États de la CEMAC, la Guinée Équatoriale comptait environ 800000 habitants sur 28 042 Km². Malgré sa faible démographie et l'étroitesse de son territoire, ce pays entend s'affirmer par son atout financier que lui procurent ses ressources pétrolières³⁰¹. Ce pays s'est d'abord lancé dans les réformes institutionnelles et politiques de la sous-région en contestant systématiquement les acquis³⁰². En 1999, il obtient grâce à sa diplomatie active, le siège du parlement de la CEMAC (il entre dans l'UDEAC très tard et il n'avait pas de postes ni n'abritait de siège d'aucune institution) ensuite, il revendique le poste de gouverneur de la BEAC, remettant ainsi en question 50 ans de consensus de Fort-Lamy, consensus qui stipulait que ce poste soit dévolu à un gabonais. Pour y parvenir, le désir de puissance du président OBIANG l'amène stratégiquement à construire le siège du parlement de la CEMAC aux frais du trésor Equato-Guinéen avant de l'offrir à la CEMAC³⁰³. Cet acte, loin d'être une œuvre de charité, véhicule la volonté du Président OBIANG NGUEMA longtemps ignoré par ses pairs d'influencer la marche de la politique dans la CEMAC.

Ensuite, il dénonce la gestion calamiteuse de la BEAC et propose le réaménagement de l'article 29 des statuts de la BEAC qui n'accordait à son pays qu'un seul siège de membre dans le conseil d'administration contre 4 camerounais, 2 gabonais, 2 français, 1 congolais et 1

²⁹⁹ « la CEMAC enterre son projet de compagnie aérienne », www.rfi.fr/afrique/20150507/cemac-enterre-son-projet-compagnie-aerienne, consulté le 19 mars 2017.

³⁰⁰ « Air cemar : la compagnie sera certifiée par le Cameroun », in <https://www.237online.com/tag-878-au-cemac.html>, consulté le 19 mars 2017.

³⁰¹ Voir Max LINGER GOUMAZ, op.cit., pp 195-224.

³⁰² Jeune Afrique Économie n° 384 août- septembre 2011, p.236.

³⁰³ Lire Paul Elvic BATCHOM, « La rupture du consensus de Fort-Lamy et le changement de rapport de force dans l'espace CEMAC », *Érudit, étudesinternationales*, vol 43, n°2, juin 2012, pp 147-309.

centrafricain³⁰⁴. Plus tard la Guinée Équatoriale menace de ne plus payer ses contributions qui s'élèvent à près de 50% des ressources de la BEAC, si elle n'obtenait pas la direction de l'institution.³⁰⁵ En effet, la Guinée Équatoriale cherche à peser de tout son poids pour modifier le *statu quo* en sa faveur. Dès 2010, la CEMAC est : « *aux pieds du Président OBIANG NGUEMA* » car, suite au détournement de 16 milliards de FCFA, entre 2004 et 2009, à la BEAC, OBIANG NGUEMA, alors superviseur général des réformes de la CEMAC, est félicité en 2010 par ses pairs et ses recommandations sont toutes adoptées³⁰⁶. Ainsi, le secrétariat exécutif est transformé en Commission et le président de cette commission est désormais tenu de rendre compte à toutes les capitales de la sous-région ; le gouverneur de la BEAC est désormais assisté de 3 directeurs : un (01) camerounais, un (01) centrafricain et un (01) équato-guinéen. En 2010, la Guinée Équatoriale, en s'inspirant de la formule : « *qui paie commande* », obtient la rotation des postes des institutions de la CEMAC et Lucas ABAGA NCHAMA est nommé gouverneur de la BEAC, en remplacement du gabonais Philibert ANDZEMBE. De plus, elle obtient deux postes au Conseil d'administration de la BEAC³⁰⁷. Actuellement, le gouvernement de la BEAC comprend six membres, dont un par État : le gouverneur, le vice-gouverneur, le secrétaire général et 3 directeurs généraux.

En 2015, le Maroc refuse d'organiser la CAN en évoquant les raisons sanitaires. À cette période, le virus EBOLA sévit en Afrique, surtout en Afrique de l'Ouest. Des mesures sont prises pour limiter les effets de la crise surtout au niveau des aéroports de chaque pays mais, le Maroc craint une contagion et refuse d'organiser la CAN au risque d'être exclu et sanctionné par la CAF deux (02) mois avant le déroulement de cette compétition, aucun pays africain n'est prêt à recevoir celle-ci, on projette même d'aller organiser cette coupe d'Afrique des nations au Qatar, un pays qui n'est pas géographiquement situé en Afrique³⁰⁸. Le Président Teodoro OBIANG NGUEMA décide de recevoir ce rendez-vous du football africain dans son pays, alors que la précédente édition avait été organisée deux ans plus tôt par son pays avec le Gabon. Cette action fut saluée par la Communauté Internationale, et qualifiée comme un acte panafricain³⁰⁹. Il faut dire que le président OBIANG NGUEMA s'est construit l'image d'un panafricaniste, d'un leader qui n'hésite pas à se servir des moyens, surtout financiers, dont il dispose afin « *d'aider ses frères* ». La même année, le Président Guinéen recevait simultanément le sommet des chefs d'État de la CEEAC et de l'UA. Les expulsions illégales et massives des étrangers et surtout des camerounais de la Guinée Équatoriale, les propos inamicaux des autorités équato-guinéennes envers le Cameroun, sa volonté de diriger les institutions de la CEMAC sont autant de manifestations qui confortent l'idée d'une quête de puissance de ce pays dans la sous-région.

³⁰⁴Ibid., p.22.

³⁰⁵Voir BEAC Rapport annuel 2010, pp.46-49.

³⁰⁶Ibid.

³⁰⁷ « BEAC : Philibert ANDZEMBE relevé des fonctions », article du 17 janvier 2010, in www.jeuneafrique.com/156766/politique/beac-philibert-andzembé-relevé-de-ses-fonctions, consulté le 19 mars 2017.

³⁰⁸ Anthony HERNANDEZ et Pierre LEPIDI, « La CAN 2015 sera organisée en Guinée Équatoriale », Le monde.fr/football, consulté le 20 mars 2017.

³⁰⁹ « CAN : une arme diplomatique pour la Guinée Équatoriale », in www.lemonde.fr, consulté le 20 mars 2017.

b- EXPULSIONS MASSIVES ET ILLÉGALES DES CAMEROUNAIS COMME LA MANIFESTATION DE LA CONTESTATION DU LEADERSHIP CAMEROUNAIS PAR LA GUINÉE ÉQUATORIALE

Depuis le début des années 2000 et jusqu'en 2014 date de l'effondrement des cours du pétrole, les pétrodollars avaient fait de la Guinée Équatoriale le nouvel eldorado. Consciente de l'importance de son atout financier, celle-ci affiche de la xénophobie envers les ressortissants des États qui jadis lui venaient en aide, plus précisément le Cameroun³¹⁰. En 2004, les autorités administratives et politiques camerounaises ont redouté le pire aux frontières avec la Guinée et le Gabon avec des centaines de personnes expulsées dans une violence extrême par la police Equato-Guinéenne³¹¹. Pour justifier une telle attitude, le président OBIANG NGUEMA déclarait que *« le Cameroun est un grand pays auquel nous devons faire particulièrement attention. Je ne parle pas du gouvernement de Yaoundé, mais des camerounais en tant que tels, ils sont très nombreux et immigrent partout en Afrique centrale, en Centrafrique, au Congo, au Gabon, chez nous, beaucoup sont sans papiers et nous devons être vigilants »*³¹². La visite de travail de ce dernier au Cameroun, peu de temps après, n'avait pas eu l'écho attendu au sein de l'opinion publique camerounaise : pas de conférence de presse des deux présidents, mais un simple communiqué de presse avait ponctué cette visite³¹³. D'autres expulsions massives des immigrés en Guinée Équatoriale ont eu lieu les 8 et 22 octobre 2010 : 105 personnes dont 45 Camerounais, 31 Maliens, 5 Burkinabé, 4 Nigériens, 2 Ghanéens, 1 Sénégalais, 2 Ivoiriens, 4 ressortissants de la Guinée Conakry, 2 du Congo Brazzaville et 9 apatrides³¹⁴. Ces expulsés avaient été abandonnés à Kye-Ossi, au Cameroun par les autorités de Malabo. Le 26 juin 2011, 171 personnes ont à nouveau été expulsées dont 48 Maliens, 23 Camerounais. Ces expulsions arbitraires et illégales ont eu lieu une semaine avant le sommet de l'UA à Malabo du 29 juin au 1^{er} juillet 2011. À la suite de cette autre expulsion, l'ONG Amnesty International dénonçait une hausse des arrestations arbitraires en Guinée Équatoriale³¹⁵.

Dans les années 1990, la situation économique de la Guinée Équatoriale était déplorable³¹⁶. Ce pays recevait de l'aide de la part du Cameroun. Par ailleurs, le Cameroun est un pays hospitalier qui a toujours ouvert ses frontières aux autres pays en détresse, c'est le cas pendant la guerre du Biafra de 1967-1970, du conflit tchadien de 2003-2010, du génocide Rwandais de 1994, et des multiples crises centrafricaines 1997, 2002, 2010, et 2013³¹⁷. Les

³¹⁰ Lire Serge LOUNGOU, « La libre circulation des personnes au sein de l'espace CEMAC : entre mythe et réalités », op.cit., pp 315-330.

³¹¹ « L'opération de traque des sans-papiers a été lancée par les autorités du pays, » in <https://www.237online.com/article-06069-guinée-Equatoriale-des-centaines-d-etrangers-expulsés.html>, consulté le 20 mars 2017.

³¹² Contrôles et expulsions massifs en Guinée Équatoriale, (article en Ligne) in fr.africatimes.com/gabon/communiqué/contrôles, (journal de l'action mai 2004), consulté le 20 mars 2017.

³¹³ Forum africain : la Guinée Équatoriale et ses immigrés, www-France-guinéeequatoriale.org/news/1197html, ou www.le messenger.net, consulté le 23 mai 2017.

³¹⁴ Association France –Guinée Équatoriale, « Guinée Équatoriale : des camerounais expulsés manu militari », www/France-guinéeequatoriale.org/news/1185.html, consulté le 20 mars 2017.

³¹⁵ « La Guinée Équatoriale procède à des expulsions massives des travailleurs étrangers illégaux », in www.rfi/afrique/07092012-guinée-equatoriale-malabo-travailleurs-etrangers-illegaux-petrole, consulté le 20 mars 2017.

³¹⁶ Ibid.

³¹⁷ Lire Achille SOMMO PENDE, *L'intégration sous régionale en CEMAC à l'épreuve de la liberté des biens et des personnes*, Mémoire online, Université Catholique d'Afrique Centrale, Master en gouvernance et politiques publiques, 2010.

autorités de Malabo soutiennent que les camerounais veulent déstabiliser leur pays, ou que le Cameroun aurait été impliqué dans un coup d'État contre le régime OBIANG³¹⁸. L'attitude xénophobe de ce pays est contradictoire avec l'objectif de l'intégration régionale qui suppose l'hospitalité et la mobilité des ressortissants des différents pays membres de la communauté. Aussi, la Guinée Équatoriale semble-t-elle proche d'une simple coopération que d'une intégration³¹⁹. L'arrogance affichée par le nouveau « Koweït d'Afrique » envers les ressortissants africains en général et camerounais en particulier en quête des meilleures conditions de vie est une manifestation de la contestation de la puissance naturelle du Cameroun par la Guinée Équatoriale et surtout que ce dernier, malgré sa prédominance en ressources naturelles et en démographie ne pose aucun acte de riposte face aux provocations de ses voisins.

B. LA REMISE EN CAUSE DU LEADERSHIP CAMEROUNAIS PAR LA CENTRAFRIQUE ET LE TCHAD

Malgré qu'ils soient des États les plus fragiles de la sous-région, la Centrafrique (1) et le Tchad (2) ne manquent pas aussi de contester à leur manière la suprématie du Cameroun, sans toutefois entrevoir une réponse de ce dernier.

I. LES VELLÉTÉS DE PUISSANCE DE LA RCA

La RCA est un otage des enjeux géostratégiques internationaux et surtout un État affaibli par la guerre civile et les coups d'État. Ce pays dépend du Cameroun en matière de transit de marchandises et de renforcement de la capacité de son enseignement supérieur³²⁰. La RCA abrite la CEMAC, mais c'est l'État le plus pauvre et le plus enclavé de la Communauté. Le 21 mars 2012, le Président en exercice de la commission de la CEMAC, le camerounais Antoine TSIMI, a été retenu puis expulsé à l'aéroport international de Bangui par les autorités centrafricaines sur ordre du président BOZIZÉ³²¹. La décision d'expulser Antoine TSIMI, alors président de la commission du sol centrafricain est un acte anti-diplomatique même si le président BOZIZE décrie l'arrogance impétueuse et la condescendance d'Antoine TSIMI, devenues une question d'orgueil national dans les cercles de pouvoirs³²². Cette pratique insurrectionnelle de la RCA serait aussi due au problème de la rotation des postes au sein de l'institution. Le règlement de cet incident diplomatique sera confié au président congolais, président en exercice de la CEMAC, par les autorités camerounaises. Le 29 mars 2012 celui-ci enverra Pierre Moussa, Ministre de l'économie congolais s'entretenir avec le président Paul BIYA au sujet de l'incident³²³.

À la sortie de l'audience, Pierre MOUSSA annonçait à la presse qu'il s'agissait d'un malentendu et que le président de la commission de la CEMAC, rentrerait bientôt à Bangui

³¹⁸ Cameroon-info net, consulté le 24 mai 2012.

³¹⁹ MESSE MBEGA, op.cit., pp 135-197.

³²⁰ Philippe HUGON, op.cit.

³²¹ Journal de Bangui.com

³²² Joël Didier ENGO, « Querelles de bantou entre François BOZIZE et Antoine TSIMI ou le coup de grâce porté à l'intégration en Afrique centrale », article du 14 avril 2012, in <https://engojoeldidier.wordpress.com/2012/04/14/querelle-de-bantou-entre-francois-bozize-et-antoine-tsimi>, consulté le 19 mars 2017.

³²³ Cameroun tribune, n°10066 /6267, du 30 mars 2012,

pour préparer un sommet des chefs d'État qui devrait se tenir à Brazzaville au mois de mai³²⁴. Malgré cette déclaration diplomatique de l'émissaire congolais, peu de temps après, à l'issue de ce sommet de Brazzaville, Monsieur Antoine TSIMI était remplacé par Monsieur Pierre Moussa. Ce remplacement signifiait la perte du poste du président de la Commission. Le contexte dans lequel cette perte survenait constituait un échec pour la diplomatie camerounaise. Quelle que soit la lecture que l'on peut faire de cet incident diplomatique rare et peu encourageant pour la construction d'un espace communautaire harmonieux et respectueux des lois et règlements, il apparaît que, d'une certaine façon, le sommet de Brazzaville a pris acte de la volonté des autorités centrafricaines de ne plus voir monsieur Antoine TSIMI, et plus généralement un ressortissant camerounais, diriger les destinées de la CEMAC. Il faut souligner que jusqu'à cet incident diplomatique, le poste de Secrétaire exécutif de cette organisation avait jusqu'ici, sans discontinuer, été occupé par des camerounais. Il se dégage de ce rappel que la conséquence du saut d'humeur diplomatique de la RCA a été la perte d'un privilège diplomatique pour le Cameroun qui, dans le cadre de cette étude, peut être vu comme un des vestiges de sa puissance. Pour toutes ces raisons, il se dégage que la RCA a, à sa manière, contesté avec un certain succès l'hégémonie du Cameroun au sein de la CEMAC.

La contestation du leadership camerounais par la RCA est aussi perceptible à travers les Kidnappings et les raids que les rebelles centrafricains opèrent à l'Est du Pays. En effet, la présence des hors la loi centrafricains rend le corridor Douala-Bangui très dangereux³²⁵. C'est à ces bandes armées qu'on attribue l'assassinat du photographe français Camille LAPAGE, les kidnappings des bergers camerounais et surtout la prise d'otage de l'ex maire de la commune d'Ouli Nicolas NDOKÉ en 2015 contre une rançon de 1500 000 FCFA³²⁶. Ces intrusions régulières de rebelles centrafricains dans le territoire camerounais sont une contestation de la capacité militaire camerounaise. Certes les rebelles centrafricains ne sont pas les autorités de l'État centrafricain, et ne peuvent donc pas exprimer le désir de puissance de ce pays. Toutefois, les nombreuses exactions commises par ces rebelles sur le territoire camerounais sont une manifestation de la faiblesse militaro-stratégique de ce pays d'assurer la sécurité à l'intérieur de ses frontières.

II. L’AFFIRMATION MILITARO-STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIQUE DU TCHAD EN AFRIQUE CENTRALE

Pays enclavé, géostratégiquement dépendant de son voisin le Cameroun, le Tchad cherche désormais à réduire l'influence géopolitique que le Cameroun exerce sur lui en se repositionnant comme une puissance régionale à travers ses interventions militaires et son implication diplomatique dans les crises africaines. La normalisation en 2010 de ses relations avec le Soudan a été suivie par l'établissement de liens diplomatiques avec la CEDEAO, avec son grand voisin le Nigeria tout en relançant la communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) après la disparition du leader libyen Mouammar Kadhafi. La nouvelle posture

³²⁴ « Antoine TSIMI regagne Bangui », www.camerpress.com ?, consulté le 20 mars 2017

³²⁵ Bernard BANGDA, « Cameroun : insécurité transfrontalière, Garoua-boulai-bouar, l'axe de tous les dangers », www.camer.be, consulté le 19 mars 2017.

³²⁶ Liliane NDANGUE, « Cameroun, insécurité transfrontalière : l'ex maire de la commune de Ouli et trois autres personnes enlevées dans la région de l'Est », www.cameroon-info.net, consulté le 19 mars 2017.

géopolitique du Tchad se traduit par son intervention dans la crise malienne, son ingérence dans la crise centrafricaine et son implication dans la lutte du Cameroun contre la secte islamique BokoHaram.

a- L'INTERVENTION MILITAIRE AU MALI ET LA QUÊTE DE L'AFFIRMATION MILITAIRE RÉGIONALE DU TCHAD

L'initiative la plus spectaculaire du Tchad au-delà de son rôle stabilisateur dans la crise centrafricaine, a été son intervention rapide et fulgurante dans le conflit malien.³²⁷ Les militaires tchadiens ont pour la plupart déjà connu le feu au cours de différentes attaques rebelles dont la dernière date de 2009. Ces soldats sont réputés pour leur courage et leur bravoure et se battent avec des méthodes comparables à celles employées par les paramilitaires même si on note parfois des cas d'indiscipline dans ses rangs. Le Tchad a déployé plus de 2000 hommes aux cotés des troupes françaises. Dans cette lutte contre le terrorisme au nord du Mali, le Tchad a triomphé en mettant hors d'état de nuire deux chefs islamistes algériens Mokhtar BELMOKHTAR et Abdelhamid Abou ZEID³²⁸. Le Président tchadien a érigé 26 soldats de son pays, morts dans ce conflit en martyr, promis un monument et a assuré de prendre les familles en charge. L'intérêt du Tchad d'envoyer ses soldats au front au Mali alors que les pays Ouest africains semblaient désintéressés était de démontrer sa capacité militaire. Ce pays a mis ses pétrodollars au service de son armée pendant que plus de 60% de sa population vit sous le seuil de la pauvreté et connaît des conditions de vie extrêmement difficiles³²⁹. Cette intervention a été une occasion pour le Président Idriss Deby au pouvoir, depuis 1990, de faire oublier les critiques sur les carences démocratiques, les violations des Droits de l'Homme de son régime, sa longévité au pouvoir et la grande misère qui mine ses populations malgré la manne pétrolière.

b- L'INGÉRENCE TCHADIENNE DANS LE CONFLIT CENTRAFRICAIN : LE TCHAD COMME UN ÉTAT PRÉDATEUR

La rente pétrolière est un instrument de développement du Tchad, mais aussi un enjeu de surestimation de ce pays dans sa quête du leadership régional³³⁰. Le Tchad a joué un rôle majeur dans le coup d'État du 24 mars 2014 qui a mené Michel DJOTODIA au pouvoir en destituant BOZIZÉ. La Seleka s'est constituée en août 2012 en regroupant plusieurs mouvances dissidentes venant du nord. Elle est une coalition de groupes armés constituant des alliés de circonstance. Certains membres avaient des revendications politiques telles la restitution des diamants, de l'or, de l'argent liquide et surtout d'autres biens spoliés par le pouvoir en 2008³³¹. La Seleka comportait des éléments tchadiens et soudanais liés au trafic du diamant. Cette rébellion a bénéficié plus ou moins du soutien du Tchad considérant que la frontière nord de la Centrafrique est stratégique du fait des ressources pétrolières³³². La Seleka est arrivée aux portes de Bangui en décembre 2012 et avait participé aux accords de Libreville de janvier 2013. Le 23

³²⁷ [Htp:// Mali actu.net/ intervention-au mali-le tchad se positionne-comme-puissance-regionale-2/](http://Mali.actu.net/intervention-au-mali-le-tchad-se-positionne-comme-puissance-regionale-2/), consulté le 30 mars 2016.

³²⁸ Ibid.

³²⁹ Julien VANDEDERBURIE, « Au Tchad, pétrole et développement ne font pas bon ménage », *Enjeux* n° 32, juillet-septembre 2007, pp 25-28.

³³⁰ Allah MAYE HALINA, « L'exploitation du pétrole tchadien ; rentes naturelles et opportunités de développement », *Enjeux*, n° 12 juillet-septembre 2002, pp 11-12.

³³¹ Philippe HUGON, « Les défis de la stabilité en Centrafrique », Paris, IRIS, 2014, p3.

³³² Ibid.

mars de la même année, François BOZIZÉ a été chassé du pouvoir par ces forces rebelles et Michel DJOTODIA, l'un des chefs rebelles s'est autoproclamé chef d'État le 25 mars tout en maintenant le Premier Ministre Nicolas TIANGAYE³³³. Se déclenche alors le cycle de la haine et de vengeance entre les chrétiens et les musulmans. Suite à une Réunion tenue à N'Djamena et aux pressions internationales, Michel DJOTODIA démissionne le 10 janvier 2014 et le Conseil National de la Transition (CNT) composé majoritairement d'ex-Seleka a élu Catherine Samba PANZA au pouvoir comme présidente de la transition, alors que le Tchad accusé d'être à l'origine de cette guerre civile, retire ses troupes de la MISCA. Dans sa quête de puissance et surtout dans le but de rechercher les ressources disponibles à l'épanouissement de son peuple, le Tchad n'hésite pas à se servir de son armée pour atteindre ses objectifs. Exclu du processus de Kimberley en 2013, la Centrafrique entre dans l'exploitation illégale de diamant et le Tchad voit en cela une opportunité de s'accaparer ses ressources minières et pétrolières afin de renforcer sa quête hégémonique régionale.

Les experts de l'ONU accusent les autorités tchadiennes dans le rapport final de 2015 d'avoir détenu pendant plusieurs mois et sans raison valable, trois dignitaires centrafricains d'une ville frontalière³³⁴. Selon eux, les soldats tchadiens auraient participé aux attaques du 20 mai 2014 de 3 villages centrafricains proches de la frontière³³⁵.

c- LE TCHAD ENTRE CALCUL STRATÉGIQUE ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DANS LA LUTTE CONTRE LA SECTE ISLAMISTE BOKO HARAM AU CAMEROUN

Lors du sommet de la CEEAC qui s'est tenu à Yaoundé le 16 février 2015 sur la situation sécuritaire qui prévaut au Nigeria et au Cameroun, le président Paul Biya lançait un appel de la solidarité à ses homologues. Le 17 janvier 2014, répondant à l'appel du président camerounais, les troupes tchadiennes franchissent la frontière camerounaise pour combattre le groupe djihadiste nigérian BokoHaram. L'engagement tchadien, au-delà de la solidarité internationale, peut s'expliquer par d'autres raisons :

- *Premièrement, les actions de BokoHaram ont un impact très lourd sur l'économie tchadienne. Déjà sévèrement touchée par l'effondrement des cours du pétrole et le chaos chez ses voisins centrafricains et libyens, le Tchad se doit de protéger ses axes vitaux notamment celui qui passe par le corridor N'Djamena-Doba-Kribi et Douala. Par ailleurs, l'insécurité dans le nord-est du Nigeria a quasiment stoppé le commerce : exportation du bétail, importation des biens de consommation à destination de ce pays. Ces échanges qui passaient par le Tchad à bord des pirogues doivent dorénavant contourner par le Niger³³⁶. Cette situation se répercute sur les prix de ces produits, et la chute du commerce prive l'État d'importantes recettes douanières ;*
- *La propagation de la zone d'influence islamiste au nord du Cameroun menaçait le Tchad d'étouffement. Peu avant de passer à l'offensive, N'Djamena redoutait*

³³³ Ibid.p4

³³⁴ [http:// www. Makaila.fr](http://www.Makaila.fr) 2014/11/ le- rôle – du –Tchad-dans-la-crise-centrafricaine, consulté le 30 mars 2016

³³⁵ Ibid.

³³⁶ [Www. Tchadinfos.com](http://www.Tchadinfos.com), consulté le 2 avril 2016

une attaque sur Maroua, la grande ville de l'extrême nord camerounais³³⁷. Un tel scénario aurait signifié la fermeture de la transnationale N'Djamena-Kousserie-Maroua qui relie la capitale tchadienne au port de Douala, son principal débouché maritime par où transite la majeure partie des approvisionnements destinés au Sud du pays.

Déjà avant l'appel à la solidarité du président camerounais, le président Idriss DEBY avait alerté plusieurs mois auparavant la communauté internationale sur les risques d'une déstabilisation régionale provoquée par l'extension des violences commises par la secte islamiste BokoHaram. Le 17 janvier 2014, les troupes tchadiennes, composées de 800 hommes franchissent la frontière camerounaise appuyées par des hélicoptères MI-24 et 400 véhicules dont les blindés. Puis le 3 février, sur la base d'un « **accord de poursuite** », passé entre les dirigeants camerounais et tchadiens dans le cadre de la Joint TASK la force MNJTF regroupant le Cameroun, le Nigeria, le Niger et le Tchad, l'armée tchadienne franchissait la frontière camerounaise nigériane pour prendre le contrôle de la ville de Gambaru jusqu'ici aux mains des terroristes de la secte BokoHaram. Au même moment certaines troupes tchadiennes commandées par MAHAMAT IDRIS ITNO, le fils du président s'engagent à la frontière entre le Niger et le Nigeria à proximité du bastion de la secte islamique.

Sous le prétexte de la solidarité internationale, le Tchad s'engage dans la lutte contre la secte islamiste BokoHaram dans l'optique de protéger ses intérêts vitaux et de jouer le rôle de gendarme régional au détriment du Cameroun qui devrait, au regard de ses atouts, occuper cette position.

³³⁷ Ibid.

CONCLUSION

Aux termes de cette analyse, à la question de savoir quel est l'impact de la politique étrangère du Cameroun dans la sous-région CEMAC, il ressort que le style diplomatique du président de la République influence la politique étrangère du Cameroun en Afrique Centrale CEMAC. Aussi, la politique étrangère du Cameroun ne vise qu'à sa survie et non à son rayonnement en Afrique Centrale. Le Cameroun se contente d'exister au lieu d'assumer son destin naturel qui est celui de devenir l'hégémon de la sous-région au regard de son potentiel géographique, démographique, et économique. En d'autres termes, le Cameroun ne fait pas la politique de sa géographie au sens de Napoléon. La politique étrangère du Cameroun est à l'image de son leader, discrète, passive, et presque inexistante. Toute politique étrangère est un instrument au service du rayonnement ou du développement d'un État. Elle est consubstantielle à la quête de l'intérêt national qui se définit en termes de puissance selon Morgenthau. Cependant au regard du vide de puissance qui existe dans la sous-région et de la contestation de la place dominante du Cameroun par le Gabon, la Guinée Équatoriale, le Tchad et la République Centrafricaine, on peut aisément conclure que la politique étrangère du Cameroun est dénuée de tout désir de puissance, ce désir qui porte les peuples et les États dans la quête de la grandeur et la soif de mener une vie internationale souveraine. Sans cette volonté qui incombe à l'élite, les peuples, les États sont condamnés à la servitude au concert des nations. Le Cameroun semble au regard du seuil politique et diplomatique que lui imposent ses voisins ne pas être fermement animé par cette volonté de puissance.

BIBLIOGRAPHIE

- Amougou Thierry, *Le biyaïsme, le Cameroun au piège de la médiocrité politique, de la libido, accumulation et de la (dé)civilisation des mœurs*, Paris, Harmattan, 2011, 391p
- Andela Jacques Joel, *Cameroun, le temps de la diplomatie scientifique*, Harmattan, Paris, 2016, 140p
- Aron Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1984, 795p
- Awoumou Come Georges Damien, « La place et le rôle du Gabon dans la dynamique de l'intégration en Afrique centrale ? », *Enjeux*, n°33, octobre-Décembre 2008, p 53
- Awoumou Come Georges Damien, « Le couple Cameroun-Gabon, moteur de l'Afrique Centrale ? », *Enjeux*, n°17, octobre-Décembre 2003, pp 3-11
- Awoumou Come Georges Damien, *Le couple Cameroun-Gabon au sein de la Cemac*, Paris, Harmattan, 2008, 463p
- Batchom Paul Eric, « La rupture du Consensus de Fort-Lamy et le changement de rapport de force dans l'espace Cemac », *Érudit, Études Internationales*, vol 43, n°2, juin 2012, pp 147-309
- Batibonak Paul, *Une diplomatie au service de l'émergence du Cameroun*, Harmattan, Paris, vol 1, 2018, 342p
- Battistella Dario, « Politique étrangère », in *Théorie des Relations Internationales*, 2011, pp 373-411
- Bourricaud François, « La sociologie du leadership et son application à la théorie politique », *Revue française de science politique*, vol 3, n°3, 1993, pp 445- 470
- Chouala Yves Alexandre, *La politique étrangère du Cameroun, Doctrine, acteurs, processus et dynamiques régionales*, Paris, Karthala 2014, 279p
- De Gaulle Charles, *Mémoire de Guerre, le salut, 1944-1946*, Paris, Plon, 1959, 531p
- Eboa Samuel, *Ahidjo et la logique du pouvoir*, Paris, Harmattan, 1985, 235p
- Gamu Michel, « Le leadership politique aux confins des démocraties et des autoritarismes », *Autoritarisme démocratique, autoritaires au XIXe siècle*, 2008, pp 57- 87
- Guillaume Merveilleux, « L'Afrique du Sud : émergence d'une puissance africaine », *Revue Géopolitique*, avril 2010, online Diploweb.com
- Hibou Beatrice, « Contradictions de l'intégration régionale en Afrique centrale », *politique africaine*, n°54, juin 1994, p 66
- Juc Victor, Dodu-Savca Carolina, « L'Interet national facteur determinant des priorités stratégiques de la Republique de Maldova », *Studii Europenne*, 2014, n°2, pp 105-121
- Kissinger Henry, *Diplomatie*, Paris, Fayard, 1996, 860p
- Koufan Mekene Jean, René Bidias, *La diplomatie camerounaise au service du nouvel ordre économique international*, Harmattan, Paris 2020, 96p

Loungou Serge, « La libre circulation des personnes et des biens au sein de la Cemap : entre mythes et réalités », *RevueBelgedeGéographie*, 2010, n° 117, pp 331-330

Morgenthau Hans, *Defenseofnationalinterest*, New York, 1952, p 242

MouelleKombi Narcisse, *Politique étrangère du Cameroun*, Harmattan, Paris, 1996, 232p

Philippe de Saint Robert, *Le secret des jours*, Paris, Lattes, 1996, p 30

Pierre de Senarclens, « Les théories e les pratiques des Relations internationales depuis la fin de la guerre froide », *Politique étrangère*, 2006/4 (Hivers),pp 747-759

Pondi Emmanuel, « Les jeux et les enjeux internationaux du Football », *Enjeux*, n °11, Avril-Juin 2002

Roche Jean jacques, *Théories des Relations Internationales*, Paris, Montchrestien, 2008, 159p

Rop'sOkouéEdou, « Les conditions de fonctionnement de la bourse des valeurs d'Afrique Centrale », *Enjeux*, n°9, octobre-Décembre 2001, p 25

Sabbog Daniel, « Les determinants de la politique étrangère des Etats-Unis : Une perspective diachronique », *Revue Internationale de la politique comparée*, 2001/1, vol 8, pp 135-161

Sindjoun Luc, *Sociologie des relations internationales africaines*, Paris, Karthala

Sun Tzu, *L'art de la guerre*, Paris, Hachette, 2^eédition, 2000, 328p

Therme Clément, *La politique étrangère de la France depuis 1945*, Paris, Flammarion, 2012, 310p

Thibau Jacques, *Le Monde 1944-1996 : histoire d'un journal, le journal d'une histoire*, Paris, Plon, 1996, 539p

Thierry de Montrbrial, « La France ne devrait pas avoir honte quand elle défend ses intérêts », Online, www.lefigaro.fr

Vaisse Maurice, « La France et l'OTAN : une histoire », *Politique étrangère*, 2009 (Hivers), pp 861-872

Vaisse Maurice, « La grandeur, politique étrangère du Général de Gaulle », *politique Étrangère 1998*, vol 63, n°3, pp 667-670

Équipe de Rédaction :

- Dr. Severin TCHETCHOUA TCHOKONTE;
- Dr. Théophile Mirabeau NCHARE NOM ;
- Joseph Thierry OKALA EBODE ;
- Fabrice NOAH NOAH ;
- Serge DZOU NTOLO ;
- Chantal EMBIEDE EBALA ;
- Mireille Nicole MELONO ELLA ;

Responsable de la Traduction : Roger NOAH

Comité Scientifique :

- Recteur Roger TSAFACK NANFOSSO (Professeur d'économie);
- Doyen Magloire ONDOA (Professeur de droit public);
- Doyen Henri WAMBA (Professeur d'économie);
- Doyen Charles Etienne LEKENE NDONFACK (professeur de droit public).

Professeurs :

- Jean Emmanuel PONDI (Professeur de Relations Internationales);
- Grégoire JIOGUE (Professeur de Droit privé);
- Gérard PEKASSA NDAM (Professeur de Droit public);

- Vincent Joseph NTUDA EBODE (Professeur de Relations Internationales et Stratégiques);
- Issa SAIBOU (Professeur d’Histoire et spécialiste des questions de sécurité);
- Manassé ABOYA ENDONG (Professeur de Science Politique);
- Eustache AKONO ATANGANE (Professeur de Science Politique).

Docteurs :

- Jean Pierre MELOUPOU (Capitaine de Vaisseau ®, Ancien Directeur du Centre du Renseignement Militaire (CRM), Enseignant associé des Universités)
- Lavenir Jacques Didier MVOM (Colonel ®, Diplomate, Spécialiste des questions de sécurité)
- ;
- Christian MODJEL (Diplomate) ;
- Richard KEUKO (politiste).

MM/ Mme :

- Christian PENDA EKOKA (Ingénieur polytechnicien et Senior économiste) ;
- Jean BANIARA YOYANA (Ancien Magistrat, Ancien membre du gouvernement Tchadien, Juriste) ;
- Claudine SIGAM (Senior-Experte des industries extractives) ;
- Guillaume CHEDJOU TANKAM (colonel, spécialiste des questions de défense).